

I

N^o 5.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 1844.

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1844,

Déposée par M. le Ministre des Finances.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N^o 16.

1844.

II

SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC AU 1^{er} SEPTEMBRE 1844,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

MESSIEURS ,

Je viens vous présenter la situation du Trésor Public au 1^{er} septembre 1844.

L'exposé que j'ai l'honneur de vous faire se divise en trois parties :

La première comprend les tableaux généraux de tous les recouvrements opérés sur les divers revenus et produits de l'État, et de toutes les dépenses faites sur les crédits accordés par les Chambres, pour les exercices 1842, 1843 et 1844, qui sont en cours d'exécution.

La seconde renferme les états de développement par nature de produits, qui ne sont compris dans les premiers tableaux que sous un point de vue général.

La troisième offre par Département d'administration générale, le développement de toutes les allocations dépensées, ainsi que la situation des Budgets généraux des dépenses, par chapitres et articles, tels qu'ils ont été votés par les Chambres.

Les exercices antérieurs à 1842 ne sont renseignés dans la présente situation que dans le but d'offrir un résultat général de notre situation financière à partir de notre émancipation politique. L'excédant de dépenses de ces exercices réunis, d'après les arrêts que la Cour des Comptes a portés sur la plupart d'entre eux, sera constaté à des Budgets à indiquer ultérieurement, lors du vote de la loi qui règlera définitivement ces exercices.

Voici le résumé des résultats que présente la situation du Trésor Public sur les exercices réglés ou non réglés, au 1^{er} septembre 1844.

EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION.

RECETTES.

Les recettes sur les trois exercices en cours d'exécution de 1842 à 1844, se résument ainsi qu'il suit :

1^o Il a été recouvré sur les revenus et produits ordinaires de l'exercice 1842, SAVOIR :

Pendant l'année 1842	fr. 100,521,195 77
— 1843	3,576,773 63
— 1844 jusqu'au 31 août	113,761 99
	Fr. 104,011,729 39

Et sur les revenus et produits extraordinaires :

Pendant l'année 1842	fr. 10,543,750 »
— 1843	19,256,250 »
— 1844 jusq. 31 août.	700,000 »
	30,500,000 »

Le total des recouvrements faits sur cet exercice est de ⁽¹⁾ . . . fr. 134,511,729 39

2^o Il a été recouvré sur les revenus et produits ordinaires de l'exercice 1843, SAVOIR :

Pendant l'année 1843	fr. 101,310,707 59
— 1844 jusqu'au 31 août	2,920,925 14
	104,231,632 73

Et sur les revenus et produits extraordinaires :

Pendant l'année 1843	fr. 9,825,720 63
— 1844 au 31 août	5,507,142 86
	15,332,863 51

Le total des recouvrements faits sur cet exercice est de ⁽²⁾ . . . fr. 119,564,496 24

3^o Il a été recouvré sur les revenus et produits ordinaires de l'exercice 1844, au 31 août 1844. . . . fr. 69,411,573 22
Et sur les revenus et produits extraordinaires . . . »

Le total des recouvrements faits sur cet exercice est de ⁽³⁾ . . . fr. 69,411,573 22

En conséquence, les recouvrements opérés au 1^{er} septembre 1844, sur les produits et revenus, tant ordinaires qu'extraordinaires, des exercices cours d'exécution, s'élèvent à 323,487,798 85

A REPORTER. fr. 323,487,798 85

(1) Voir l'état n° 1 et l'état comparatif litt. A.

(2) Voir l'état n° 1 et l'état comparatif litt. B.

(3) Voir l'état n° 1 et l'état comparatif litt. C.

REPORT. fr. 525,487,798 85

Mais il reste encore à recouvrer sur ces exercices ⁽¹⁾, SAVOIR :

Sur l'exercice 1842.	fr. 493,453 79
— 1843.	17,214,507 64
— 1844.	45,451,491 36

Ensemble. fr. 63,159,254 79

De manière que les recouvrements faits et à faire sur ces trois exercices
présentent un total de fr. 586,647,053 64

D'après les Budgets des Voies et Moyens adoptés par les Chambres législatives, les recettes étaient évaluées, SAVOIR :

Pour l'exercice 1842 (*loi du 30 décembre 1841, n° 1169*).

En revenus ordinaires, à.	fr. 105,900,612 »	
— extraordinaires, à	50,500,000 »	
		156,400,612 »

Pour l'exercice 1843 (*loi du 29 décembre 1842, n° 1100*).

En revenus ordinaires, à.	fr. 109,680,053 »	
— extraordinaires, à	51,090,452 54	
		140,770,505 54

Pour l'exercice 1844 (*loi du 30 décembre 1843, n° 920*).

En revenus ordinaires, à.	fr. 109,581,084 »	
— extraordinaires, à	4,496,240 »	
		114,077,324 »

L'évaluation des revenus de ces trois exercices s'élève ainsi à . . . fr. 391,248,441 54

Les recouvrements déjà faits et ceux qui restent à faire n'étant que de . 586,647,053 64

Les recouvrements probables seront inférieurs aux évaluations de ⁽²⁾. fr. 4,601,587 90

DÉPENSES.

Les dépenses sur les trois exercices en cours d'exécution de 1842 à 1844, se résument comme suit :

1° Il a été payé sur les dépenses votées pour l'exercice 1842 ⁽³⁾, SAVOIR :

Pendant l'année 1842	fr. 72,828,809 13
— 1843	42,110,144 41
— 1844 jusqu'au 31 août	8,501,192 79
	123,240,146 33

A REPORTER. fr. 123,240,146 33

⁽¹⁾ Voir l'état n° 1 et les états comparatifs litt. A, B et C.

⁽²⁾ Voir l'état n° 1.

⁽³⁾ Voir l'état n° 1 et l'état litt. D.

REPORT. . . . fr. 123,240,146 35

2° Il a été payé sur les crédits votés pour l'exercice 1843 ⁽¹⁾, SAVOIR :

Pendant l'année 1843	fr. 73,749,531 92	
— 1844 jusqu'au 31 août.	23,973,580 10	
		101,724,912 02

3° Il a été payé sur des crédits pour l'exercice 1844 jusqu'au 31 août 1844 ⁽²⁾	58,054,938 79	

Les paiements effectués au 1 ^{er} septembre 1844 sur les exercices en cours d'exécution, s'élèvent par conséquent à.	fr. 263,019,997 14
---	--------------------

Et il reste à payer ⁽³⁾, SAVOIR :

Sur l'exercice 1842	fr. 16,228,064 11	
— 1843	12,328,372 07	
— 1844	74,304,440 06	
		102,860,876 24

De manière que le montant total des Budgets des dépenses desdits exercices est de	365,880,873 38
---	----------------

On espère toutefois pouvoir réaliser sur les crédits votés une économie de 6,150,000 francs, qui se répartit comme suit :

Sur l'exercice 1842	fr. 1,000,000 »	
— 1843	1,000,000 »	
— 1844 { Suivant le cours ordinaire des choses. 1,000,000 } { Accidentellement par suite de la conversion des emprunts 5 % et du } { remboursement fait à la Hollande. 3,150,000 }	4,150,000 »	
Ensemble.	fr. 6,150,000 »	

Les dépenses générales à charge de ces trois exercices présenteraient ainsi un total effectif de.	359,730,873 38
---	----------------

Les recettes étant présumées devoir s'élever à	386,647,053 64
--	----------------

Il y a un excédant de ressources sur les exercices en cours d'exécution de 1842 à 1844 de.	26,916,180 26
--	---------------

Mais pour connaître la situation réelle du Trésor à l'époque du 1^{er} septembre 1844, il faut retrancher de cet excédant l'insuffisance qui résulte des exercices clos de 1830 à 1840 inclusivement, et qui s'élève ⁽⁴⁾ à. fr. 6,489,209 60

A REPORTER.	fr. 6,489,209 60	26,916,180 26
---------------------	------------------	---------------

(1) Voir l'état n° 1 et l'état litt. E.

(2) voir l'état n° 1 et l'état litt. F.

(3) Voir l'état n° 1 et les états de situation des Budgets litt. D, E et F.

(4) Voir l'état n° 2.

REPORT. fr. 6,489,209 60 26,916,180 26

ainsi que l'insuffisance que présente l'exercice 1841
clôturé le 1^{er} janvier 1844 ⁽¹⁾, ci 13,633,574 67

Ensemble. fr. 20,122,584 27

De manière que l'excédant de ressources sur tous les exercices, à par-
tir du 1^{er} octobre 1830 jusqu'au 1^{er} janvier 1845, est de ⁽²⁾ . . . fr. 6,793,595 99

Après avoir exposé ainsi dans son ensemble la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1844, et afin de vous permettre de mieux l'apprécier, il m'a paru utile de vous la présenter par exercice, ainsi qu'il suit :

EXERCICE 1842.

Les crédits accordés par le Budget primitif pour les dépenses à faire
sur cet exercice, s'élevaient à une somme de fr. 105,566,962 81

Le Budget des Voies et Moyens ayant été fixé par la loi du 30 décem-
bre 1841, n° 1169, à 105,900,612 »

a, en conséquence, laissé un excédant de ressources de fr. 333,649 19

Mais plusieurs modifications ont été apportées à ces prévisions, notamment en ce qui con-
cerne les dépenses.

Les crédits accordés aux Ministres s'élevaient, comme nous venons de
le dire, à fr. 105,566,962 81

Des crédits supplémentaires accordés successivement sont venus au-
gmenter ce chiffre, SAVOIR :

Pour le service de la Dette Publique.

1^o Par la loi du 28 février 1842, n° 43, pour couvrir
les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition
du navire la *British Queen*, ci 150,000 »

2^o Par la loi du 28 mars 1843, pour le paiement des
intérêts arriérés des années 1831 à 1835, d'un capi-
tal de 8,000 florins des Pays-Bas, inscrit au Grand-
Livre auxiliaire de la dette active au profit de l'admi-
nistration des pauvres de Waterlandkerkje en Zélande,
ci 2,116 40

3^o Par l'article unique de la loi du 16 février 1844,
n° 28 : 1^o pour le paiement des frais arriérés des em-
prunts en 5 p. % de 1832, 1840 et 1842; 2^o pour

A REPORTER. fr. 152,116 40 105,566,962 81

(¹) Voir l'état n° 2.

(²) Voir l'état n° 2.

REPORT. fr. 152,116 40 105,566,962 81

le paiement des intérêts et de la dotation de l'amortissement des mois de novembre et décembre 1842, de l'emprunt en 5 p. 0/0 de 1842; et 5° pour le paiement des intérêts arriérés de la dette flottante des exercices 1839 et 1840. 806,163 75

Ensemble. fr. 938,280 15

Pour le service de la Chambre des Représentants.

1° Par la loi du 23 septembre 1842, n° 811, pour les dépenses de la Chambre, ci fr. 100,000 »
 2° Par la loi du 4 août 1843, pour le même objet, ci 9,100 »
 Ensemble. fr. 109,100 »

Pour le service du Département de la Justice.

Par la loi du 10 février 1843, n° 40, pour les dépenses du *Moniteur*,
 ci 11,000 »

Pour le service du Département de l'Intérieur.

1° Par la loi du 28 février 1842, n° 43, pour subvenir aux dépenses et frais d'exploitation du navire la *British Queen*, ci fr. 250,000 »
 2° Par la loi du 1^{er} mai 1842, n° 250, pour faire face aux dépenses qu'occasionnera l'exécution de la loi concernant la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution, ci. 50,000 »
 3° Par la loi du 10 février 1843, n° 39, pour frais de jurys d'examen et confection de médailles de la vaccine, ci 64,018 55
 4° Par l'art. 2 de la loi du 27 mai 1844, n° 102, pour les fonds d'agriculture, ci. 188,000 »
 Ensemble. fr. 552,018 55

Pour le service du Département des Travaux Publics.

1° Par la loi du 19 juin 1842, n° 415, pour régulariser les émoluments attribués aux employés des postes, ci fr. 100,000 »
 2° Par la loi du 26 juin 1842, n° 479, pour le service de la Meuse, ci 110,000 »
 A REPORTER. fr. 210,000 » 107,197,361 47

REPORT fr. 210,000 » 107,197,364 47

5° Par la loi du 23 septembre 1842, n° 812, pour acquitter des dépenses de 1841 et années antérieures,

ci 209,629 75

Ensemble. fr. 449,629 75

Pour le service du Département de la Marine.

Par la loi du 12 avril 1843, n° 189, pour solder les dépenses occasionnées par l'exploitation du service transatlantique de navigation à vapeur, ci.

91,000 »

Pour le service du Département de la Guerre.

1° Par la loi du 24 juin 1842, pour le paiement des créances dues en vertu de jugements définitifs ou de transactions passées pour mettre fin à des procédures commencées, ci. fr.

297,963 79

2° Par la loi du 8 octobre 1842, n° 829, en faveur des anciens employés de l'ambulance, ci

10,000 »

3° Par la loi du 27 décembre 1842, n° 1115, pour le paiement des dépenses de 1830 à 1835 qui restaient à liquider, ci.

48,009 97

4° Par la loi du 27 mars 1843, n° 147, pour le paiement des dépenses des années 1830 à 1838, qui restent à liquider, ci

209,345 36

565,319 12

Pour le service du Département des Finances.

1° Par la loi du 9 juillet 1842, n° 617, pour faire face aux condamnations en garantie, envers les villes et communes de Herve, Petit-Rechain et Dison, pour remboursement et paiement d'arrérages de capitaux empruntés pour construction de chaussées reprises par les ci-devant états provinciaux, ci fr.

84,941 90

2° Par la loi du 8 février 1843, n° 31, afin de pourvoir au paiement des bordereaux de collocations délivrés les 28 juillet et 23 août 1842 par le greffier du tribunal de première instance à Dinant, ci

409,738 14

3° Par la loi du 28 mars 1843, n° 143, pour payer : 1° les dommages-intérêts et intérêts judiciaires au sieur De Gruyter; 2° le prix d'une transaction avec le sieur Lyon, ci

250,220 08

744,900 12

De sorte que les crédits accordés pour cet exercice sont de . . . fr. 109,018,210 44

A REPORTER. fr. 109,018,210 44

REPORT. fr. 109,018,210 44

Mais par suite de la suppression ordonnée par la loi du 19 juin 1842, n° 415, de la moitié du port des journaux attribuée aux employés des postes, il y a à retrancher du chiffre des remboursements, restitutions et non-valeurs, une somme de 50,000 »

Ce qui réduit le total des crédits mis à la disposition des Ministres pour les dépenses ordinaires du Budget de cet exercice, à 108,968,210 44

Les prévisions des ressources ayant été fixées, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à 108,900,612 »

Il résulte de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations des ressources et les autorisations de dépenses du Budget de l'exercice 1842, qu'au lieu d'un excédant de fr. 533,649 49 c^s, il y a au contraire une insuffisance de 3,067,598 44

Mais les recouvrements sur cet exercice étant présumés devoir rester au-dessous des évaluations de fr. 1,395,426 82

Et, par contre, les économies présumées sur les crédits votés étant de 1,000,000 »

Il y aurait encore à ajouter une somme de 395,426 82

Ce qui élève l'insuffisance sur l'exercice 1842 à. fr. 3,465,025,26

Indépendamment des moyens ordinaires créés pour les dépenses du Budget de l'exercice 1842, le Gouvernement a été autorisé, par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 fr.

D'après l'article 2 de cette loi, les fonds empruntés doivent être affectés comme suit :

1° A l'achèvement du chemin de fer jusqu'à concurrence de 24,000,000 de francs répartis de la manière suivante :

Pour les lignes décrétées	fr. 17,000,000 »	
Pour les bâtiments et clôtures de stations	3,500,000 »	
Pour le matériel de locomotion	3,500,000 »	
		24,000,000 »

2° A la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg, jusqu'à concurrence de fr. 2,000,000 »

3° Au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers jusqu'à concurrence de 1,500,000 »

4° Au creusement d'un canal à petite dimension du Rupel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétaires intéressés, et d'après le tracé et aux conditions à déterminer par la loi, préalablement à toute exécution, une somme de 1,750,000 »

TOTAL (1). fr. 29,250,000 »

L'emprunt créé aux termes de la loi précitée, s'élève à une somme nominale de fr. 28,624,718 38 c^s, soit (au change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling) 1,135,782 l. 9 s. et 6 d. sterling, portant intérêt à 5 p. % l'an.

(1) Voir l'état litt. A pour la recette, et l'état litt. D pour la dépense.

Ce capital nominal de fr. 28,621,718 38 c^a a été négocié aux maisons de Rothschild frères, à Paris, et N. M. Rothschild et fils, à Londres, et a produit une somme effective de 29,250,000 francs.

En conséquence, pour obtenir la situation exacte du Budget de l'exercice 1842, il faut ajouter aux ressources ordinaires, qui s'élèvent à . fr. 104,505,185 18 le produit effectif de l'emprunt, ci. fr. 29,250,000 »

Ensemble. fr. 133,755,185 18

En outre, il a été ouvert au Gouvernement, par la loi du 26 juin 1842, n^o 478, pour les premiers travaux du canal de Zelzaete (section de Damme à la mer), un crédit de 550,000 francs à couvrir soit provisoirement par émission de bons du Trésor, soit définitivement par la création d'obligations à charge de l'État en 5 ou 5 p. $\frac{1}{2}$ %, dotées du même amortissement que les emprunts déjà émis, à négocier à la bourse au cours du jour et au fur et à mesure des besoins, ci fr. 550,000 »

Et par la loi du 20 février 1844, n^o 33, un second crédit destiné au même objet et sous les mêmes conditions de 700,000 »

Ensemble ⁽¹⁾. fr. 1,250,000 »

Ce qui porte le total des ressources de l'exercice 1842 à fr. 135,005,185 18

D'un autre côté, aux dépenses s'élevant à . . . fr. 107,968,210 44 il y a à ajouter les dépenses extraordinaires auxquelles les ressources spéciales ci-après sont applicables,

SAVOIR :

- 1^o Le produit de l'emprunt fr. 29,250,000 »
- 2^o — d'une émission de bons du Trésor fr. 1,250,000 »

TOTAL. fr. 138,468,210 44

L'exercice 1842 présente, par conséquent, un découvert égal à celui ci-dessus établi de ⁽²⁾. fr. 3,463,025 26

EXERCICE 1843.

Les crédits accordés aux divers Départements par le Budget primitif, pour les dépenses à faire sur l'exercice 1843, s'élèvent à une somme de fr. 108,835,372 01

Le Budget des Voies et Moyens a été fixé par la loi du 29 décembre 1842, n^o 1100, à. fr. 109,680,053 »

Il y avait, par conséquent, lors du premier vote du Budget général de cet exercice, un excédant de ressources de fr. 844,680 99

(1) Voir l'état litt. A pour la recette, et l'état litt. D pour la dépense.

(2) Voir l'état n^o 2.

Mais plusieurs modifications ont été apportées à ces prévisions.

Les crédits accordés aux Ministres s'élèvent, comme nous venons de le dire, à fr. 108,835,372 01

De nouveaux crédits accordés successivement sont venus augmenter ce chiffre, SAVOIR :

Pour le service du Département des Affaires Étrangères.

Par la loi du 29 juin 1844, n° 131, pour faire face aux dépenses qui résultent du traité avec les Pays-Bas, ci. 60,736 26

Pour le service du Département de l'Intérieur.

Par la loi du 27 mai 1844, n° 102, l'article 2 du chapitre XVII a été augmenté de fr. 39,127 76 c^s, afin de faire face aux frais de jurys d'examen pour les grades académiques, ci 39,127 76

Pour le service du Département des Travaux Publics.

Par l'article 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327, il a été affecté une somme de 500,000 francs au paiement à faire le 1^{er} janvier 1840, à la société concessionnaire de la Sambre canalisée, laquelle somme devait être tenue en réserve, en exécution de l'article 10, § 12, de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835; par suite de la dépêche du Ministre des Travaux Publics du 13 octobre 1843, il a été payé 250,000 francs à titre de première moitié de la réserve précitée, la seconde moitié restant comme garantie de l'accomplissement des obligations qui incombent à la société concessionnaire, ci 250,000 »

Pour le service du Département de la Marine.

1° Par la loi du 12 avril 1843, n° 178, pour subvenir aux dépenses résultant de la construction de quatre bateaux pilotes destinés au service de la station des bouches de l'Escaut, ci fr. 135,000 »
 2° Par la loi du 12 avril 1843, n° 188, pour frais d'entretien du navire à vapeur la *British Queen*, pendant l'année 1843, ci 30,000 »
 3° Par la loi du 12 avril 1843, n° 190, pour frais de la police maritime, en exécution de la loi du 27 septembre 1842, ci 30,000 »
 4° Par la loi du 31 mai 1844, n° 110, ci 57,814 64

Ensemble. fr. 252,814 64

A REPORTER. fr. 109,438,050 67

REPORT. fr. 109,438,050 67

Pour le service du Département de la Guerre.

1° Par la loi du 14 avril 1843, n° 174, pour le paiement des créances arriérées qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, ci	96,859 74	
2° Par la loi du 12 février 1844, pour solder des travaux entrepris par la V ^e Beeckman, en exécution de son contrat du 10 décembre 1841, ci	53,556 54	
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 juillet 1844, n° 142, pour le paiement des créances qui restent à liquider et qui sont détaillées au tableau annexé à ladite loi, ci . . .	59,545 81	
Ensemble. fr.		209,762 09

Pour le service du Département des Finances.

1° Par la loi du 15 avril 1843, n° 177, pour assurer le service de surveillance des fabriques à sucre, ci . . .	40,000 »	
2° Par la loi du 14 février 1844, n° 27, pour acquitter les intérêts judiciaires et les frais dus en vertu d'un jugement en date du 29 mai 1843, au profit des sieurs J. Van Dachne, etc., ci	11,178 »	
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 23 mars 1844, n° 47, de fr. 803,035 03 c ^s , destiné : <i>a</i> au paiement de francs 622 30 c ^s , pour frais de voyage et de séjour; <i>b</i> au paiement des dépenses du service du caissier général de l'État, pendant les années 1838, 1839 et 1840, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 765,887 75 c ^s ; <i>c</i> à faire face aux dépenses résultant de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, lesquelles s'élèvent à 21,525 francs; et <i>d</i> au paiement de 15,000 francs pour subvenir à des dépenses relatives à des exercices clôturés, notamment à celles se rapportant à des termes antérieurs au 1 ^{er} octobre 1830, ci	803,035 03	
Ensemble. fr.		854,213 03

Ce qui porte le total des crédits mis à la disposition des Ministres pour les dépenses ordinaires du Budget de cet exercice, à 110,502,025 79

Les prévisions des ressources ayant été fixées, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à 109,680,053 »

Il résulte de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations des revenus et fixé les dépenses du Budget de l'exercice 1843, qu'au lieu de l'excédant précité de fr. 844,680 99 c^s, il y a une insuffisance de 821,972 79

A REPORTER. fr. 821,972 79
d

REPORT. fr. 821,972 79

Mais les recouvrements sur cet exercice étant présumés
devoir rester au-dessous des évaluations de . . . fr. 3,991,701 66

Et les économies probables sur les crédits votés étant,
par contre, de 1,000,000 »

Il y aurait à ajouter 2,991,701 66

Ce qui élèverait en définitive l'insuffisance résultant du Budget ordi-
naire de l'exercice 1843, à. fr. 3,813,674 45

Indépendamment des ressources et des dépenses ordinaires du Budget de l'exercice 1845 dont on vient d'établir la situation, nous avons cru devoir appliquer à ce même exercice, comme ressources et comme dépenses extraordinaires, les diverses valeurs entrées dans les caisses de l'État, et les paiements à faire par suite du traité du 5 novembre 1842 avec les Pays-Bas, qui sert de complément au traité de Londres du 19 avril 1839, et qui a reçu son exécution pendant l'année 1843.

Les valeurs dont le Trésor est mis en possession par suite de divers décomptes arrêtés en exécution du traité du 5 novembre 1842, sont comprises dans un Budget supplémentaire de Voies et Moyens pour l'exercice 1843, et se résument ainsi qu'il suit :

- 1° Montant de l'encaisse du caissier général de l'État, au 1^{er} octobre 1830, représenté par 13,438 obligations de l'emprunt à 4 p. 0/0. (*Art. 56 du traité.*) fr. 12,172,285 »
- 2° Montant du solde en caisse existant à la Banque d'Anvers, le 1^{er} novembre 1830 au compte courant ouvert le 6 octobre 1830. (*Art. 56 du traité.*) 33,150 68
- 3° Montant du solde résultant de la participation de la Société générale à l'emprunt de 30 millions de florins à 3 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, autorisé par la loi du 27 mai et du 1^{er} juin 1830. (*Art. 57 et 59 du traité*) 757,078 11
- 4° Montant des certificats de rentes remboursables (*domein los-renten*) versés depuis le 31 décembre 1838, en paiement du prix des domaines vendus. (*Art. 59, § 3, du traité*) 441,961 95
- 5° Montant des intérêts bonifiés par le Gouvernement Néerlandais sur les cautionnements des comptables belges versés antérieurement au 1^{er} octobre 1830. (*Art. 69, § 1, du traité*) ⁽¹⁾ 2,081,615 45
- 6° Montant des intérêts bonifiés par le Gouvernement Néerlandais sur les fonds de consignations et dépôts judiciaires versés avant le 1^{er} octobre 1830. (*Art. 69, § 2, du traité*). 441,836 29
- 7° Montant de la restitution faite par le Gouvernement Néerlandais du fonds de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du Département des recettes. (*Art. 63 du traité*) 833,109 13
- 8° Montant de la restitution faite par le Trésor Néerlandais du fonds de pensions des employés civils et officiers de la marine coloniale aux

A REPORTER. fr. 16,701,036 61

⁽¹⁾ Dans la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1843, il y avait fr. 2,081,615 20 c^s, différence en moins 25 centimes. Voir la note comparative qui fait suite à cet exposé.

REPORT.	fr. 16,701,036 61
Indes orientales. (<i>Art. 63 du traité</i>)	30,566 66
9° Montant de la restitution faite par le Trésor Néerlandais des avances effectuées par le Trésor Belge pour le paiement des pensions et gratifications sur le fonds de Waterloo. (<i>Art. 8 de la Convention du 8 juillet 1843</i>)	169,312 17
10° Montant de la restitution à faire par les provinces de Liège et de Limbourg, de la somme à payer au Gouvernement Néerlandais pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt contracté pour la construction du <i>Zuid-Willems-Vaart</i> . (<i>Art. 62 du traité</i>)	603,174 60
11° Montant du capital de un million de florins en 2 $\frac{1}{2}$ p. % provenant du fonds de l'agriculture transcrit au profit du Gouvernement Belge. (<i>Article 63 du traité</i>) ⁽¹⁾	1,142,857 14
12° Montant de la restitution à faire par le Trésor Néerlandais pour pensions payées par le Trésor Belge à des Néerlandais ou Luxembourgeois domiciliés en Belgique. (<i>Art. 68 du traité</i>)	161,701 15
13° Montant des versements faits par la Société générale en vertu de la convention conclue avec elle le 4 novembre 1842	10,548,148 15
14° Montant des intérêts sur un capital de 72,000 florins en <i>los-renten</i> dénoncés remboursables à Amsterdam et à Bruxelles (selon les procès-verbaux d'annulation des <i>los-renten</i>) ⁽²⁾	2,174 60
15° Montant des intérêts bonifiés par le Gouvernement Néerlandais sur un capital de 7 millions de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, du 1 ^{er} janvier 1839 au 31 décembre 1842. (<i>Art. 64 du traité</i>) ⁽²⁾	1,481,481 48
L'ensemble de ces diverses sommes, lesquelles consistent en valeurs négociables montant à fr. 14,596,623 61 c ^s , et en valeurs numéraires montant à fr. 16,243,828 93 c ^s , est de ⁽³⁾	fr. 30,840,452 54

Les dépenses résultant dudit traité, et auxquelles sont applicables les ressources détaillées ci-dessus, sont celles qui suivent :

1° Le paiement à faire par la Belgique pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen. (<i>Art. 20, § 6, et art. 23 du traité</i> .) Deux semestres. 25,000 florins, échus le 5 mai et le 5 novembre 1843	52,910 05
2° Le paiement à faire à la Néerlande pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt contracté pour la construction du <i>Zuid-Willems-Vaart</i> (<i>Article 62 du traité</i>), 285,000 florins	603,174 60
3° Le paiement à faire à la Néerlande pour rachat de la part de la Belgique dans la charge des pensions accordées à des étrangers qui ne sont domiciliés ni en Belgique ni dans les Pays-Bas. (<i>Article 68, § 7, du traité</i> .)	

A REPORTER. fr. 656,084 65

⁽¹⁾ Ne se trouve pas compris dans la situation au 1^{er} septembre 1843. Voir la note comparative.

⁽²⁾ Ne sont pas compris dans la situation au 1^{er} septembre 1843. Voir la note comparative.

⁽³⁾ Voir l'état litt. B.

	REPORT. fr.	656,084 65
Année échue le 19 avril 1840 fl.	40,000 »	
— 1841	36,000 »	
— 1842	32,000 »	
— 1843	28,000 »	
et 3 trim. échus le 31 déc. 1843	16,800 »	
	152,800 »	323,586 24

- 4° Le paiement à faire en restitution des pensions servies par le Trésor Néerlandais à des Belges domiciliés dans les provinces septentrionales de l'ancien royaume des Pays-Bas (*Art. 68 du traité*), fl. 129,929 30 c. 274,982 64
- 5° Le montant du décompte des intérêts bonifiés à la Néerlande sur une partie des retenues opérées, et dont il a été fait emploi en fonds nationaux au profit du Trésor Belge, sur le paiement de la rente de cinq millions de florins pendant les années 1839, 1840, 1841 et 1842,

SAVOIR :

A. Intérêts à 4 p. 0/0, de 2,267,940 florins, depuis le 1 ^{er} juillet 1839 jusques et compris le 30 juin 1843 (1 ^{er} semestre 1839), <i>article 69, § 3, du traité du 5 novembre 1842</i> fl.	362,870 40	
B. Intérêts sur 37,500 florins, depuis le 1 ^{er} janvier 1840 au 30 juin 1843 (2 ^e semestre 1839)	5,250 »	
C. Intérêts sur 37,500 florins, depuis le 1 ^{er} juillet 1840 au 30 juin 1843 (1 ^{er} semestre 1840)	4,500 »	
D. Intérêts sur 37,500 florins, depuis le 1 ^{er} janvier 1841 au 30 juin 1843 (2 ^e semestre 1840).	3,750 »	
E. Intérêts sur 37,500 florins, depuis le 1 ^{er} juillet 1841 au 30 juin 1843 (1 ^{er} semestre 1841)	3,000 »	
F. Intérêts sur 37,500 florins, depuis le 1 ^{er} janvier 1842 au 30 juin 1843 (2 ^e semestre 1841)	2,250 »	
G. Intérêts sur 37,500 florins, depuis le 1 ^{er} juillet 1842 au 30 juin 1843 (1 ^{er} semestre 1842)	1,500 »	
H. Intérêts sur 37,500 florins, depuis le 1 ^{er} janvier 1843 au 30 juin 1843 (2 ^e semestre 1842)	750 »	
	(1) 383,870 40	812,424 12

- 6° Le montant de la somme de 700,000 florins, bonifiée par le Gouvernement Néerlandais en acquit des intérêts, à 2 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, du 1^{er} janvier 1839 au 31 décembre 1842, du capital de 7,000,000 de florins qui a été inscrit (conformément à l'article 63, § 4, du traité du 5 novembre 1842), sur le Grand-Livre de Belgique au profit du Gouvernement Belge, avec

A REPORTER. fr. 2,066,877 65

(1) Non compris dans la situation au 1^{er} septembre 1843. Voir la note comparative qui fait suite à cet exposé.

REPORT. fr. 2,066,877 65

jouissance du 1 ^{er} janvier 1843 pour, au moyen de cette inscription et de la somme précitée de 700,000 florins, achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842 ⁽¹⁾	1,481,481 48
7° Le paiement à faire au Gouvernement Néerlandais pour le rachat des droits de fanal mentionné au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842 (du 12 novembre au 31 décembre 1843), sur une somme annuelle de 10,000 florins, soit fl. 1,369 86 c., ou ⁽¹⁾ fr.	2,899 17
TOTAL des paiements ci-dessus ⁽²⁾ fr.	3,551,258 50

Pour obtenir la situation générale du Budget de l'exercice 1843, il faut donc réunir aux résultats déjà présentés le montant des recettes et des dépenses extraordinaires que l'on vient de détailler,

SAVOIR :

Les ressources ordinaires de l'exercice 1843 s'élèvent à. fr.	105,688,351 54
Les ressources extraordinaires résultant de l'exécution du traité montent à	30,840,452 54
Et il y a encore à ajouter comme ressource extraordinaire attribuée à cet exercice la première moitié de la somme de 500,000 francs tenue en réserve sur le produit de l'emprunt contracté en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et qui était destinée au paiement à faire le 1 ^{er} janvier 1840 aux concessionnaires de la Sambre canalisée. Cette première moitié faisant 250,000 francs, est portée ici en recette afin de couvrir la dépense de pareille somme faite en 1843, et qui est comprise dans le Budget du Département des Travaux Publics de cet exercice, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer ci-dessus ⁽³⁾	250,000 »
TOTAL des ressources de l'exercice 1843 fr.	136,778,803 88

Les dépenses ordinaires du même exercice ont été portées à. fr. 109,502,025 79

Et les dépenses extraordinaires qu'on vient de détailler et qui sont nécessitées par suite dudit traité, montent à 3,551,258 50

TOTAL des dépenses de l'exercice 1843. fr. 113,053,284 09

L'exercice 1843 présente, par conséquent, un excédant de ressources de ⁽⁴⁾ **23,725,519 79**

⁽¹⁾ Non compris dans la situation au 1^{er} septembre 1843. Voir la note comparative qui fait suite à cet exposé.

⁽²⁾ Voir l'état litt. E.

⁽³⁾ Idem.

⁽⁴⁾ Voir l'état n° 2.

EXERCICE 1844.

Les crédits accordés aux divers Départements par le Budget primitif pour les dépenses à faire sur l'exercice 1844, s'élèvent à une somme de ⁽¹⁾ fr. 110,123,796 67

Le Budget des Voies et Moyens a été fixé par la loi du 30 décembre 1844, n° 920, à fr. 109,581,084 »

Il y avait en conséquence, lors du premier vote du Budget général de cet exercice, une insuffisance de ressources de fr. 542,712 67

Mais des modifications ont également été apportées à ces prévisions.

Les crédits accordés aux Ministres par les lois des Budgets s'élèvent, comme nous venons de le dire, à fr. 110,123,796 67

Ce chiffre a été augmenté par de nouveaux crédits accordés successivement, SAVOIR :

Pour le service de la Dette Publique.

1° Par l'art. 10 de la loi du 21 mars 1844, n° 42, pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui seront créés en vertu des dispositions de ladite loi ci fr.	80,000 »
2° Par l'article 4 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui seront créés en vertu des dispositions de ladite loi, ci	70,000 »
Ensemble. fr.	150,000 »

Pour le service du Département des Affaires Étrangères.

Par le § 2 de l'article unique de la loi du 29 juin 1844, n° 131, pour faire face aux dépenses qui résultent du traité avec les Pays-Bas, ci . fr. 89,263 74

Pour le service du Département de l'Intérieur.

1° Par l'article 3 de la loi du 27 mai 1844, n° 102, pour subvenir aux frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1835 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale, ci fr.	30,000 »
2° Par l'art. 4 de la même loi, 12,550 francs pour frais de confection des médailles de la vaccine accordées pour	
A REPORTER. fr.	30,000 » 110,363,060 44

(1) Dans ce chiffre, les crédits pour les dépenses de l'armée sont compris pour une somme de 28,130,000 francs, qui forme le montant du Budget proposé par M. le Ministre de la Guerre. (État litt. F.)

REPORT. fr. 30,000 » 110,363,060 41

l'exercice 1840, et 6000 francs pour payer la part due par le Gouvernement dans l'expertise des musées acquis en 1842 de la ville de Bruxelles. Ensemble 18,550 »

3° Par la loi du 29 juin 1844, n° 130, pour subvenir, pendant l'année 1844, aux dépenses que nécessite l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre, ci 50,930 »

Ensemble. fr. 99,480 »

Pour le service du Département des Travaux Publics.

1° Par la loi du 30 mars 1844, n° 57, SAVOIR :

Exercice 1840 et années antérieures. Pour diverses créances arriérées. fr.	11,873 14	
Exercice 1841. Pour le chemin de fer. . .	128,063 71	
— 1842. Pour le chemin de fer, les canaux et rivières, etc.	282,219 36	
— 1843. Pour les canaux et rivières et les bâtiments civils.	88,828 89	
		540,985 10

2° Par la loi du 24 juillet 1844, n° 160, pour la continuation des travaux du canal de la Campine, décrété par les lois des 29 septembre 1842 et 10 février 1843. (Le § 2 de cet article porte : « Cette somme sera couverte provisoirement par une émission en bons du Trésor pour une valeur équivalente) ci 1,110,000 »

3° Par la loi du 7 juillet 1844, n° 138, SAVOIR :

Exercice 1839. Pour dépenses imprévues.	129 60	
— 1840. Pour routes, etc.	22,767 93	
— 1841. Pour routes, etc.	1,368 80	
— 1842. Routes, postes, etc.	3,640 29	
— 1843. Chemin de fer et postes	142,221 72	
— 1844. Postes	25,000 »	
		195,128 34
		1,816,113 44

Pour le service du Département de la Marine.

Par la loi du 13 juillet 1844, n° 143, pour assurer l'entretien du navire à vapeur la *British Queen* jusqu'au 1^{er} janvier 1845, ci. fr. 4,000 »

A REPORTER. fr. 112,282,653 85

REPORT. fr. 112,282,653 85

Pour le service du Département des Finances.

1° Par la loi du 23 mars 1844, pour faire face aux dépenses résultant de l'exécution de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, ci fr.	26,725 »
2° Par la loi du 14 juillet 1844, n° 144, pour payer la part contributive du domaine national dans les frais de construction de la route projetée de Dolhain à la forêt de Shertogenwald, de	50,000 »
	76,725 »

Ce qui élève le total des crédits législatifs mis à la disposition des Ministres pour les dépenses du Budget de cet exercice, à fr. 112,559,378 85

Aux prévisions des recettes, qui ont été fixées à . fr. 109,581,084 »
il doit être ajouté :

1° Le produit de l'émission de bons du Trésor autorisée par la loi du 24 juillet 1844, n° 160, pour pourvoir aux travaux du canal de la Campine ⁽¹⁾ . fr.	1,110,000 »
2° Le bénéfice réalisé sur la négociation de l'emprunt de 84,656,000 francs, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844, n° 44, l'émission des obligations au taux de 104 p. % ayant produit 88,042,240 francs, ci ⁽²⁾	3,386,240 »
	4,496,240 »
Ce qui porte le total des prévisions à fr.	114,077,324 »

Il résulte ainsi de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations de ressources et autorisé les dépenses du Budget de l'exercice 1844, qu'au lieu de l'insuffisance précitée de fr. 542,712 67 c^s, il y a au contraire un excédant de fr. 1,717,945 15

Mais comme l'on présume que les recouvrements sur cet exercice dépasseront les évaluations de fr. 785,740 58

Et que l'on prévoit sur les crédits votés une économie de 4,150,000 »

Ensemble. fr. 4,935,740 58

L'exercice 1844 présentera en définitive un excédant de ressources de ⁽³⁾. fr. 6,653,685 73

⁽¹⁾ Voir l'état litt. C.

⁽²⁾ Id.

⁽³⁾ Voir l'état n° 2.

En récapitulant les diverses situations que l'on vient d'établir, desquelles résulte :

Que l'exercice 1842 se présente avec une insuffisance de . . . fr. 3,465,025 26

Que l'exercice 1843, au contraire, offre un excédant

de fr. 23,725,519 79

Et celui de 1844, de 6,653,685 73

Ensemble. fr. 30,379,203 52

Ce qui fait ressortir un excédant sur les trois exercices en cours d'exécution de 1842, 1843 et 1844, de fr. 26,916,180 26

Et en retranchant l'insuffisance qui résulte de la clôture des exercices antérieurs de 1830 à 1841, dont il est fait mention ci-dessus, et qui se trouve développée dans le tableau n° 2, annexé à la présente, ci 20,122,584 27

Le résultat sera le même que celui présenté pour l'ensemble des Budgets, c'est-à-dire qu'il offrira un excédant de fr. 6,793,595 99

Nous venons de dire que l'excédant sur tous les exercices de 1830 à 1844 inclusivement est de fr. 6,793,595 99

Mais il est essentiel de comprendre dans la présente situation le montant des créances arriérées restant à payer sur les exercices antérieurs à 1845, et qui concernent les divers Départements et services comme suit :

Service de la Dette Publique. fr. 3,860,865 29

Département de la Justice 151,200 »

— de l'Intérieur 222,987 »

— des Travaux Publics 4,841,533 23

— de la Guerre 546,142 44

— des Finances 1,489,226 64

Non-Valeurs et Remboursements 224,622 14

Ensemble. fr. 11,336,576 74

(Les détails des créances dont il s'agit sont indiqués dans la note ci-annexée, qui établit la comparaison entre la situation actuelle et celle présentée à l'époque du 1^{er} septembre 1843. La plupart de ces créances ont fait l'objet de projets de loi pour obtenir les crédits nécessaires, lesquels ont été soumis à l'examen de la Chambre. Plusieurs rapports sur ces projets sont déjà faits, mais le vote n'en a pas encore eu lieu.)

Il en résulte qu'au lieu d'un excédant de fr. 6,793,595 99 c^t sur tous les exercices, à partir du 1^{er} octobre 1830 jusqu'au 31 décembre 1844,

il y a une insuffisance de fr. 4,542,980 75

En comparant cette insuffisance de fr. 4,542,980 75

REPORT. fr. 4,542,980 75

REPORT. fr. 4,542,980 75

A laquelle il faut ajouter pour établir le déficit réel du Trésor :

1° Le montant des dépenses votées par les lois du 26 juin 1842, n° 478, et du 20 février 1844, n° 33, pour le canal de Zelzaete, et qui se trouvent balancées dans le compte de l'exercice 1842, aux termes des lois même qui autorisent la dépense, par une recette à provenir d'une émission de bons du Trésor, en attendant qu'il y ait été pourvu par un produit effectif, ci fr. 1,250,000 »

2° Le montant des dépenses votées par la loi du 24 juillet 1844, n° 160, pour le canal de la Campine, et qui sont balancées dans le compte de l'exercice 1844 de la même manière que ci-dessus, ci . 1,110,000 »

Ensemble. fr. 2,360,000 »

Ce qui porte l'insuffisance à. fr. 6,902,980 75

avec celle que présentaient les exercices antérieurs à 1844, telle qu'elle résultait de la situation au 1^{er} septembre 1843, ci fr. 57,364,914 17

A laquelle il faut ajouter une émission en bons du Trésor, comprise dans le compte de l'exercice 1842, pour balancer les dépenses votées par la loi précitée du 26 juin 1842 pour les premiers travaux du canal de Zelzaete, ci 550,000 »

Ensemble. fr. 57,914,914 17

Et dont il faut retrancher les ressources extraordinaires provenant de l'exécution du traité du 5 novembre 1842, ci. 26,959,485 54

Ce qui réduit l'insuffisance à fr. 10,955,428 63

Il se trouve que pendant l'année 1844, la position du Trésor s'est améliorée de fr. 4,052,447 88

Les causes qui ont produit cette amélioration sont détaillées dans une note comparative qui fait suite au présent exposé. On y remarquera que ce résultat favorable est dû principalement à la diminution de l'insuffisance que nous laisse l'exercice clôturé de 1841, laquelle avait été évaluée précédemment à fr. 14,625,689 64 c^t, et ne s'élève plus aujourd'hui qu'à fr. 13,633,374 67 c^t, et ensuite à l'excédant que nous offre l'exercice 1844.

En résumé, il résulte, Messieurs, de l'exposé qui précède :

Que l'exercice en cours d'exécution de 1842, qui, lors du premier vote, offrait un excédant de ressources de fr. 335,649 19 c^s, présentera, lors de sa clôture, au lieu de cet excédant, une insuffisance de . . . fr. 3,465,025 26

Que l'exercice en cours d'exécution de 1843, qui, d'après le premier vote du Budget, offrait un excédant de fr. 844,680 99 c^s, présentera, au moment de sa clôture et à l'aide des ressources extraordinaires résultant de l'exécution du traité du 5 novembre 1842, un excédant de . . . 23,725,519 79

Que l'exercice en cours d'exécution de 1844, qui, d'après le premier vote du Budget, présentait une insuffisance de fr. 542,712 67 c^s, nous offrira, au lieu de cette insuffisance, un excédant de . . . 6,653,685 73

Que la clôture de tous les exercices antérieurs à 1842, c'est-à-dire de 1830 à 1841 inclusivement, nous met en présence d'une insuffisance de . . . 20,122,584 27

Enfin que les créances arriérées qui restent à payer sur tous les exercices antérieurs à 1845, et pour lesquelles des crédits ont été ou seront demandés, s'élèvent à . . . 11,536,576 74

TOTAL des insuffisances de ressources. fr. 34,922,186 27

TOTAL des excédants de ressources fr. 30,379,205 52

Ce qui fait ressortir au 1^{er} janvier 1845 une insuffisance de . . . 4,542,980 75

A laquelle il convient d'ajouter comme on l'a dit ci-dessus :

1^o Le montant des bons du Trésor portés en recette à l'exercice 1842, pour compenser les dépenses votées pour le canal de Zelzaete 1,250,000 »

2^o Le montant des bons du Trésor compris dans la recette de l'exercice 1844, pour compenser les dépenses autorisées pour le canal de la Campine . . . 1,110,000 »

TOTAL de l'insuffisance. fr. 6,902,980 75

Le montant des bons du Trésor qu'il y aurait lieu d'émettre pendant l'année 1845, pour parer à cette insuffisance, devrait donc être de . fr. 6,902,980 75

Mais nous avons fait remarquer que parmi les ressources extraordinaires provenant de l'exécution du traité du 5 novembre 1842, que nous avons appliquées à l'exercice 1845, il se trouvait des valeurs non réalisables immédiatement, s'élevant à . . . 14,596,623 61

Il serait dès lors nécessaire de porter cette émission à . . . fr. 21,499,604 36

A REPORTER. fr. 21,499,604 36

REPORT. fr. 24,499,604 36

Si elle ne devait être atténuée, en premier lieu, par la consolidation décrétée par la loi du 21 mars 1844, d'un capital de la Dette flottante de. fr. 10,000,000 »

Et, en second lieu, par suite des dispositions de l'article 2 de la loi du 22 mars 1844, qui autorisent le Gouvernement à faire servir à la réduction de la Dette flottante les fonds de la dotation de l'amortissement de l'emprunt de 84,656,000 francs, lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair, du montant de la dotation du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, dans la prévision que la cote de la bourse restera supérieure au pair jusqu'à l'expiration de cette période, ci 282,186 67

10,282,186 67

De sorte que les bons du Trésor à émettre comporteraient un capital de. 11,217,417 69

Cependant, comme il y a une réserve établie conformément à l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844, et provenant du non-emploi des fonds de la dotation de l'amortissement des emprunts autorisés par les lois du 26 juin 1840 et du 29 septembre 1842, de 4,242,637 22

Cette émission peut être réduite en définitive à fr. 6,974,780 47

Soit en somme ronde 7,000,000 de francs.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

COMPARAISON

*Entre la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1843 et celle
au 1^{er} septembre 1844.*

La situation du Trésor au 1^{er} septembre
1843 présentait une insuffisance de res-
sources de fr. 37,364,914 17

A laquelle il faut ajouter le montant
des bons du Trésor compris dans la re-
cette de l'exercice 1842, pour compenser
les dépenses autorisées par la loi du 26
juin 1842, pour les premiers travaux du
canal de Zelzaete, ci 550,000 »
————— 37,914,914 17

Et dont il faut retrancher le boni constaté d'après la-
dite situation, résultant de l'exécution du traité du 5 no-
vembre 1842 avec les Pays-Bas, ci 26,959,485 54
Reste. fr. ————— 10,955,428 63

La situation au 1^{er} septembre 1844 accuse une insuf-
fisance de 4,542,980 75

A laquelle il faut ajouter :

1^o Le montant des bons du Trésor com-
pris dans la recette de l'exercice 1842,
pour balancer les dépenses votées par
les lois du 26 juin 1842 et du 20 fé-
vrier 1844, pour le canal de Zelzaete,
ci. fr. 1,250,000 »

2^o Le montant des bons du Trésor com-
pris dans la recette de l'exercice 1844,
et dont l'émission doit avoir lieu pour
faire face aux dépenses votées par la
loi du 24 juillet 1844, pour le canal
de la Campine, ci 1,110,000 »
————— 2,360,000 »

Ensemble. 6,902,980 75

Le découvert est, par conséquent, diminué de fr. 4,052,447 88

Cette diminution s'explique de la manière suivante :

Exercice clos de 1840.

Au 1 ^{er} septembre 1843, l'excédant de ressources de l'exercice 1840, d'après le projet de compte définitif, était de . fr.	3,461,537 47
Au 1 ^{er} septembre 1844, cet excédant, tel qu'il est présenté par le compte définitif transmis à la Cour des Comptes, s'élève à	3,461,882 91
Différence en plus de fr.	345 44

Cette différence résulte de rectification faite au chiffre des dépenses.

Exercice clos de 1841.

Au 1 ^{er} septembre 1843, on présumait que l'exercice 1841 laisserait, lors de sa clôture, une insuffisance de ressources de .	14,625,689 64
Au 1 ^{er} septembre 1844, il n'y a plus, d'après le compte définitif de cet exercice, qu'une insuffisance de	13,633,374 67
Différence en moins de fr.	992,314 97

Cette diminution de déficit provient, d'une part, de ce que les recettes se sont élevées à fr. 20,181 47 c^s de plus qu'on ne l'avait présumé, et en outre de ce qu'on y a ajouté fr. 39,438 19 c^s, pour le montant des dépenses annulées sur l'exercice clos de 1838, ce qui fait ensemble une augmentation de recette de 59,619 36

Et d'autre part, de ce qu'au lieu de l'économie sur les dépenses, évaluée à 1,500,000 francs, il est resté pour fr. 2,432,695 61 c^s de crédits à annuler; partant, diminution de dépense de 932,695 61

Somme égale fr. 992,314 97

Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1842.

Au 1 ^{er} septembre 1843, les revenus probables de l'exercice 1842 étaient fixés à fr.	104,272,206 24
Au 1 ^{er} septembre 1844, ils sont portés à	104,505,185 18
Différence en plus fr.	232,978 94

Cette augmentation résulte des changements que l'on a cru devoir faire à diverses estimations de revenus, et qui peuvent se vérifier en rapprochant l'état comparatif entre les évaluations de revenus et les recettes effectives (sub. litt. A) joint à l'appui de la situation actuelle, de pareil état annexé à la situation précédente.

Budget des dépenses de l'exercice 1842.

Au 1 ^{er} septembre 1843, les dépenses votées pour l'exercice 1842 s'élevaient à . fr.		107,974,046 71
sur lesquelles on présumait faire une économie de.		1,000,000 »
Restait.		fr. 106,974,046 71
Au 1 ^{er} septembre 1844, les dépenses votées pour le même exercice s'élèvent à . . fr.		108,968,210 44
et l'économie présumée à . . .		1,000,000 »
Reste.		fr. 107,968,210 44
Différence en plus.		fr. 994,163 73

Cette augmentation de dépense forme le montant des nouveaux crédits alloués comme suit :

1° A la Dette Publique, par la loi du 16 février 1844, n° 28 . . . fr.	806,163 73
2° Au Département de l'Intérieur, par la loi du 27 mai 1844, n° 102 . .	188,000 »
Somme égale.	fr. 994,163 73

Budget spécial du Département des Travaux Publics de l'exercice 1842.

Les résultats de ce Budget, tant en recette qu'en dépense, ne se trouvent pas compris dans les chiffres indiqués ci-dessus concernant l'exercice 1842.

Il se compose, quant à la recette, des ressources extraordinaires ci-après :

1° Du produit de l'emprunt autorisé par la loi du 29 septembre 1842, ci. fr.	29,250,000 »
2° — d'une émission de bons du Trésor, en vertu des lois du 26 juin 1842 et du 20 février 1844, ci	fr. 1,250,000 »
TOTAL de la recette.	fr. 30,500,000 »

Les dépenses à charge de ce Budget consistent comme suit :

1° Celles autorisées par ladite loi du 29 septembre 1842, et auxquelles s'applique le produit de l'emprunt créé en vertu de cette loi, SAVAIENT :

Construction du chemin de fer	fr. 24,000,000 »
— de routes dans le Luxembourg.	2,000,000 »
Creusement d'un canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc	1,750,000 »
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers	1,500,000 »
Ensemble	fr. 29,250,000 »
A REPORTER.	fr. 29,250,000 »

REPORT. fr. 29,250,000 »

2^e Celles autorisées par les lois précitées du 26 juin 1842 et du 20 février 1844, pour les premiers travaux du canal de Zelzaete à la mer du Nord, et auxquelles s'applique le produit des bons du Trésor dont l'émission a eu lieu en vertu de ces lois, ci fr. 1,250,000 »

Total de la dépense. fr. 30,500,000 »

D'après la situation au 1^{er} septembre 1843, ces ressources extraordinaires et ces dépenses spéciales s'élevaient à la somme égale de 29,800,000 francs, l'augmentation de 700,000 francs qui se fait remarquer dans la situation actuelle provient de ce que l'émission de bons du Trésor pour le canal de Zelzaete, qui primitivement n'était fixée qu'à 550,000 francs, a été portée à 1,250,000 francs par la loi déjà citée du 20 février 1844.

Comme les dépenses pour lesquelles cette émission de 1,250,000 francs de bons du Trésor a été autorisée constituent le Trésor en déficit aussi longtemps qu'il n'y aura pas été pourvu par des ressources effectives, il y a lieu, dans la présente comparaison, de comprendre les 700,000 francs dont s'agit parmi les résultats en défaveur de la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1844.

Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1843.

Au 1^{er} septembre 1843, on prévoyait que les revenus de l'exercice 1843
se seraient élevés à fr. 105,501,435 »
Au 1^{er} septembre 1844, les revenus probables du même exercice sont por-
tés à 105,688,351 34
Différence en plus. fr. 186,916 34

Les causes de cette augmentation sont les mêmes que celles déjà exprimées au sujet de l'accroissement des revenus probables de l'exercice 1842.

Budget des dépenses de l'exercice 1843.

Au 1^{er} septembre 1843, les dépenses votées pour l'exer-
cice 1843 s'élevaient à . fr. 109,417,231 75
et on présumait faire sur ces
dépenses une économie de . 1,000,000 »
Restait. fr. 108,417,231 75
Au 1^{er} septembre 1844, les dépenses votées pour cet
exercice montent à . . fr. 110,502,025 70
et l'économie présumée est de. 1,000,000 »
Reste. fr. 109,502,025 79
Différence en plus. fr. 1,084,794 04

Cette augmentation de dépense se justifie :

1° Par les nouveaux crédits alloués comme suit :

Au Département des Affair. Étrang.,	par la loi du 29 juin 1844, n° 131,	fr.	60,756	26
— de l'Intérieur,	— 27 mai » n° 102.	.	59,127	76
— de la Marine,	— 31 mai » n° 110.	.	57,814	64
— de la Guerre,	— 12 fév. » n° 21.	.	53,556	54
— —	— 9 juil. » n° 142.	.	59,345	81
— des Finances,	— 14 fév. » n° 27.	.	11,178	»
— —	— 23 mars » n° 47.	.	805,035	03

2° Par la dépense portée au Budget du Département des Travaux Publics résultant du paiement fait en 1843, à la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre, de la première moitié de la somme de 500,000 francs, provenant du produit de l'emprunt autorisé par la loi du 18 juin 1836, n° 327 (art. 3, § 2), et tenue en réserve en exécution de l'art. 10, § 2, de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, ci. fr.

250,000 »

Ensemble. fr. 1,534,794 04

De quelle somme il faut déduire la différence qui existe entre le crédit de 3,000,000 de francs, qu'au 1^{er} septembre 1843 on présumait devoir être demandé pour compléter la somme nécessaire pour le service du Département de la Guerre pendant l'exercice 1843, et les crédits alloués à cet effet par les lois du 14 avril 1843, n° 175, et du 17 décembre 1843, n° 906, montant à 2,750,000 francs, ci.

250,000 »

Reste somme égale. fr. 1,084,794 04

Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1843.

Ce Budget se compose de toutes les sommes et valeurs dont le Trésor est mis en possession, par suite de l'exécution du traité du 5 novembre 1842.

Dans la situation présentée au 1^{er} septembre 1843, on les avait évaluées à. fr. 28,213,939 07
D'après la situation actuelle, elles s'élèvent à 30,840,452 54

Différence en plus. fr. 2,626,513 47

Cet accroissement provient, comme suit :

1° D'une différence en plus dans le montant des intérêts bonifiés, par le Gouvernement Néerlandais, sur les cautionnements des comptables belges, etc., tel qu'il est présenté dans la situation actuelle . . . fr. » 25

A REPORTER. fr. » 25

h

REPORT. fr. » 25

2° De ce que, dans la situation précédente, on n'avait pas compris les sommes suivantes :

a. Montant du capital de 1 million de florins, 2 $\frac{1}{2}$ p. %, provenant du fonds d'agriculture, ci	1,142,857 14
b. Montant des intérêts sur 72,000 florins de <i>los-renten</i>	2,174 60
c. Montant des intérêts bonifiés sur le capital de sept millions de florins.	1,481,481 48
Somme égale. fr.	2,626,513 47

Budget supplémentaire des dépenses de l'exercice 1843.

Ce Budget renferme les dépenses nécessitées par l'exécution dudit traité et auxquelles sont affectées les sommes et valeurs dont il vient d'être question.

Dans la situation au 1 ^{er} septembre 1843, ces dépenses étaient comprises pour une somme de fr.	1,254,453 53
D'après la situation actuelle, elles s'élèvent à	3,551,258 30
Différence en plus. fr.	2,296,804 77

Cette différence résulte de ce que, dans la situation au 1^{er} septembre 1843, on n'avait pas compris les sommes suivantes :

1° Le montant du décompte des intérêts bonifiés à la Néerlande sur une partie des retenues opérées et dont il a été fait emploi en fonds nationaux au profit du Trésor belge, sur le paiement de la rente de cinq millions de florins fr.	812,424 12
2° Le montant de la somme de 700,000 florins bonifiée par le Gouvernement Néerlandais pour intérêts du 1 ^{er} janvier 1839 au 31 décembre 1842, sur le capital de 7,000,000 de florins inscrit au profit du Gouvernement Belge, avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1843	1,481,481 48
3° Le paiement à faire au Gouvernement Néerlandais pour rachat de droits de fanal.	2,899 17
Somme égale fr.	2,296,804 77

Ressources extraordinaires de l'exercice 1843.

On a vu par l'explication donnée ci-dessus de l'augmentation des dépenses de l'exercice 1843, qu'une somme de 250,000 francs avait été payée à la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre, à titre de première moitié des 500,000 francs tenus en réserve conformément à la transaction faite avec ladite société.

Pour compenser cette dépense, il a été porté en recette au même exercice une somme égale de 250,000 francs.

Cette recette ne se présente pas dans la situation au 1^{er} septembre 1843.

Crédits à demander pour des créances arriérées concernant des exercices antérieurs à 1845.

Les crédits nécessaires pour la liquidation de créances non acquittées, relatives à des exercices antérieurs à 1845 et dont le montant est compris dans la situation au 1^{er} septembre 1844, sont ceux qui suivent, Savoir :

Dette Publique.

Exercice 1844.	Intérêts du 1 ^{er} mai au 31 décembre 1844 du capital nominal de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844, fr.	2,539,680	,
—	Dotation de l'amortissement du même emprunt pour les huit mois précités . . .	282,186	67
—	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement ci-dessus.	8,666	67
—	Bonification de la commission, à $\frac{1}{4}$ p. 0/0, accordée aux agents de change sur le montant de leur souscription audit emprunt	124,925	29
—	Escompte accordé à la banque de Belgique sur le paiement par anticipation de 1,500 titres de 1,000 francs, appartenant à la caisse d'épargnes	25,455	,
—	Intérêts du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 1844 du capital nominal de 95,722,000 francs converti en rente 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, 1 ^{re} série, avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1844, en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42	717,915	,
—	Dotation de l'amortissement dudit fonds pendant la même période	159,536	66
—	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement qui précèdent . . .	2,500	,
			3,860,865 29

Département de la Justice.

Exercice 1842.	Fournitures à des établissements publics situés en Belgique, faites antérieurement au 1 ^{er} octobre 1830 fr.	23,000	,
—	Remboursement d'avances faites par l'administration de l'enregistrement en matière de frais de justice	86,000	,
—	Remboursement au service domestique des prisons du prix des fournitures faites		
A REPORTER. fr.			3,860,865 29

	REPORT. fr.	109,000	»	3,860,865 29
	par le service des travaux dans les prisons pour peines.	52,200	»	
Exercice 1842.	Solde des dépenses relatives au matériel de l'administration centrale.	10,000	»	
				151,200 »

Département de l'Intérieur.

Exercice 1844 et années antérieures.	Fonds d'agriculture, indemnités pour bestiaux abattus et frais de voyages des vétérinaires du Gouvernement fr.	113,400	»	
—	Frais de jurys d'examen pour les grades académiques	39,000	»	
—	Service de santé, médailles de la vaccine et commissions médicales provinciales.	45,587	»	
—	Créances diverses appartenant à des exercices clos	25,000	»	
				222,987 »

Département des Travaux Publics.

Exercice 1843.	Sambre canalisée	4,466,426	60	
—	1844. Exploitation du chemin de fer.	569,513	34	
—	» Service des canaux.	5,593	29	
				4,841,533 23

Département de la Guerre.

Exercice 1841 et années antérieures.	Diverses réclamations, dont le chiffre s'élevait à fr. 498,477 46 ^c , suivant la situation au 1 ^{er} septembre 1843, et qui, au moyen des crédits alloués par les lois du 12 février 1844, n° 21, et 9 juillet suivant, n° 142, est actuellement réduit à.	385,575	11	
—	1844 et années antérieures. Matériel du génie	28,883	82	
	Matériel de l'artillerie	3,682	87	
	Diverses fournitures	128,000	64	
				546,142 44

*Département des Finances.**Enregistrement, domaines et forêts.*

Exercice 1838 et années antérieures.	Remises des receveurs, traitements, frais d'emballage et de transport par suite de la mise à exécution de la nouvelle loi sur le timbre, frais de poursuites et d'instances,			
	A REPORTER. fr.	9,622,727	96	

REPORT. fr. 9,622,727 96

	restitutions de frais avancés pour découverte domaniales, restitutions et attributions d'amendes forestières . .	308,530 84
Exercice 1839.	Remises des greffiers, frais d'emballage et de transport, frais de poursuites et d'instances et restitutions	516,798 80
— 1840.	Traitement des employés supérieurs, remises des greffiers, frais d'emballage et de transport, frais de poursuites et d'instances, traitement des employés en disponibilité, restitutions, attributions d'amendes forestières, charges et contributions sur les domaines . .	76,642 86
— 1841.	Traitement des employés supérieurs, remises des receveurs et des greffiers, frais de poursuites et d'instances, traitement des employés en disponibilité, restitutions diverses, charges et contributions sur les domaines . . .	87,281 49
— 1842.	Remises des greffiers, frais d'emballage et de transport, frais de poursuites et d'instances, intérêts de consignations, attribution d'amendes forestières . .	49,454 68
— 1843.	Remises des greffiers, frais d'emballage et de transport, frais de poursuites et d'instances, traitement des agents forestiers de la forêt de Soigne, acquisition de domaines par l'État, remises sur découvertes domaniales, intérêts de consignations, attributions d'amendes forestières	86,359 13
— »	Montant des condamnations en garantie envers les communes de Petit-Rechain et Dison, du chef de remboursement de capitaux, etc.	42,554 23
		Fr. 1,167,602 03

Contributions directes, cadastre, douanes et accises.

Exercices antérieurs au 1^{er} octobre 1830. Indemnités dues aux anciens agents du cadastre hollandais pour solde des travaux d'arpentage et d'expertise exécutés en Belgique

A REPORTER. fr.	77,026 44	1,167,602 03	9,622,727 96
-------------------------	-----------	--------------	--------------

REPORT. fr. 77,026 44 1,167,602 03 9,622,727 96

Exercice antérieurs à 1838. Frais de pesage et de contre-vérification de sel	2,507 52		
Exercice 1838. Remises des receveurs, non- valeurs et frais de procé- dure	45,627 08		
— 1839. Remises des receveurs, non- valeurs, remboursement du péage sur l'Escaut et sur le canal de Ternou- zen, frais de route et de séjour	97,649 63		
— 1840. Remises des receveurs, trai- tement des employés en disponibilité et non-va- leurs.	43,114 62		
— 1841. Remises des receveurs, trai- tement des employés en disponibilité et non-va- leurs	38,379 46		
— 1842. Remises et indemnités des receveurs	17,319 86		
		321,624 61	
			1,489,226 64

Non-valeurs et remboursements.

Exercice 1842. Remboursement du péage sur l'Escaut, fr.	64,622 14		
— 1843. — — — —	160,000 »		
			224,622 14
TOTAL. fr.		11,336,576 74	
Les crédits à demander, suivant la situation au 1 ^{er} septembre 1843, s'élevaient à		10,632,032 27	
Différence en plus fr.		704,544 47	

Budget des Recettes et Dépenses de l'exercice 1844.

L'excédant de ressources que promet l'exercice 1844 vient compléter le chiffre favorable qui résulte de la comparaison des deux situations. Le Budget de cet exercice se présente comme suit :

Montant des revenus probables, y compris les ressources extraordinaires fr.	114,863,064 58
Montant des dépenses votées primiti- vement fr.	105,993,796 67

A REPORTER. fr. 105,993,796 67 114,863,064 58

REPORT. . . . fr. 105,993,796 67 114,863,064 58

Montant des dépenses votées postérieurement au Budget. . . . 2,235,582 18

Restant à allouer pour compléter les crédits nécessaires au Département de la Guerre, pendant l'exercice . . . 4,150,000 »

TOTAL. . . . fr. 112,559,378 85

Économie présumée, suivant le cours ordinaire des choses. . . . fr. 1,000,000

Économie accidentelle, sur les allocations au Budget de la Dette Publique, SAVOIR :

- 1° Pour le paiement des intérêts et de l'amortissement des emprunts, à 5 p. 0/0, de 100,800,000 fr. et de fr. 1,481,481 48 c.
Les annulations à faire sur ces allocations ont pour cause la conversion de ces emprunts en rentes $4\frac{1}{2}$ 0/0;
- 2° Pour les intérêts $2\frac{1}{2}$ p. 0/0 à payer à la Hollande.
L'annulation à faire sur cette allocation a pour cause les remboursements faits sur le produit de l'emprunt 1844 (84,656,000 francs).

Ensemble. . fr. 3,150,000

4,150,000 »

Reste. . . . fr. 108,209,378 85

Excédant de ressources de l'exercice 1844. . . . fr. 6,653,683 73

Les évaluations primitives au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1844, y compris les ressources extraordinaires créées par la loi du 24 juillet 1844, n° 160, ne s'élevaient qu'à 110,691,084 francs.

Cette somme était insuffisante pour faire face aux dépenses du même exercice, qui s'élèvent, comme on vient de voir, à fr. 112,559,378 85 c.

Le boni de fr. 6,653,683 73 c, que l'on espère néanmoins obtenir sur cet exercice, se justifie de la manière suivante :

- 1° Par l'augmentation de recette de fr. 785,740 58 c, résultant des changements que l'expérience a permis d'apporter à diverses évaluations de revenus (voir l'état litt. C).

- 2° Au moyen du bénéfice de 3,386,240 francs, réalisé sur la négociation de l'emprunt de 84,656,000 francs, et que l'on a porté en recette à cet exercice. Ce bénéfice provient de la différence qui existe entre le capital nominal de l'emprunt et la somme de 88,042,240 francs, formant le produit de l'émission des obligations au taux de 104 p. %.
- 3° Au moyen de l'économie de 4,150,000 francs que l'on peut prévoir sur les dépenses.

Les détails que l'on vient de donner pour expliquer la diminution de déficit que présente la situation actuelle comparée avec la situation précédente, se résument comme suit :

Différences en faveur de la situation au 1^{er} septembre 1843.

Augmentation des dépenses de l'exercice 1842 fr.	994,163	75
— — — spéciales du même exercice	700,000	»
— — — de l'exercice 1843	1,084,794	04
— du Budget supplémentaire des dépenses de l'exercice 1843	2,296,804	77
— du chiffre des crédits à demander	704,544	47
	5,780,307	01

Différences en faveur de la situation au 1^{er} septembre 1844.

Augmentation du boni de l'exercice 1840 fr.	545	44
Diminution du déficit de l'exercice 1841	992,514	97
Augmentation des recettes de l'exercice 1842	232,978	94
— — — — — 1843	186,916	34
— du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1843	2,626,513	47
Recette extraordinaire à l'exercice 1843	250,000	»

Excédant de ressources présumé de l'exercice

1844 fr. 6,653,685 75

Dont il y a à retrancher le montant des bons du Trésor compris dans la recette de cet exercice, pour faire face à des dépenses spéciales

1,110,000 »

Reste. fr. 5,543,685 75

9,832,754 89

La situation au 1^{er} septembre 1844 se présente, en conséquence, plus favorablement que la situation précédente, ainsi qu'il résulte de la comparaison du résultat général établie ci-dessus, de.

4,052,447 88

(1)

PREMIÈRE PARTIE.

SITUATION GÉNÉRALE
DU TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1844.

ETAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTÉ DES		
ETATS A L'APPUI.	EXERCICES.	ÉVALUATION des REVENUS
ETAT LIII A	1842 Ressources ordinaires	105,900,612 "
	— Ressources extraordinaires	50,500,000 "
— B	1843 Ressources ordinaires	109,680,055 "
	— Ressources extraordinaires	51,000,452 54
— C	1844 Ressources ordinaires	100,581,084 "
	— Ressources extraordinaires	4,496,240 "
		501,248,441 54

du Trésor au 1^{er} septembre 1844.

REVENUS.

REVENUS EFFECTIFS.						DIFFÉRENCE	
VERSEMENTS FAITS				RESTE	MONTANT GÉNÉRAL	EN MOINS	EN PLUS
EN 1842.	EN 1843.	EN 1844 AU 31 AOÛT 1844	TOTAL.	à RECOURIR.	des Revenus probables	de L'ÉVALUATION.	de L'ÉVALUATION.
100,521,193 77	3,376,773 65	113,761 99	104,011,729 39	495,465 79	104,503,185 18	1,393,426 82	"
10,543,750 "	19,256,250 "	700,000 "	50,500,000 "	"	50,500,000 "	"	"
"	101,310,707 59	2,920,925 14	104,251,632 73	1,456,718 61	105,688,351 34	3,991,701 66	"
"	10,075,720 65	5,257,142 86	15,352,863 51	15,757,589 03	31,090,462 54	"	"
"	"	69,411,573 22	69,411,573 22	40,955,251 36	110,366,824 38	"	785,740 58
"	"	"	"	4,496,240 "	4,496,240 "	"	"
111,064,945 77	134,019,451 87	78,403,403 21	323,487,798 85	65,159,254 79	586,647,053 64	5,587,128 48	785,740 58
En moins des prévisions. fr.						4,601,387 90	

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTES DES				
ÉTATS A L'APPUI.	EXERCICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF.	AUGMENTATIONS faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.	DIMINUTIONS faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.
ÉTAT LITT. D.	1842. Budget ordinaire	105,566,962 81	5,401,247 65	»
	— Budget spécial	29,250,000 »	1,250,000 »	»
	1843. Budget ordinaire	108,855,572 01	1,666,653 78	»
	— Budget spécial	5,551,258 50	»	»
	1844. Budget ordinaire	* 110,125,796 67	2,235,582 18	»
	— Budget spécial	»	»	»
		557,527,580 79	8,555,485 50	»

RÉSUL

Les Budgets généraux des dépenses pour les exercices en cours d'exécution de 1842, 1843 et 1844, y compris un

Il est à présumer qu'on pourra, lors de la clôture de ces exercices, retrancher de cette

1° Une économie probable sur les crédits alloués aux Ministères pour l'exercice 1842 de . . .	
2° — — — — — 1843 de . . .	
3° — — — — — 1844 de . . .	

Les recouvrements faits et à faire sur les Budgets des Voies et Moyens pour les mêmes exercices, montent à . . .

Il y a un excédant de ressources sur les trois exercices en cours d'exécution de . . .

Les Budgets pour les exercices clos se présentant suivant les comptes définitifs qui ont été

D'une part : avec une insuffisance à l'exercice 1857 de.
— — — — — 1859 de.

D'autre part : avec un excédant à l'exercice 1858 de.
— — — — — 1840 de.

D'où résulte une insuffisance

A laquelle il faut ajouter celle constatée lors de la

En conséquence, l'exécution de tous les Budgets présente un excédant
Mais comme il y a des crédits à demander pour acquitter des créances arriérées, montant

Il y a en définitive une

du Trésor au 1^{er} septembre 1844.

DÉPENSES.

RESTE.	DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR SUR LE VISA DE LA COUPE DES COMPTES.				RESTE DISPONIBLE SUR LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1844.	Observations.
	EN 1842.	EN 1843.	EN 1844 AU 31 AOÛT 1844.	TOTAL.		
108,968,210 44	72,827,809 13	27,021,467 91	2,044,595 60	102,493,872 64	6,474,537 80	
50,500,000 »	1,000 »	15,088,676 50	5,656,597 19	20,746,273 69	9,755,726 31	
110,502,025 79	»	72,198,275 62	25,975,580 10	98,173,655 72	12,328,572 07	
3,551,258 30	»	3,551,258 30	»	3,551,258 30	»	
112,559,578 85	»	»	58,054,958 79	58,054,958 79	74,504,440 06	* Y compris la somme de 4,150,000 fr. nécessaire pour compléter le Budget du Département de la Guerre.
»	»	»	»	»	»	
565,880,873 58	72,828,809 13	117,839,676 35	72,331,511 68	263,019,997 14	102,860,876 24	

TAT.

crédit de 4,150,000 francs, qui reste à allouer au Département de la Guerre, s'élève à . . . fr. 565,880,873 58

soit, savoir :

1,000,000 »	} 6,150,000 »
1,000,000 »	
4,150,000 »	

RESTE fr. 359,730,873 58

386,647,055 64

26,916,180 26

rendus :

1,428,744 60
9,101,596 13

Fr. 10,530,340 73

579,248 22

3,461,882 91

4,041,151 13

(voir l'état n° 2 ci-après) de 6,489,209 60

clôture de l'exercice 1841, ci 13,655,374 67

ENSEMBLE 20,122,584 27

de 6,795,595 99

ensemble à 11,356,576 74

insuffisance de 4,542,980 75

COMPARAISON des résultats des Budgets des recettes et dépenses, tels qu'ils ont
comptes rendus pour le dernier trimestre 1850

EXERCICES.	BUDGETS		MODIFICATIONS		BUDGETS		FAITS	
	VOTES PRIMITIVEMENT.		APPORTÉES AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales		fixes DÉFINITIVEMENT PAR LES LOIS.		Par suite de l'exécution conformément aux	
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION DE RECETTES A OU D.	Augmentations OU DIMINUTION DE DÉPENSES A OU D.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	
1830, 4 ^e trimestre.	27,093,101 52	28,580,525 42	»	»	27,093,101 52	28,580,525 42	27,101,375 99	
1831.....	109,825,575 94	118,806,850 65	»	»	109,825,575 94	118,806,850 65	115,225,815 03	
1832.....	141,653,804 95	203,972,286 68	»	D 2,050,544 13	141,653,804 95	201,941,742 55	152,464,505 97	
1833.....	86,057,982 »	97,696,855 55	»	D 5,547,000 »	86,057,982 »	94,119,835 35	88,058,515 92	
1834.....	94,279,578 »	93,272,610 52	»	A 5,601,590 11	94,279,578 »	98,874,000 45	96,701,557 76	
1835.....	92,580,040 90	86,569,595 77	D 2,452,972 68	A 5,189,740 51	89,927,668 22	89,559,554 28	89,855,654 75	
							954,058 05	
							267,552 92	
1836.....	99,951,514 74	99,952,501 19	»	A 1,667,450 59	99,951,514 74	101,599,951 78	102,586,634 16	
							45,998 25	
1837.....	99,159,452 99	101,048,402 16	»	A 4,177,701 55	99,159,452 99	105,226,105 69	101,637,527 97	
							57,922 27	
1838.....	120,252,525 56	120,725,085 80	»	A 1,849,906 98	120,252,525 56	122,574,992 78	125,465,079 51	
							41,855 30	
1839.....	120,095,551 »	120,899,097 55	»	A 7,795,917 90	120,095,551 »	128,693,015 45	115,788,816 92	
							48,612 05	
1840.....	172,615,569 »	164,111,857 25	»	A 6,454,034 64	172,615,569 »	170,545,891 89	171,218,748 59	
							44,715 95	
				A 50,714,142 26				
				D 5,577,544 13				
Résultats des exercices 1830 à 1840 . . .	1,163,305,076 20	1,232,415,624 12	D 2,452,972 68	A 25,156,598 13	1,160,852,103 52	1,257,552,222 25	1,183,585,463 32	
1841.....	101,464,464 »	103,791,842 58	»	A 15,617,459 14	101,464,464 »	117,409,281 72	101,505,773 25	
							59,458 19	
							101,543,211 44	
1842.....	156,550,612 »	154,816,962 81	A 50,000 »	A 4,651,247 65	156,400,612 »	159,468,210 44	155,005,185 18	
1843.....	109,000,055 »	108,853,572 01	A 50,870,452 54	A 5,217,912 08	140,770,505 54	114,053,284 09	156,778,805 88	
1844.....	114,077,524 »	110,125,796 67	»	A 2,253,582 18	114,077,524 »	112,559,578 85	114,805,064 58	
Résultats des exercices en cours d'exécution	560,527,989 »	555,776,151 49	A 50,920,452 54	A 12,104,741 89	591,248,441 54	565,880,875 58	586,647,055 64	
	1,625,097,529 20	1,689,983,598 19	A 28,467,470 86	A 50,858,779 16	1,653,565,009 06	1,740,842,377 35	1,671,575,728 40	
A DÉBAISER les allocations au Budget de la Dette Publique de 1852 pour l'exécution des art. 13 et 14 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être consi- dérées comme non avenues					87,277,568 29			
					37,546,540 74			
RESTE EXCÉDANT DES DÉPENSES, d'après le vote des Chambres législatives. . . fr					49,731,027 55			

été votés, avec les résultats de l'exécution de ces Budgets, conformément aux
et les années 1831 à 1844 inclusivement.

RÉALISÉS		DIFFÉRENCES				EXCÉDANTS		Observations.
tion des Budgets, et comptes rendus		L'APRÈS LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS				D'APRÈS LES COMPTES RENDUS.		
DÉPENSE.	RECETTE		DÉPENSE		En RECETTE.	En DÉPENSE.		
	EN PLUS DU BUDGET.	EN MOINS DU BUDGET.	EN PLUS DU BUDGET.	EN MOINS DU BUDGET.				
28,580,523 42	8 474 67	»	»	»	»	1,478,947 45	Résultats du compte définitif	
112,413,963 51	3,400,259 09	»	»	3,592,867 14	811,851 52	»	Idem	
158,500,918 95	10,850,701 02	»	»	45,440,823 60	»	6,036,412 98	Idem	
91,904,974 04	2,020,531 92	»	»	2,244,860 39	»	3,846,061 02	Idem	
96,515,600 96	2,421,759 76	»	»	2,560,599 47	187,736 80	»	Idem	
87,104,004 96	»	74,013 49	»	2,453,329 32	2,749,649 77	»	Idem	
»	954,038 05	»	»	»	954,038 05	»	Recouvrements faits sur les excès des de 1850 et antérieurs 1851 et 1852	
»	267,552 92	»	»	»	267,552 92	»	Dép. annulées sur les excès des de 1850 claus 1851 et 1852, à constater en recette	
99,528,487 96	2,635,519 42	»	»	2,071,463 82	5,058,146 20	»	Résultats du compte définitif	
»	45,998 25	»	»	»	45,998 25	»	Dépenses annulées sur l'exercice clos de 1853, à constater en recette	
105,331,731 64	2,497,874 98	»	»	1,894,372 05	»	1,674,403 67	Résultats du compte définitif	
»	57,922 27	»	»	»	57,922 27	»	Dépenses annulées sur l'exercice clos de 1854, à constater en recette	
120,198,578 44	3,212,554 13	»	»	2,576,614 34	3,266,701 07	»	Résultats du compte définitif	
»	44,855 30	»	»	»	44,855 30	»	Dépenses annulées sur l'exercice clos de 1855, à constater en recette	
124,196,508 51	»	4,506,714 08	»	4,496,506 94	»	8,407,691 59	Résultats du compte définitif	
»	48,612 05	»	»	»	48,612 05	»	Dépenses annulées sur l'exercice clos de 1856, à constater en recette	
167,801,579 63	»	1,596,820 41	»	2,744,512 26	3,417,168 96	»	Résultats du compte définitif	
»	44,715 95	»	»	»	44,715 95	»	Dépenses annulées sur l'exercice clos de 1857, à constater en recette	
1,190,074,672 92	28,510,907 78	5,777,547 98	»	67,477,549 33	14,954,907 09	21,444,116 69		
						6,489,209 60		
114,976,586 11	»	160,600 75	»	2,452,695 61	»	15,672,812 86	Résultats du compte définitif	
»	39,438 19	»	»	»	39,438 19	»	Dépenses annulées sur l'exercice clos de 1858, à constater en recette	
						39,438 19	15,672,812 86	
138,468,210 44	»	1,595,426 82	»	1,000,000 »	»	5,465,025 26	Résultats présumés du compte définitif.	
115,053,284 09	»	3,991,701 66	»	1,000,000 »	23,725,519 79	»	Résultats présumés du 2 ^e compte provi- soire	
108,209,378 85	785,740 58	»	»	4,150,000 »	6,055,685 73	»	Résultats présumés du 2 ^e compte provi- soire	
359,730,873 58	785,740 58	5,387,128 48	»	6,150,000 »	30,379,205 52	5,465,025 26		
						26,916,180 26	»	
LATION.								
1,190,074,672 92	28,510,907 78	5,777,547 98	»	67,477,549 33	»	6,489,209 60		
114,976,586 11	39,438 19	160,600 75	»	2,452,695 61	39,438 19	15,672,812 86		
359,730,873 58	785,740 58	5,387,128 48	»	6,150,000 »	26,916,180 26	»		
1,664,782,132 41	29,530,086 55	11,525,507 21	»	76,060,244 94	23,935,618 45	20,162,022 46		
18,010,719 54		76,060,244 94						
L'EXCÉDANT de ressources résultant de l'exécution des Budgets.					6,793,595 99			

(8)

(9)

DEUXIÈME PARTIE.

Etat Comparatif

ENTRE

L'ÉVALUATION DES REVENUS DU ROYAUME

ET

LES RECETTES EFFECTIVES.

EXERCICES 1842 A 1844.

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		17,749,827 »
Personnel		8,500,000 »
Patentes		2,900,000 »
Redevances sur les mines		215,985 »
Douanes		10,598,000 »
Droits de consommation sur les boissons distillées		1,000,000 »
ACCISES	Sel	3,900,000 »
	Vins étrangers	2,500,000 »
	Eau-de-vie étrangère	250,000 »
	— indigène	5,784,000 »
	Bières et vinaigres	6,840,000 »
	Sucres	912,000 »
	Timbres sur les quittances	1,400,000 »
	— permis de circulation	17,500 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent		170,000 »
Droits d'entrepôts, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers.		150,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles		10,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.		
Enregistrement		11,500,000 »
Greffe.		500,000 »
Hypothèques		1,500,000 »
Successions		5,770,000 »
Timbre		2,900,000 »
Amendes		200,000 »
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement.		105,000 »
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.		150,000 »
TRÉSOR PUBLIC.		
Produit des examens		47,000 »
— des brevets d'invention		55,000 »
— des diplômes des artistes vétérinaires		2,000 »
A REPORTER.		85,004,112 »

pour l'exercice 1842, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1844.

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
PR 1842.	EN 1843	EN 1844.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
16,770,524 80	953,474 69	"	17,703,999 49	"	17,703,999 49	"	45,827 51
7,750,165 14	801,305 98	"	8,621,471 12	"	8,621,471 12	121,471 12	"
2,590,445 50	590,522 81	"	2,980,966 31	"	2,980,966 31	80,966 31	"
168,118 15	10,748 68	"	178,866 83	"	178,866 83	"	57,118 17
11,173,914 05	298,928 57	"	11,472,842 62	"	11,472,842 62	874,842 62	"
964,546 25	47 50	"	964,593 75	"	964,593 75	"	55,606 25
5,846,907 44	65 94	"	5,846,971 58	"	5,846,971 58	"	55,028 62
2,515,682 14	842 29	"	2,514,524 45	"	2,514,524 45	14,524 45	"
245,232 41	571 74	"	245,804 15	"	245,804 15	"	4,195 84
3,497,525 27	1,522 64	"	3,499,047 91	"	3,499,047 91	"	284,952 09
6,475,068 87	26 85	"	6,475,095 72	"	6,475,095 72	"	566,904 28
741,405 31	"	"	741,405 31	"	741,405 31	"	170,594 69
1,541,112 44	507 54	"	1,541,619 78	"	1,541,619 78	"	58,580 22
12,474 41	12 51	"	12,486 92	"	12,486 92	"	4,815 08
147,522 77	" 10	"	147,522 87	"	147,522 87	"	22,677 15
80,605 31	68,512 51	"	149,117 82	"	149,117 82	"	882 18
15,047 65	2,554 51	"	17,401 96	"	17,401 96	7,401 96	"
10,931,461 88	8,230 55	"	10,939,692 25	"	10,939,692 25	"	560,507 77
291,610 92	260 29	"	291,871 21	"	291,871 21	"	8,128 79
1,814,056 76	"	"	1,814,056 76	"	1,814,056 76	514,056 76	"
5,975,709 81	2,964 10	"	5,978,673 91	"	5,978,673 91	208,673 91	"
2,814,897 74	2,725 85	"	2,817,623 59	"	2,817,623 59	"	82,576 41
168,815 77	998 45	"	169,814 22	"	169,814 22	"	50,185 78
71,989 56	1,547 96	"	73,537 52	"	73,537 52	"	29,462 48
149,186 47	2,227 47	"	151,413 94	"	151,413 94	1,413 94	"
16,545 "	25,905 "	"	42,450 "	4,550 "	47,000 "	"	"
11,835 97	31,392 80	2,142 84	45,371 61	"	45,371 61	10,571 61	"
1,250 "	"	"	1,250 "	750 "	2,000 "	"	"
80,559,255 79	2,675,694 75	2,142 84	83,057,085 36	5,500 "	83,042,595 56	1,835,722 66	1,795,441 50

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT	85,004,112 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	800,000 »
— de la Sambre canalisée	500,000 »
— du canal de Charleroy.	1,200,000 »
— des droits de bacs et passages d'eau	110,000 »
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,500,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Postes	5,280,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS. { Produit du chemin de fer	7,700,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachats et transferts de rentes	50,000 »
Capitaux du fonds de l'industrie	215,000 »
— de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles	22,000 »
Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves	400,000 »
Prix de vente de domaines en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payé en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1835	1,500,000 »
— de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sables	550,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre.	520,000 »
Intérêts des créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles.	60,000 »
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	2,500 »
— volontaires	500 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	50,000 »
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier	557,000 »
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	700,000 »
Abonnements au <i>Moniteur</i>	13,000 »
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 »
— du droit de pilotage	250,000 »
Abonnements au <i>Bulletin Officiel</i>	58,000 »
A REPORTER.	103,642,112 »

*pour l'exercice 1842, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1844.*

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFERENCE	
EN 1842.	EN 1843.	EN 1844.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
80,350,253 79	2,673,694 75	2,142 84	83,037,093 56	5,500 "	83,042,593 56	1,853,722 60	1,795,441 50
808,525 46	42 50	"	808,567 96	"	808,567 96	8,567 96	"
437,184 05	"	"	437,184 05	"	437,184 05	"	62,815 95
1,346,061 85	"	"	1,346,061 85	"	1,346,061 85	146,061 85	"
97,077 61	215 "	"	97,292 61	"	97,292 61	"	12,707 50
2,117,491 50	18,561 15	"	2,135,852 45	"	2,135,852 45	"	164,147 55
5,102,541 02	55,775 16	"	5,158,114 18	"	5,158,114 18	"	121,885 82
7,458,774 29	"	"	7,458,774 29	"	7,458,774 29	"	241,225 71
60,867 68	"	"	60,867 68	"	60,867 68	10,867 68	"
98,861 56	"	"	98,861 56	"	98,861 56	"	116,158 44
187,203 07	5,739 60	"	190,942 67	"	190,942 67	168,942 67	"
344,170 22	1,001 61	"	345,171 83	"	345,171 83	"	54,828 17
410,595 93	"	"	410,595 93	"	410,595 93	"	1,089,604 07
490,845 25	"	"	490,845 25	"	490,845 25	"	59,154 75
540,457 31	1,871 06	"	542,328 37	"	542,328 37	22,328 37	"
49,789 60	3,007 60	"	52,777 20	"	52,777 20	"	7,222 80
2,890 50	6 "	"	2,896 50	"	2,896 50	596 50	"
77 "	"	"	77 "	"	77 "	"	425 "
"	45,506 09	2,409 69	45,915 78	"	45,915 78	15,915 78	"
537,520 "	"	"	537,520 "	"	537,520 "	520 "	"
754,060 91	"	"	754,060 91	"	754,060 91	54,060 91	"
"	"	14,823 50	14,823 50	"	14,823 50	1,823 50	"
"	"	"	"	60,000 "	60,000 "	"	"
65,821 91	147,980 15	"	211,802 06	58,197 94	250,000 "	"	"
23,895 "	15,815 "	"	37,710 "	290 "	38,000 "	"	"
99,091,547 11	2,963,013 65	19,376 05	102,075,936 79	105,787 94	102,179,724 73	2,263,207 68	5,725,594 95

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	103,642,112 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	75,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	30,000 »
Restitutions pour permis de construction d'usines	»
2 p. % sur les paiements faits pour le compte de saisies réelles.	300 »
Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière.	15,000 »
Recouvrements sur les communes, les hospices, etc., pour frais de régie de leurs bois	140,000 »
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	25,000 »
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, etc.	140,000 »
Id. d'entretien, de transport de mendiants, d'entretien de mineurs, etc.	10,000 »
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	1,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouv. d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	1,050,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement, etc.	300,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie.	15,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Trésor pour l'habillement des équipages de la Marine.	25,000 »
Recettes accidentelles.	150,000 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	25,000 »
Versements des sommes allouées aux budgets des communes et des provinces, pour le transport des dépêches.	60,000 »
Banque de Belgique, intérêts exigibles en 1842	200,000 »
Remboursements des frais de perception des revenus provinciaux.	»
	105,900,612 »
A DÉDUIRE : Les diminutions de recettes d'après les états de solde.	»
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	105,900,612 »
Produit de l'emprunt autorisé par la loi du 29 septembre 1842, n° 827.	29,250,000 »
Produit d'une émission de bons du Trésor ou obligation à charge de l'État à émettre en vertu des lois du 26 juin 1842, n° 478, et 20 février 1844, n° 33, pour les premiers travaux du canal de Zelzacte à la mer du Nord	1,250,000 »
	136,400,612 »

*pour l'exercice 1842, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1844.*

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1842.	EN 1843.	EN 1844.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
99,091,547 11	2,965,015 65	19,576 05	102,076,956 79	103,787 94	102,179,724 75	2,265,207 68	3,725,594 95
18 85	"	"	18 85	"	18 85	"	981 17
54,144 85	5,749 49	"	57,894 34	"	57,894 34	"	35,105 66
54,742 54	"	"	54,742 54	"	54,742 54	4,742 54	"
1,475 "	"	"	1,475 "	"	1,475 "	1,475 "	"
8 72	"	"	8 72	"	8 72	"	491 28
11,102 86	23 77	"	11,126 65	"	11,126 65	"	3,873 37
158,259 97	1,464 92	"	159,704 89	"	159,704 89	"	295 11
4,891 07	56 12	"	4,927 79	"	4,927 79	"	18,072 21
150,266 44	54 05	"	150,500 49	"	150,500 49	10,500 49	"
20,160 22	187 40	"	20,547 62	"	20,547 62	10,547 62	"
559 "	"	"	559 "	"	559 "	"	661 "
508,735 16	359,157 16	"	847,892 32	182,107 68	1,030,000 "	"	"
310,167 94	"	"	310,167 94	"	310,167 94	10,167 94	"
"	16,585 32	2,620 04	19,205 36	"	19,205 36	4,205 36	"
"	"	"	"	25,000 "	25,000 "	"	"
255,565 47	"	"	255,565 47	"	255,565 47	105,565 47	"
9,566 66	200 "	"	9,766 66	15,233 34	25,000 "	"	"
800 42	25,457 90	12,120 "	38,578 32	21,621 68	60,000 "	"	"
"	"	70,645 92	70,645 92	129,554 08	200,000 "	"	"
"	24,865 85	9,000 "	53,865 85	16,551 07	50,214 92	50,214 92	"
100,589,772 86	3,576,773 65	113,761 99	104,080,508 48	495,455 79	104,573,764 27	2,458,227 02	3,785,074 75
68,579 09	"	"	68,579 09	"	68,579 09	68,579 09	"
100,521,193 77	3,576,773 65	113,761 99	104,011,729 39	495,455 79	104,505,185 18	"	"
10,543,750 "	18,706,250 "	"	29,250,000 "	"	29,250,000 "	"	"
"	550,000 "	700,000 "	1,250,000 "	"	1,250,000 "	"	"
111,064,943 77	22,653,025 65	813,761 99	134,511,729 39	495,455 79	135,005,185 18	2,389,647 93	3,785,074 75
						1,595,426 82	

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier.		17,749,827 "
Personnel.		8,500,492 "
Patentes		2,876,077 "
Redevances sur les mines.		215,085 "
Douanes		10,654,172 "
Droits de consommation sur les boissons distillées.		960,000 "
{ Sel		4,000,000 "
{ Vins étrangers		1,850,000 "
{ Eau-de-vie étrangère		240,000 "
ACCISES { — indigène		4,800,000 "
{ Bières et vinaigres.		6,411,000 "
{ Sucres		640,000 "
{ Timbres sur les quittances		1,300,000 "
{ — — permis de circulation		14,000 "
Droits de garantie des matières d'or et d'argent.		150,000 "
— d'entrepôts, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers		150,000 "
Recettes extraordinaires et accidentelles.		12,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.		
Enregistrement		11,000,000 "
Greffe		280,000 "
Hypothèques		1,800,000 "
Successions		6,500,000 "
Timbre.		3,000,000 "
Amendes		150,000 "
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement.		75,500 "
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.		170,000 "
Produit des examens		47,000 "
— des brevets d'invention.		35,000 "
— des diplômes des artistes vétérinaires		2,000 "
A REPORTER.		83,563,053 "

pour l'exercice 1843, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1844.

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1843.	EN 1844.	TOTAL			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
16,062,189 51	920,570 49	17,582,759 80	144,667 16	17,727,426 96	"	22,400 04	
7,766,048 14	571,964 52	8,558,012 66	567,217 76	8,705,250 42	204,738 42	"	
2,420,289 80	262,649 40	2,682,959 20	84,555 90	2,767,495 10	"	108,585 90	
103,515 05	53,143 15	156,458 20	9,016 01	145,474 21	"	70,510 79	
10,966,058 75	97,568 87	11,063,407 62	"	11,063,407 62	420,255 62	"	
958,985 75	50 "	959,035 75	"	959,035 75	"	964 25	
4,094,430 92	525 54	4,094,956 46	"	4,094,956 46	94,956 46	"	
2,196,055 46	1,859 25	2,197,894 69	"	2,197,894 69	547,894 69	"	
255,395 55	775 00	256,170 55	"	256,170 55	16,170 55	"	
5,780,874 29	66 75	5,780,941 04	"	5,780,941 04	"	1,019,058 96	
6,170,459 53	177 76	6,170,617 29	"	6,170,617 29	"	240,382 71	
862,444 41	"	862,444 41	"	862,414 41	222,444 41	"	
1,515,716 75	266 78	1,515,985 55	"	1,515,985 55	15,985 55	"	
8,671 55	"	8,671 55	"	8,671 55	"	5,528 67	
150,759 56	"	150,759 56	"	150,759 56	759 56	"	
590,487 95	44,806 69	455,294 64	"	455,294 64	285,294 64	"	
10,156 01	647 56	10,803 57	"	10,803 57	"	1,196 65	
10,550,554 96	"	10,550,554 96	"	10,550,554 96	"	460,445 04	
287,191 55	"	287,191 55	"	287,191 55	7,191 55	"	
1,869,587 90	"	1,869,587 90	"	1,869,587 90	69,587 90	"	
4,254,414 55	"	4,254,414 55	"	4,254,414 55	"	2,245,585 67	
2,881,855 64	"	2,881,855 64	"	2,881,855 64	"	118,146 50	
156,895 21	"	156,895 21	"	156,895 21	6,895 21	"	
59,755 44	"	59,755 44	"	59,755 44	"	15,764 56	
159,889 19	"	159,889 19	"	159,889 19	"	50,110 81	
295 "	"	295 "	46,705 "	47,000 "	"	"	
"	12,425 91	12,425 91	22,574 09	55,000 "	"	"	
16,025 "	"	16,025 "	"	16,025 "	14,025 "	"	
78,508,700 16	1,947,297 45	80,255,997 61	674,755 92	80,950,751 53	1,715,156 92	4,547,478 59	5

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	83,583,055 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS	
Produit des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	802,000 »
— de la Sambre canalisée.	450,000 »
— du canal de Charleroy	1,540,000 »
— des droits de bacs et passages d'eau	110,000 »
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,500,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,220,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS. Produit du chemin de fer.	10,000,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachats et transferts de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées d'après l'état n° 14, annexé au Budget des Voies et Moyens	1,250,000 »
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 »
— de créances ordinaires	50,000 »
Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages et intérêts, successions en déshérence, épaves.	350,000 »
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, en suite de la loi du 28 décembre 1835 et de la loi du 30 juin 1840	1,000,000 »
Prix à provenir de la vente de petites parties de biens domaniaux d'après l'état n° 15, annexé au Budget des Voies et Moyens	500,000 »
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, ventes d'herbes, extraction de terre et de sable	400,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre.	400,000 »
Intérêts des créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires	50,000 »
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	2,500 »
Restitutions volontaires	500 »
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin Officiel</i>	51,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	50,000 »
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse	537,000 »
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	700,000 »
Produit de l'école vétérinaire et d'agriculture.	60,000 »
A REPORTER.	
	107,246,053 »

*pour l'exercice 1843, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1844.*

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOURVER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1843.	EN 1844.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
78,508,700 16	1,947,297 45	80,255,997 61	674,755 92	80,950,751 55	1,715,156 92	4,547,478 59	
704,584 57	"	704,584 57	"	704,584 57	"	97,415 65	
505,702 58	"	505,702 58	"	505,702 58	55,702 58	"	
1,567,477 65	"	1,567,477 65	"	1,567,477 65	27,477 65	"	
108,356 47	"	108,356 47	"	108,356 47	"	1,045 55	
1,984,185 50	"	1,984,185 50	"	1,984,185 50	"	515,816 50	
3,159,524 85	"	3,159,524 85	55,475 17	3,215,000 "	"	5,000 "	
8,959,284 17	85,155 16	8,994,459 55	"	8,994,459 55	"	1,005,560 67	
644,789 48	"	644,789 48	"	644,789 48	"	605,210 52	
126,555 50	"	126,555 50	"	126,555 50	6,555 50	"	
116,865 21	"	116,865 21	"	116,865 21	86,865 21	"	
257,516 58	"	257,516 58	"	257,516 58	"	72,685 62	
1,509,045 88	"	1,509,045 88	"	1,509,045 88	509,045 88	"	
525,980 94	"	525,980 94	"	525,980 94	25,980 94	"	
451,050 88	"	451,050 88	"	451,050 88	51,050 88	"	
581,775 56	"	581,775 56	"	581,775 56	"	18,226 64	
77,191 55	"	77,191 55	"	77,191 55	27,191 55	"	
1,854 44	"	1,854 44	"	1,854 44	"	665 56	
787 40	"	787 49	"	787 49	287 49	"	
24,446 "	19,825 37	44,271 57	6,728 65	51,000 "	"	"	
"	47,744 04	47,744 04	"	47,744 04	17,744 04	"	
557,520 "	"	557,520 "	"	557,520 "	520 "	"	
6,241,150 88	"	624,150 88	75,869 12	700,000 "	"	"	
"	"	"	60,000 "	60,000 "	"	"	
100,554,879 48	2,070,022 02	102,404,901 50	872,806 84	103,277,708 54	2,501,556 40	6,469,701 06	

*Suite de l'ETAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	107,246,053 »
TRÉSOR PUBLIC (Suite)	
Produit du droit de pilotage.	250,000 »
des actes des commissariats maritimes. (Loi du 12 avril 1843, n° 190.)	50,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRIGÉES, ETC	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	80,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 »
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	25,000 »
Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière	15,000 »
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux pour frais de régie de leurs bois	140,000 »
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	4,000 »
— — — des provinces	10,000 »
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	150 000 »
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	15,000 »
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	1,000 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	28,000 »
TRÉSOR PUBLIC	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,000,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien	200,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Trésor, pour l'habillement des équipages de la Marine	50,000 »
Recettes accidentelles.	150,000 »
Versement des sommes allouées aux Budgets des communes et des provinces pour le transport des dépêches	60,000 »
Banque de Belgique — Intérêts exigibles en 1843	60,000 »
Chemin de fer rhénan. — Intérêts exigibles en 1843.	100,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences, par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie	15,000 »
Remboursements des frais de perception des revenus provinciaux	»
A REPORTER	109,680,053 »

pour l'exercice 1845, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1844.

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
LN 1843.	EN 1844.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
100,554,879 48	2,070,022 02	102,404,901 50	872 806 84	105,277.708 34	2,501,556 40	6,469,701 06	
"	505,105 22	505,105 22	"	505,105 22	55,105 22	"	
"	50,565 56	50,565 56	"	50,565 56	565 56	"	
1,359 92	11 05	1,571 57	"	1,571 57	571 57	"	
54,690 76	2,494 29	57,185 05	"	57,185 05	"	42,814 95	
27,465 45	"	27,465 45	"	27,465 45	"	22,556 55	
"	"	"	"	"	"	25,000 "	
11,964 51	"	11,964 51	"	11,964 51	"	5,035 49	
150,284 87	"	150,284 87	"	150,284 87	"	9,715 15	
4,827 79	"	4,827 79	"	4,827 79	827 79	"	
"	"	"	"	"	"	10,000 "	
155,812 18	"	155,812 18	"	155,812 18	5,812 18	"	
22,476 28	"	22,476 28	"	22,476 28	7,476 28	"	
452 25	"	452 25	"	452 25	"	567 75	
42,500 "	"	42,500 "	"	42,500 "	14,500 "	"	
425,276 58	578,759 67	804,056 25	195,965 75	1,000,000 "	"	"	
"	"	"	200,000 "	200,000 "	"	"	
25,426 68	"	25,426 68	24,575 52	50,000 "	"	"	
82,010 58	"	82,010 58	"	82,010 58	"	67,989 42	
6,100 42	25,645 14	51,745 56	28,254 44	60,000 "	"	"	
"	74,056 51	74,056 51	"	74,056 51	14,056 51	"	
"	"	"	100,000 "	100,000 "	"	"	
7,201 84	17,405 08	24,604 92	"	24,604 92	9,604 92	"	
"	16,862 "	16,862 "	55,120 26	51,982 26	51,982 26	"	
101,510,707 59	2,920,925 14	104,251,632 73	1,456,718 61	105,688,551 54	2,659,658 69	6,651,560 55	6

*Suite de l'ETAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
R E P O R T	109,680,063 »
RESSOURCES SPÉCIALES (<i>Traité du 5 novembre 1842</i>)	
Le montant de l'encaisse du caissier général de l'État, au 1 ^{er} octobre 1830	12,172,285 »
— du solde en caisse existant à la banque d'Anvers le 1 ^{er} novembre 1830	53,150 68
— du solde résultant de la participation de la société générale à l'emprunt de 30 millions de florins, à 3 $\frac{1}{2}$ p. o/o	757,078 11
— des certificats de rentes remboursables (<i>Domcyn los-renten</i>) versées depuis le 31 octobre 1838	411,961 95
— des intérêts bonifiés par le Gouvernement Néerlandais sur les cautionnements de comptables	2,081,615 45
— — — sur le fonds de consignations et dépôts judiciaires	411,836 29
— de la restitution faite par le Gouvernement Néerlandais du fonds de la caisse de retraite	833,109 15
— — — du fonds de pensions des Indes	30,566 66
— — — des avances du Trésor belge, pour pensions sur le fonds dit de Waterloo	169,512 17
— — — a faire au Trésor belge par les provinces de Liège et de Limbourg, de la somme à payer au Gouvernement Néerlandais pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt du Zuid-Willems-Vaart	605,174 60
— du capital de 1 million de florins en dette active à 2 $\frac{1}{2}$ o/o provenant du fonds d'agriculture et transcrit au profit du Gouvernement belge	1,142,867 14
— de la restitution à faire par le Gouvernement Néerlandais, pour pensions payées à des néerlandais ou luxembourgeois domiciliés en Belgique	161,701 15
— du versement par la société générale par suite de la convention du 4 novembre 1842	10,548,148 15
— des intérêts sur un capital de 72,600 fl. en los-renten dénoncées à Amsterdam et à Bruxelles	2,174 60
— de la somme de 700,000 florins, pour intérêt à 2 $\frac{1}{2}$, du 1 ^{er} janvier 1839 au 31 décembre 1842, sur le capital de 7,000,000 de florins inscrit au profit du Gouvernement Belge	1,481,481 48
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	
Première moitié de la somme de 500,000 francs, effectuée par l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327, au paiement à faire à la société concessionnaire de la Sambre canalisée et tenue en réserve en exécution de l'art. 10, § 2, de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835	250.000 »
	140,770,505 54

*pour l'exercice 1843, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1844.*

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1843	EN 1844	TOTAL			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
101,310,707 59	2,920,925 14	104,231,632 75	1,450,718 01	105,088,551 54	2,659,658 69	6,651,560 55	
"	"	"	12,172,285 "	12,172,285 "	"	"	
"	"	"	55,150 68	55,150 68	"	"	
55,191 "	"	55,191 "	723,887 11	757,078 11	"	"	
"	"	"	411,961 95	411,961 95	"	"	
2,081,015 45	"	2,081,015 45	"	2,081,015 45	"	"	
411,856 29	"	411,856 29	"	411,856 29	"	"	
524,557 71	"	524,557 71	508,571 42	853,109 13	"	"	
50,566 66	"	50,566 66	"	50,566 66	"	"	
169,512 17	"	169,512 17	"	169,512 17	"	"	
"	"	"	605,174 60	605,174 60	"	"	
"	"	"	1,142,857 14	1,142,857 14	"	"	
"	"	"	161,701 15	161,701 15	"	"	
5,291,005 29	5,257,142 86	10,548,148 15	"	10,548,148 15	"	"	
2,174 60	"	2,174 60	"	2,174 60	"	"	
1,481,481 48	"	1,481,481 48	"	1,481,481 48	"	"	
9,825,720 65	5,257,142 86	15,082,865 51	15,757,589 05	50,840,452 54			
250,000 "	"	250,000 "	"	250,000 "	"	"	
111,586,428 24	8,178,068 "	119,564,496 24	17,214,307 64	156,778,805 88	2,659,658 69	6,651,560 55	
					3,991,701 66		

ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		17,753,384 »
Personnel		8,025,100 »
Patentes		2,800,000 »
Redevances sur les mines		180,180 »
Douanes		11,407,000 »
Droits de consommation sur les boissons distillées		965,000 »
ACCISES	Sel	4,000,000 »
	Vins étrangers	1,950,000 »
	Eau-de-vie étrangère	250,000 »
	— indigène	3,900,000 »
	Bières et vinaigres	6,500,000 »
	Sucres	3,200,000 »
	Timbres collectifs sur les quittances	1,225,000 »
	— permis de circulation	8,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent		150,000 »
Droits d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers		150,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles		10,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.		
Enregistrement		11,000,000 »
Greffe		500,000 »
Hypothèques		2,000,000 »
Successions		4,400,000 »
Timbre		3,000,000 »
Amendes		150,000 »
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement		70,000 »
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.		150,000 »
TRÉSOR PUBLIC.		
Produit des examens		47,000 »
— des brevets d'invention		33,000 »
— des diplômes des artistes vétérinaires		2,000 »
A REPORTER.		84,027,864 »

pour l'exercice 1844, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1844.

VERSEMENTS faits pendant les 8 premiers mois de L'ANNÉE 1844.	RESTE A RECOURIR.	REVENUS PROBABLES	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
10,374,010 06	7,379,573 94	17,753,584 »	»	»	
5,214,963 92	3,585,036 08	8,800,000 »	174,900 »	»	
1,017,644 95	1,162,355 07	2,780,000 »	»	20,000 »	
65,240 »	59,760 »	125,000 »	»	55,180 »	
7,351,039 85	4,055,960 15	11,407,000 »	»	»	
919,552 50	50,447 50	970,000 »	3,000 »	»	
2,111,409 85	1,888,590 17	4,000,000 »	»	»	
1,275,077 16	676,922 84	1,950,000 »	»	»	
149,732 48	100,267 52	250,000 »	»	»	
2,598,218 92	1,501,781 08	3,900,000 »	»	»	
4,469,025 58	1,850,974 62	6,500,000 »	»	»	
2,547,742 88	1,065,608 12	5,613,441 »	413,441 »	»	
622,947 87	452,052 13	1,075,000 »	»	150,000 »	
4,278 48	1,721 52	6,000 »	»	2,000 »	
99,158 99	50,841 01	150,000 »	»	»	
49,794 13	150,205 87	180,000 »	30,000 »	»	
1,369 21	8,630 79	10,000 »	»	»	
6,955,004 70	3,579,995 30	10,515,000 »	»	485,000 »	
204,494 31	101,505 69	506,000 »	6,000 »	»	
1,457,621 23	729,378 77	2,187,000 »	187,000 »	»	
3,154,572 99	1,555,427 01	4,690,000 »	290,000 »	»	
2,117,750 65	1,052,249 35	3,170,000 »	170,000 »	»	
106,719 56	52,280 44	159,000 »	9,000 »	»	
42,415 42	19,584 58	62,000 »	»	8,000 »	
150,963 20	74,034 80	225,000 »	75,000 »	»	
46,530 »	470 »	47,000 »	»	»	
12,221 57	22,778 43	35,000 »	»	»	
450 »	1,550 »	2,000 »	»	»	
55,677,952 22	30,990,072 78	84,068,025 »	1,360,341 »	720,180 »	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT. PÉAGES. ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	84,027,864 »
Produits des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation — de la Sambre canalisée. — du canal de Charleroy — du canal de Mons à Condé dont l'administration est reprise à dater du 1^{er} janvier 1844. — des droits de bacs et passages d'eau — des barrières sur les routes de 1^{re} et de 2^{me} classe	800,000 » 460,000 » 1,550,000 » 50,000 » 100,000 » 2,000,000 »
TRAVAUX PUBLICS. Produits des postes	3,245,000 »
CAPITAUX ET REVENUS. TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	10,600,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS. Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées Capitaux du fonds de l'industrie — de créances ordinaires Prix de vente d'objets mobiliers, et transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en dés- hérence, épaves. Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 déc. 1822, payés en numéraire, et de la loi du 30 juin 1840. Prix à provenir de la vente de petites parties de biens domaniaux Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sable. Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre Intérêts de créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière — volontaires. Abonnement au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin Officiel</i>.	375,000 » 120,000 » 50,000 » 350,000 » 650,000 » 100,000 » 680,000 » 352,000 » 45,000 » 4,000 » 500 » 51,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets). Intérêts de 2204 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ %, acquises par le fonds d'amortissement de l'emprunt de 1840 Intérêts de 11174 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ %, provenant de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier. Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations — de l'école vétérinaire et d'agriculture. — des actes de commissariats maritimes — de la fabrication de pièces de 5 et 2 centimes. — du droit de pilotage et de fanal	50,000 » 90,560 » 446,960 » 550,000 » 60,000 » 50,000 » 500,000 » 371,200 »
A REPORTER.	107,289,084 »

pour l'exercice 1844, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1844.

VERSEMENTS faits pendant les 8 premiers mois de L'ANNÉE 1844.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
55,677,952 22	50,990,072 78	84,068,025 "	1,560,541 "	720,180 "	
565,268 01	276,751 00	840,000 "	40,000 "	"	
556,427 74	173,572 26	550,000 "	70,000 "	"	
805,499 36	444,500 64	1,250,000 "	"	100,000 "	
29,166 62	20,833 58	50,000 "	"	"	
74,536 21	30,443 70	105,000 "	5,000 "	"	
1,352,081 17	667,918 83	2,000,000 "	"	"	
2,165,585 38	1,079,414 62	3,245,000 "	"	"	
7,177,912 15	3,822,087 85	11,000,000 "	400,000 "	"	
273,219 16	134,780 84	408,000 "	33,000 "	"	
66,242 83	33,737 17	100,000 "	"	20,000 "	
264,961 23	99,038 77	364,000 "	314,000 "	"	
107,659 20	57,340 80	165,000 "	"	165,000 "	
209,754 06	105,245 54	315,000 "	"	535,000 "	
86,705 88	43,294 12	150,000 "	50,000 "	"	
575,660 48	190,539 52	566,000 "	"	114,000 "	
183,845 42	90,154 58	274,000 "	"	78,000 "	
58,294 21	19,705 79	58,000 "	13,000 "	"	
1,552 46	847 54	2,400 "	"	1,600 "	
84 03	40 97	125 "	"	375 "	
37,883 82	13,116 18	51,000 "	"	"	
"	50,000 "	50,000 "	"	"	
90,560 "	"	90,560 "	"	"	
446,060 "	"	446,960 "	"	"	
582,454 58	"	582,454 58	32,464 58	"	
"	60,000 "	60,000 "	"	"	
"	50,000 "	50,000 "	"	"	
"	500,000 "	500,000 "	"	"	
"	371,200 "	371,200 "	"	"	
68,948,287 72	59,104,436 86	108,052,724 58	2,297,795 58	1,534,155 "	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	107,280,084 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	80,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrements des reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 »
Bénéfice éventuel, produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.	25,000 »
Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière.	15,000 »
Recouvrement sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.	140,000 »
Frais de perception faite pour le compte des tiers	4,000 »
— — — des provinces	10,000 »
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	150,000 »
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	15,000 »
Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique	1,000 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	21,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	1,105,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien	150,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences, par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie.	15,000 »
Recettes accidentelles	150,000 »
Versement des sommes allouées aux Budgets des communes et des provinces, pour le transport des dépêches. .	60,000 »
Banque de Belgique, intérêts exigibles en 1844.	40,000 »
Chemin de fer rhénan, intérêts exigibles en 1844	200,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
	109,581,084 »
Produit d'une émission de bons du Trésor en vertu de la loi du 24 juillet 1844, n° 100, afin de faire face aux dépenses autorisées par la même loi, pour la continuation des travaux du canal de la Campine	1,110,000 »
Excédant du produit de l'emprunt de 84,656,000 francs autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44, pour effectuer le rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	3,586,240 »
	114,077,324 »

pour l'exercice 1844, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1844.

VERSEMENTS faits pendant les 8 premiers mois de L'ANNÉE 1844.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
68,948,287 72	59,104,456 86	108,052,724 58	2,297,795 58	1,554,155 "	
1,126 78	875 22	2,000 "	1,000 "	"	
20,253 74	59,746 26	80,000 "	"	"	
25,509 66	19,490 34	45,000 "	"	5,000 "	
"	25,000 "	25,000 "	"	"	
5,670 48	2,529 52	8,000 "	"	7,000 "	
116,002 18	58,097 82	175,000 "	55,000 "	"	
5,678 71	1,821 29	5,500 "	1,500 "	"	
5,556 31	4,443 69	10,000 "	"	"	
103,456 35	51,565 65	155,000 "	5,000 "	"	
4,292 61	2,207 59	6,500 "	"	8,500 "	
792 73	307 27	1,100 "	100 "	"	
16,200 "	4,800 "	21,000 "	"	"	
119,010 88	1,045,989 12	1,165,000 "	"	"	
"	150,000 "	150,000 "	"	"	
5,004 32	9,995 68	15,000 "	"	"	
55,850 75	114,149 25	150,000 "	"	"	
"	60,000 "	60,000 "	"	"	
"	40,000 "	40,000 "	"	"	
"	200,000 "	200,000 "	"	"	
69,411,575 22	40,955,251 36	110,566,824 58	"	"	
"	1,110,000 "	1,110,000 "	"	"	
"	5,586,240 "	5,586,240 "	"	"	
69,411,575 22	45,451,491 36	114 863,064 58	2,540,595 58	1,554,655 "	
			785,740 58		

30

TROISIÈME PARTIE.

ÉTAT

DE

LA SITUATION DES BUDGETS GÉNÉRAUX
DES DÉPENSES.

EXERCICES 1842 A 1844.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT DÉPARTEMENT D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1842.	EN 1843.	EN 1844.	TOTAL.	
Dette publique	32,431,932 87	16,705,525 67	12,007,338 88	966,430 44	29,769,094 99	2,662,837 88
DOTALIONS.	Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	»	2,751,522 75	»
	Sénat	22,000 »	19,000 »	3,000 »	22,000 »	»
	Chambre des Représentants.	511,400 »	478,682 14	32,701 23	511,583 37	16 63
	Cour des Comptes	125,286 20	117,248 75	7,000 »	1,037 45	125,286 20
Département de la Justice . . .	10,842,170 »	7,526,505 07	2,153,659 46	110,595 12	9,770,619 65	1,071,550 35
— des Affaires Étrang.	1,060,500 »	880,352 85	94,175 53	1,850 »	976,556 56	84,143 64
— de l'Intérieur	5,341,776 48	4,012,775 23	974,966 75	252,178 54	5,239,920 52	101,856 16
A REPORTER	53,086,388 50	32,401,232 44	15,342,839 85	1,351,891 53	49,165,983 64	3,920,401 66

dépenses de l'exercice 1842, au 1^{er} septembre 1844.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé par la loi du 30 décembre 1841, n° 1170, <i>Bulletin</i> n° 113, a	fi	31 473,652 74
1 ^o Par la loi du 28 février 1842, n° 43, <i>Bulletin</i> n° 8, art. 2 2 ^o et art. 3, il a été ouvert au Gouvernement un crédit pour couvrir les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> , ce crédit formera l'art. 17 du chap. 1 ^{er} du Budget de la Dette Publique, sous le libelle		
« Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> »	.	150,000
2 ^o Par l'article unique de la loi du 28 mars 1843, n° 144, <i>Bulletin</i> n° 19, il a été ouvert un crédit applicable au paiement des intérêts annuels des années 1831, 1832, 1833, 1834 et 1835, d'un capital de 8 000 florins des Pays Bas, inscrit au grand livre auxiliaire de la Dette active 2 ½ pour cent, à Bruxelles, au profit de l'administration des pauvres de Waterlandkerwey en Zelande. Ce crédit, qui forme l'art. 18 du chap. 1 ^{er} du Budget de la Dette Publique, exercice 1842, est de	.	2,116 40
3 ^o Par l'article unique de la loi du 16 février 1844, n° 28, <i>Bulletin</i> n° 10, il a été ouvert un crédit formant les articles 17 ^{bis} , 18 ^{bis} , 19, 20, 21 et 22 du chap. 1 ^{er} du Budget de la Dette Publique, savoir : 1 ^o pour le paiement des frais annuels des emprunts 5 p. 100 de 1832, 1840 et 1842, 2 ^o pour le paiement des intérêts et dotations de l'amortissement pour les mois de novembre et décembre 1842 de l'emprunt 5 p. 100 de 1842, et 3 ^o pour le paiement des intérêts annuels de la Dette flottante des exercices 1839 et 1840	.	806,163 73
	Fr.	32,431,932 87
Le Budget de la Chambre des Représentants a été fixé par la loi du 30 décembre 1841, n° 1170, <i>Bulletin</i> n° 113, a	fi	402,300
1 ^o Par la loi du 23 septembre 1842, n° 811, <i>Bulletin</i> n° 83, article unique, il a été ouvert un crédit destiné à couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants, de	.	100,000 »
2 ^o Par la loi du 4 avril 1843, n° 155, <i>Bulletin</i> n° 23, article unique, il a été ouvert à l'article unique du chap. III, titre 2 du Budget de la Dette Publique et des Dotations, pour 1842, un crédit supplémentaire destiné à couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants pendant ledit exercice, de	.	9,100 »
	Fr.	511,400 »
Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 31 décembre 1841, n° 1173, <i>Bulletin</i> n° 114, a	fi	10,831,170 »
Par l'art. 2 de la loi du 10 février 1843, n° 40, <i>Bulletin</i> n° 9, un crédit supplémentaire a été ouvert au chap. VI, art. 2, (Monteur), de	.	11,000 »
	Fr.	10,842,170 »
Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 31 décembre 1841, n° 1177, <i>Bulletin</i> n° 115, a	fi	4,789,737 95
1 ^o Par la loi du 28 février 1842, n° 43, <i>Bulletin</i> n° 8, art. 2 1 ^o et art. 3, il a été ouvert au Gouvernement un crédit pour subvenir aux avances et frais d'exploitation de la <i>British Queen</i> , ce crédit formera l'art. 5 du chap. XIV du Budget de l'Intérieur, sous le libelle		
« Exploitation de la <i>British Queen</i> »	.	250,000 »
2 ^o Par la loi du 1 ^{er} mai 1842, n° 250, <i>Bulletin</i> n° 32, concernant la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution, art. 14, un crédit a été ouvert au Département de l'Intérieur, pour faire face aux dépenses qu'occasionnera l'exécution de cette loi, de	.	50,000 »
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 10 février 1843, n° 39, <i>Bulletin</i> n° 9, l'art. 2 du chap. XVI du Budget du Département de l'Intérieur (Frais des jurys d'examen pour les grades académiques) a été majoré de fr. 49,779 45 c., et par l'art. 2, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr. 14,239 08 c., pour (Frais de confection de médailles de la vaccine, pour les années 1837 et 1838) cette dernière allocation forme le chap. XIX, art. unique, du Budget de l'exercice 1842, ensemble.	.	64,018 53
4 ^o Par l'art. 2 de la loi du 27 mai 1844, n° 102, <i>Bulletin</i> n° 26, l'article unique du chap. IX (Fonds d'agriculture) a été majoré de	.	188,000 »
	Fr.	5,341,776 48

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1842.	EN 1843.	EN 1844.	TOTAL.	
REPORT.	55,080,388 50	32,401,252 44	15,542,850 85	1,331,801 35	49,105,985 64	3,920,404 66
Département des Travaux publics.	11,021,452 90	8,454,530 52	2,507,328 82	102,730 97	10,844,590 31	170,862 59
— de la Marine . . .	1,051,849 »	857,657 52	153,280 11	30,983 89	1,041,927 52	9,921 08
— de la Guerre . . .	50,056,255 12	27,474,433 04	1,478,940 18	104,352 75	29,057,726 87	978,508 25
— des Finances . . .	11,950,285 12	3,271,833 16	6,925,276 69	1,074,455 85	11,271,565 70	(a 678,719 42
A REPORTER.	107,146,210 44	72,529,707 38	26,207,671 65	2,644,414 81	101,381,793 84	5,764,416 60

dépenses de l'exercice 1842, au 1^{er} septembre 1844.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 3 mars 1842, n° 41, <i>Bulletin</i> n° 8, à . . . fr.	10,601,823 17
1 ^o Par la loi du 19 juin 1842, n° 415, <i>Bulletin</i> n° 44, art. 6, l'article unique de la section 2 du chap. III du Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1842, a été majoré de 100,000 francs, et porté à la somme de 1,170,546 fr.	100,000 »
2 ^o Par la loi du 26 juin 1842, n° 479, <i>Bulletin</i> n° 48, article unique (<i>Service de la Meuse</i>), le crédit ouvert à l'art. 8 du chap. II du Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1842, a été porté à 150,000 francs, augmentation de 110,000 francs	110,000 »
3 ^o Par la loi du 23 septembre 1842, n° 812, <i>Bulletin</i> n° 83, art. 1 ^{er} , il a été ouvert au Département des Travaux Publics, un crédit supplémentaire pour l'acquit des dépenses de 1841 et années antérieures, de	209,629 73

Fr. 11,021,452 90

Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 30 décembre 1841, n° 1179, <i>Bulletin</i> n° 116, à . . . fr.	960,849 »
Par la loi du 12 avril 1843, n° 189, <i>Bulletin</i> n° 27, article unique, il a été ouvert un crédit au Département des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>), pour solder les dépenses occasionnées par l'exploitation du service transatlantique à vapeur, pendant l'exercice 1842, de	91,000 »

Fr. 1,051,849 »

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 25 février 1842, n° 29, <i>Bulletin</i> n° 5, à fr.	29,470,916 »
1 ^o Par la loi du 25 juin 1842, n° 481, <i>Bulletin</i> n° 48, art. 1 ^{er} , il a été ouvert au Département de la Guerre un crédit de fr. 297,963 79 c, applicable au paiement des créances dues en vertu de jugements définitifs ou de transactions passées pour mettre fin à des procédures commencées, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à cette loi. — Cette allocation formera le chap. VIII du Budget de la Guerre pour l'exercice 1842	297,963 79
2 ^o Par la loi du 8 octobre 1842, n° 829, <i>Bulletin</i> n° 85, art. 1 ^{er} , l'art. 5 du chap. 1 ^{er} du Budget du Département de la Guerre a été majoré, en faveur des anciens employés de l'ambulance, de	10,000 »
3 ^o Par la loi du 27 décembre 1842, n° 1115, <i>Bulletin</i> n° 116, art. 1 ^{er} , il a été ouvert un crédit au Département de la Guerre, applicable au paiement des dépenses des années 1830 à 1835, qui restaient à liquider, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, de	48,009 97
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1843, n° 147, <i>Bulletin</i> n° 19, il a été ouvert au Département de la Guerre, un crédit applicable au paiement des dépenses des années 1830 à 1838, qui restent à liquider et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi. — Cette allocation forme le chap. X du Budget de la Guerre pour l'exercice 1842	209,345 36

Fr. 30,036,235 12

Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 4 janvier 1842, n° 1, <i>Bulletin</i> n° 1, à fr.	11,205,385 »
1 ^o Par la loi du 9 juillet 1842, n° 617, <i>Bulletin</i> n° 60, article unique, un crédit supplémentaire de fr. 84,941 90 c, a été ouvert au Budget du Département des Finances de l'exercice 1842, chap. IV, art. 10, destiné à faire face aux condamnations en garantie, envers les villes et communes de Herze, Petit-Rechain et Dison, pour remboursement de capitaux et paiement d'arrérages, emprunts pour construction de chaussées reprises par les ci-devant états provinciaux	84,941 90
2 ^o Par la loi du 6 février 1843, n° 31, <i>Bulletin</i> n° 8, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire au Département des Finances, chap. IV, art. 10, pour pourvoir au paiement des bordereaux de collocations délivrés les 28 juillet et 23 août 1842, par le greffier du tribunal de première instance à Dinant, de	409,738 14
3 ^o Par la loi du 28 mars 1843, n° 145, <i>Bulletin</i> n° 19, article unique, il a été ouvert au Budget du Département des Finances de l'exercice 1842, chap. VIII, article unique, un crédit supplémentaire destiné à payer 1 ^o les dommages-intérêts et intérêts judiciaires alloués au sieur Degruyter; 2 ^o le prix d'une transaction avec le sieur Lion	250,220 08

Fr. 11,950,285 12

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1842.	EN 1843.	EN 1844.	TOTAL.	
REPORT.	107,146,210 44	72,529,707 38	26,207,671 65	2,644,414 81	101,381,793 84	5,764,416 60
Remboursements, restitutions et non-valeurs	1,822,000 »	298,101 75	815,796 26	180 79	1,112,078 80	(b 709,921 20
FONDS SPÉCIAUX.	108,968,210 44	72,827,809 13	27,021,467 91	2,644,595 60	102,493,872 64	6,474,357 80
<i>Travaux Publics.</i>						
Département des Travaux Publics. — Construction d'un canal de Zelzate à la mer du Nord (lois du 26 juin 1842, n° 478, <i>Bull. offic.</i> , n° 48, et du 20 février 1844, n° 33, <i>Bull. offic.</i> , n° 11).	1,250,000 »	»	548,831 06	276,305 52	825,156 58	424,863 42
Département des Travaux Publics. — Chemin de fer. — Crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827 (<i>Bulletin offic.</i> , n° 85)	24,000,000 »	»	12,805,606 65	4,570,307 11	17,575,915 76	6,624,086 24
Département des Travaux publics. — Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg (crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, <i>Bulletin offic.</i> , n° 85)	2,000,000 »	1,000 »	383,887 58	229,869 95	614,757 51	1,585,242 69
Département des Travaux Publics. — Pour le creusement d'un canal à petite dimension, du Ruppel au canal de Bois-le-Duc (crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, <i>Bull. offic.</i> , n° 85)	1,750,000 »	»	1,093,217 56	497,281 30	1,590,498 66	159,501 34
Département des Travaux Publics. — Pour le parachèvement de l'entrepôt d'Anvers (crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, <i>Bull. offic.</i> , n° 85).	1,500,000 »	»	257,154 05	82,833 33	339,967 58	1,160,032 62
TOTAUX	139,468,210 44	72,828,809 13	42,110,144 41	8,501,192 79	123,240,146 55	16,228,064 11

dépenses de l'exercice 1842, au 1^{er} septembre 1844.

OBSERVATIONS.

Le Budget des Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 4 janvier 1842, n° 1, <i>Bull.</i> n° 1, à fr.	1,872,000 »
Par la loi du 19 juin 1842, n° 415, <i>Bulletin</i> n° 44, art. 4, l'allocation de 50,000 francs portée au Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, chap. II, art. 4, pour attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux, a été supprimée	50,000 »
	Fr. 1,822,000 »

« et b.) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.

1° Par la loi du 26 juin 1842, n° 478, <i>Bulletin</i> n° 48, art. 8 (<i>Construction d'un canal de Zelzate à la Mer du Nord</i>), il a été ouvert au Gouvernement pour les premiers travaux de la section de Damme à la mer, un crédit de 550,000 francs, à couvrir, soit provisoirement par émission de bons du Trésor, soit définitivement par la création d'obligations à charge de l'État en 3 ou 5 p. %, dotés du même amortissement que les emprunts déjà émis, à négocier à la bourse au cours du jour et au fur et à mesure des besoins. — Le produit du rachat des annuités mentionnées aux articles 2 et 6, sera affecté à l'amortissement d'un fonds de l'État, ou à la dette flottante, ou aux frais de construction du canal lui-même, ci.	550,000 »
2° Par l'article unique de la loi du 20 février 1844, n° 33, <i>Bulletin</i> n° 11, il a été ouvert au Département des Travaux Publics, pour la construction des travaux de la section du canal de Damme à la mer, un second crédit à ajouter à celui de 550,000 francs alloué par la loi du 26 juin 1842, n° 478, de	700,000 »
	Fr. 1,250,000 »

La loi du 29 septembre 1842, n° 827, *Bulletin* n° 85, a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 francs. Cet emprunt a été contracté avec la maison Rothschild.

D'après l'art. 2, les fonds empruntés seront affectés comme suit :

1° A l'achèvement du chemin de fer, jusqu'à concurrence de 24,000,000 de francs, répartis de la manière suivante :	
Pour les lignes décrétées.	fr. 17,000,000 »
Pour les bâtiments et clôtures des stations	3,500,000 »
Pour le matériel de locomotion.	3,500,000 »
2° A la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg, jusqu'à concurrence de.	2,000,000 »
3° Au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, jusqu'à concurrence de.	1,500,000 »
4° Jusqu'à concurrence de 1,750,000 francs, au creusement d'un canal à petite dimension du Rupel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétés intéressées, et d'après un tracé et aux conditions à déterminer par la loi, préalablement à toute exécution.	1,750,000 »

Art. 3. La disposition de l'art. 3 de la loi du 26 mai 1837, décrétant un chemin de fer destiné à rattacher le Luxembourg au système général, est rapportée.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1843.	EN 1844.	TOTAL.	
Dettes publiques	34,123,698 16	14,750,450 02	13,515,041 05	30,265,491 07	3,860,206 49
Dotations. { Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75	"
Sénat	22,000 "	22,000 "	"	22,000 "	"
Chambre des Représentants	404,850 "	282,265 53	43,636 17	325,919 70	78,930 50
Cour des Comptes	125,286 20	115,288 26	6,597 94	121,886 20	3,400 "
Département de la Justice	10,847,015 "	8,008,182 86	1,801,355 04	9,809,537 90	1,037,477 10
— des Affaires Étrangères	1,116,256 26	958,380 80	115,150 29	1,053,511 09	62,725 17
— de l'Intérieur	4,890,885 71	3,853,861 98	764,079 33	4,617,941 31	272,944 40
— des Travaux Publics	12,100,044 65	8,061,062 60	2,521,551 18	11,482,413 78	617,630 87
A REPORTER	66,583,338 75	59,682,812 80	20,767,211 60	60,450,024 40	5,933,314 33

dépenses de l'exercice 1843, au 1^{er} septembre 1844.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 27 décembre 1842, n° 1093, *Bulletin* n° 111, à. 1,055,500 .
 Par le § 1^{er} de l'article unique de la loi du 29 juin 1844, n° 131, *Bulletin* n° 32, le crédit de 60,000 francs ouvert au Budget de 1843, chap. VIII, article unique pour faire face aux dépenses qui résultent du traité avec les Pays-Bas, a été augmenté, de 60,786 26

Fr. 1,116,286 26

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1108, *Bulletin* n° 114, à. . . fr. 4,851,757 95
 Par l'art. 1^{er} de la loi du 27 mai 1844, n° 102, *Bulletin* n° 26, l'art. 2 du chap. XVII du Budget de 1843 (*Frais de jurys d'examen pour les grades académiques*), est majoré de 39,127 76

Fr. 4,890,885 71

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé par la loi du 10 février 1843, n° 28, *Bulletin* n° 8, à. . . . 11,850,044 65
 Par l'art. 3, § 2 de la loi du 18 juin 1836, n° 327, *Bulletin* n° 33, il a été affecté une somme de 500,000 francs au paiement exigible le 1^{er} janvier 1840, par la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre, et tenue en réserve en exécution de l'article 10, § 2 de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835. — Aux termes de la dépêche de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 13 octobre 1843, n° 205, secrétariat général, il a été payé une somme de 250,000 francs auxdits concessionnaires, à titre de 1^{re} moitié du dernier terme du prix de rétrocession de la susdite concession. — Conformément à la faculté qui lui a été accordée par le § 3 dudit art. 10, le Gouvernement continuera à retenir la somme de 250,000 francs (2^{me} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession), à titre de garantie de l'accomplissement des obligations qui incombent à la société concessionnaire. — Relativement à la somme de 500,000 fr., tenue en réserve sur les fonds faits par la loi du 18 juin 1836 (*voir la Situation au 1^{er} novembre 1836*) 250,000 »

Fr. 12,100,044 65

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1843	EN 1844.	TOTAL.	
REPORT.	60,585,558 75	59,682,812 80	20,767,211 60	60,450,024 40	5,935,514 55
Département de la Marine.	1,156,550 60	925,474 52	147,890 26	1,075,364 78	65,165 91
— de la Guerre	28,959,762 09	27,652,090 55	885,880 48	28,515,971 05	445,791 06
A REPORTER.	96,479,651 51	68,240,377 87	21,798,982 54	90,039,560 21	6,440,271 30

dépenses de l'exercice 1843, au 1^{er} septembre 1844.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1158, <i>Bulletin</i> n° 120, à	fr	883,716 05
1 ^o Par la loi du 12 avril 1843, n° 178, <i>Bulletin</i> n° 26, article unique, il a été ouvert un crédit au Ministère des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>), pour la construction de quatre bateaux pilotes, destinés au service de la station des bouches de l'Escaut, de		135 000
2 ^o Par la loi du 12 avril 1843, n° 188, <i>Bulletin</i> n° 27, article unique, il a été ouvert un crédit au Département des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>), pour frais d'entretien du navire à vapeur la <i>British Queen</i> , pendant l'année 1843 de		50 000
3 ^o Par l'art 1 ^{er} de la loi du 12 avril 1843, n° 190, <i>Bulletin</i> n° 27, il a été ouvert un crédit au Département de la Marine pour frais de police maritime, en exécution de la loi du 27 septembre 1842 (<i>Bulletin officiel</i> n° 818) de		30,000
4 ^o Par la loi du 31 mai 1844, n° 110, <i>Bulletin</i> n° 27, article unique, il a été ouvert au Département des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>) un crédit supplémentaire de fr 57,814 64 c, savoir A fr 50,483 31 c, dont est majoré l'art 2 du chap IV du Budget de la Marine, B fr 7 331 33 c, dont est majoré l'art 3 du même chapitre, et		57,814 64
	fr	1,136,530 69

1 ^o Par la loi du 30 décembre 1842, n° 1109, <i>Bulletin</i> n° 114, il a été ouvert un crédit provisoire de	fr	4,000,000 "
2 ^o Par la loi du 14 février 1843, n° 41, <i>Bulletin</i> n° 9, il a été ouvert un crédit provisoire de		3,000,000
3 ^o Par la loi du 14 avril 1843, n° 173, <i>Bulletin</i> n° 26, il a été ouvert un troisième crédit, à valoir sur les dépenses du présent exercice, de		19,000,000
4 ^o Par la loi du 14 avril 1843, n° 175, <i>Bulletin</i> n° 26, le Ministre de la Guerre a été autorisé à employer sur le crédit disponible de l'exercice courant, une somme de 50,000 francs pour être affectée au paiement 1 ^o des créances arriérées sur les années 1838 et 1839, pour travaux d'appropriations et fournitures de mobiliers effectuées à l'hôtel du Ministre de la Guerre, 2 ^o de l'achat des objets mobiliers qui manquent et sont encore nécessaires audit hôtel		50,000
5 ^o Par la loi du 17 décembre 1843, n° 906, <i>Bulletin</i> n° 101, il a été ouvert un crédit pour parfaire le solde des dépenses de la guerre de l'exercice 1843, de		2,700,000

	Montant du Budget	fr	28 750,000 "
6 ^o Par la loi du 14 avril 1843, n ^o 174, <i>Bulletin</i> n ^o 26, il a été ouvert au Département de la Guerre un crédit applicable au paiement des créances arriérées qui sont détaillées dans le tableau annexe à ladite loi, de .		96,859	74
7 ^o Par l'art 1 ^{er} de la loi du 12 février 1844, n ^o 21, <i>Bulletin</i> n ^o 8, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour solde des travaux entrepris par la veuve L. Beeckman, en exécution de son contrat du 10 décembre 1841, de .		53,556	54
8 ^o Par l'art 1 ^{er} de la loi du 9 juillet 1844, n ^o 142, <i>Bulletin</i> n ^o 35, il a été ouvert un crédit applicable au paiement des créances qui restent à liquider et qui sont détaillées au tableau annexé à ladite loi		59,345	81
		fr	28,959,762 09

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DEPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	MONTANT du BUDGET	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1845.	EN 1844.	TOTAL.	
REPORT. fr	96,479,631 51	68,240,577 87	21,798,982 54	90,039,560 21	6,440,271 30
Département des Finances.	12,254,594 28	3,570,916 94	3,517,125 50	7,087,040 44	^(a) 5,157,553 84
Remboursements, Restitutions et Non- Valeurs.	1,788,000 »	377,978 81	659,274 26	1,037,253 07	^(b) 750,746 93
	110,502,025 79	72,198,273 62	25,975,380 10	98,173,653 72	12,328,572 07
DÉPENSES SPÉCIALES.					
<i>(Traité du 5 novembre 1842.)</i>					
—					
DETTE PUBLIQUE.					
Le paiement à faire par la Belgique pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen. . .	52,910 05	52,910 05	»	52,910 05	»
Le paiement à faire à la Néerlande pour rachat de la part de la Belgique, dans l'emprunt contracté pour la construction du <i>Zuid-Willems-Vaart</i>	603,174 60	603,174 60	»	603,174 60	»
A REPORTER. fr.	111,158,110 44	72,854,358 27	25,975,380 10	98,829,758 37	12,328,572 07

depenses de l'exercice 1843, au 1^{er} septembre 1844.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1111, <i>Bulletin</i> n° 115, à	11 380,181 25
1 ^o Par la loi du 15 avril 1843, n° 177, <i>Bulletin</i> n° 26, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire aux fins d'assurer le service de surveillance des fabriques à sucre, de	40,000 »
2 ^o Par la loi du 14 février 1844, n° 27, <i>Bulletin</i> n° 10, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire au profit des sieurs J. Vandaelen et compagnie, à l'effet d'acquitter les intérêts judiciaires et les frais dus en vertu d'un jugement en date du 29 mai 1843, de	11,178
3 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 mars 1844, n° 47, <i>Bulletin</i> n° 14, il a été ouvert un crédit de fr. 803,035 03 c., comme supplément au Budget des dépenses, savoir : <i>A.</i> fr. 622 30 c., destinés au paiement de frais de voyage et de séjour, sur déclarations relatives à un exercice clos, et portées à l'exercice 1842, dont le crédit est insuffisant, <i>B.</i> fr. 765 887 73 c., pour pourvoir aux paiements des dépenses du service de la caisse générale de l'Etat, pendant les années 1838-1839 et 1840, <i>C.</i> 21,525 francs, pour faire face aux dépenses résultant de l'art. 64 du traité du 3 novembre 1842 et <i>D.</i> 15 000 francs, destinés au paiement des dépenses relatives à des exercices closés, et particulièrement de celles se rapportant à des termes antérieurs au 1 ^{er} octobre 1830, et	803,035 03
	Fr 12,234,394 28

a et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes

NB La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte les dépenses liquidées par la Cour des Comptes

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1843.	EN 1844.	TOTAL.	
REPORT.	111,158,110 44	72,854,558 27	25,975,580 10	98,829,738 37	12,528,372 07
Le paiement à faire à la Néerlande, pour rachat de la part de la Belgique dans la charge des pensions accordées à des étrangers qui ne sont domiciliés ni en Belgique, ni dans le Pays-Bas	525,586 24	525,586 24	»	525,586 24	»
Le paiement à faire en restitution des pensions servies par le Trésor Néerlandais à des Belges domiciliés dans les provinces septentrionales de l'ancien royaume des Pays-Bas . . .	274,982 64	274,982 64	»	274,982 64	»
Le montant du compte des intérêts bonifiés à la Néerlande sur une partie des retenues opérées et dont il a été fait emploi en fonds nationaux au profit du Trésor Belge, sur le paiement de la rente de 5 millions de florins.	812,424 12	812,424 12	»	812,424 12	»
Le montant de la somme de 700,000 florins, bonifiée par le Gouvernement Néerlandais, en acquit d'intérêts sur le capital de 7,000,000 de florins, inscrit au profit du Gouvernement belge	1,481,481 48	1,481,481 48	»	1,481,481 48	»
Le paiement à faire au Gouvernement Néerlandais pour rachat de droits de fanal . . .	2,899 17	2,899 17	»	2,899 17	»
	114,055,284 09	75,749,551 92	25,975,580 10	101,724,912 02	12,528,372 07

dépenses de l'exercice 1843, au 1^{er} septembre 1844.

<i>OBSERVATIONS.</i>

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.		MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dettes Publiques		54,506,442 21	5,158,983 86	29,207,458 55
DÉPENSES.	Liste civile	2,751,522 75	1,854,215 12	917,107 63
	Sénat	24,000 "	11,500 "	12,500 "
	Chambre des Représentants	406,550 "	506,455 12	90,894 88
	Cour des Comptes	151,286 20	84,964 94	46,521 26
Département de la Justice		10,985,723 "	4,895,737 63	6,089,985 57
Id. des Affaires Étrangères		1,074,763 74	678,123 43	396,640 31
Id. de l'Intérieur		5,248,885 20	2,485,125 96	2,763,761 24
A REPORTER fr.		54,986,773 10	15,453,104 00	59,533,669 04

dépenses de l'exercice 1844, au 1^{er} septembre 1844.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé par la loi du 30 décembre 1843, n° 921, <i>Bulletin</i> n° 106, à fr.	34,216,442 21
1 ^o Par l'art. 10 de la loi du 21 mars 1844, n° 42, <i>Bulletin</i> n° 13, sur la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs de l'année 1842, et de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s de l'année 1829, il a été ouvert un crédit pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui seront créés en vertu des dispositions de ladite loi, de	80,000 »
2 ^o Par l'art. 4 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, <i>Bulletin</i> n° 13, qui autorise le Gouvernement à ouvrir un emprunt de 84,656,000 francs, il a été ouvert un crédit pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui seront créés en vertu des dispositions de ladite loi, de	70,000 »
	Fr. 34,366,442 21

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 30 décembre 1843, n° 923, <i>Bull.</i> n° 107, à fr.	985,500 »
Par le § 2 de l'article unique de la loi du 29 juin 1844, n° 131, <i>Bulletin</i> n° 32, il a été ouvert un crédit pour faire face aux dépenses qui résultent du traité avec les Pays-Bas, de	89,263 74
	Fr. 1,074,763 74

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 13 février 1844, n° 22, <i>Bulletin</i> n° 8, à fr.	5,149,405 20
1 ^o Par l'art. 3 de la loi du 27 mai 1844, n° 102, <i>Bulletin</i> n° 26, il a été alloué un premier crédit pour subvenir aux frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1833 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale, de	30,000 »
2 ^o Par l'art. 4 de la loi du 27 mai 1844, n° 102, <i>Bulletin</i> n° 26, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 12,550 francs, pour frais de confection des médailles de la vaccine accordées pour l'exercice 1840, et un crédit de 6,000 francs pour payer la part due par le Gouvernement dans l'expertise des Musées, acquis en 1842 de la ville de Bruxelles, ensemble.	18,550 »
3 ^o Par la loi du 29 juin 1844, n° 130, <i>Bulletin</i> n° 32, article unique, il a été ouvert un crédit pour subvenir, pendant l'année 1844, aux dépenses que nécessite l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre, de	50,930 »
	Fr. 5,248,885 20

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT. fr.	54,986,775 10	15,455,104 06	39,535,669 04
Département des Travaux Publics	14,240,228 18	5,355,047 68	8,885,180 50
— de la Marine.	1,064,800 »	650,386 61	414,413 59
— de la Guerre.	24,000,000 »	15,741,723 92	8,258,276 08
— des Finances.	11,895,577 57	804,750 12	(a 11,088,858 45
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs	2,044,000 »	94,937 40	(b 1,994,062 60
	108,229,578 85	58,054,958 79	70,174,440 06
A ajouter la somme qu'on présume devoir être demandée pour compléter les crédits nécessaires au Département de la Guerre, pendant l'exercice 1844	4,150,000 »	»	4,150,000 »
	112,359,578 85	»	74,304,440 06

depenses de l'exercice 1844, au 1^{er} septembre 1844.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé par la loi du 9 avril 1844, n° 69, *Bulletin* n° 9, à fr. 1 421,114 74
 1^{re} Par la loi du 30 mars 1844, n° 57, *Bulletin* n° 10 article unique, il a été ouvert divers crédits supplémentaires
 savoir : exercices 1840 et années antérieures, pour diverses créances antérieures fr. 11,873 14^e exercice 1841 pour les
 chemins de fer fr. 128,063 71^e, exercice 1842, pour les chemins de fer les canaux et rivières service de l'Isant etc
 fr. 282,219 36^e, exercice 1843, pour les canaux et rivières, le service de l'Isant et les bâtiments civils, fr. 88 828 89^e,
 ensemble 10,983 10

2^o Par la loi du 24 juillet 1844, n° 160, *Bulletin* n° 40, article unique, il a été ouvert un crédit pour la continuation des
 travaux du canal de la Campine, décrété par les lois du 29 septembre 1842 et 10 février 1843. Le § 2 de cet article porte
 que cette somme sera couverte provisoirement par une émission en bons du Trésor pour une valeur équivalente de fr. 1 110 000

3^o Par la loi du 7 juillet 1844, n° 138, *Bulletin* n° 34, article unique, il a été ouvert divers crédits supplémentaires,
 savoir : exercice 1839, dépenses imprévues, fr. 129 60^e, exercice 1840 routes, etc. fr. 22 767 93^e, exercice 1841,
 routes, etc. fr. 1,368 80^e, exercice 1842, routes postes, etc. fr. 3 640 29^e, exercice 1843, chemins de fer et postes,
 fr. 142,221 72^e, exercice 1844, postes, 25,000 francs, ensemble 193,128 34

Total 14,240,228 18

Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 30 décembre 1843, n° 932, *Bulletin* n° 109 à fr. 1,060,800
 Par la loi du 13 juillet 1844, n° 143, *Bulletin* n° 36, article unique, il a été ouvert un crédit pour assurer l'entretien de la
British Queen, jusqu'au 1^{er} janvier 1845, de 4,000

Total 1,064,800

Par la loi du 30 décembre 1843, n° 927, *Bulletin* n° 108 il a été ouvert un crédit provisoire de fr. 4 000,000
 Id 18 février 1844, n° 29, » 10 id id 5,0 0,000
 Id 29 mai » 103, » 16 id id 5,000,000
 Id 30 juin » 132 » 32 id id 10,000 000

Total 24,000,000 »

Note Le Budget proposé selevant à 28 130,000 francs on peut presumer qu'il faudra encore un crédit de 4 130 000 francs

Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 3 février 1844, n° 11, *Bulletin* n° 5 à fr. 11,816 852 57
 1^{re} Par l'art. 2 de la loi du 23 mars 1844, n° 844, *Bulletin* n° 47, il a été ouvert un crédit pour faire face aux dépenses
 résultant de l'exécution de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, de 26 725
 2^o Par la loi du 14 juillet 1844 n° 144, *Bulletin* n° 36, article unique il a été alloué un crédit supplémentaire, destiné à
 payer la part contributive du domaine national, dans les frais de construction de la route projetée de Dalham à l'Isle et
 à Mortgenawhill, de 50 000

Total 11,893 577 57

« et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et
 accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes

NB La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente situation provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses
 ordonnances, et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes

50

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1842,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1844.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Intérêts de la dette.	I.					
Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire. 611,894 17						
Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,000 58 c ^s (5 millions de florins) à solder en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839 9,970,116 41	»	1	10,582,010 58	10,052,910 05	529,100 53	
Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 fr., à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 5,040,000 »	»	2	6,048,000 »	6,048,000 »	»	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 1,008,000 »	»	3	122,000 »	122,000 »	»	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	»	4	1,500,000 »	1,500,000 »	»	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000 »	»	5	4,500 »	2,224 55	2,275 45	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 500,000 »	»	6	2,034,032 »	2,034,032 »	»	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	»	7	52,000 »	28,798 50	5,201 70	
Int. de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 25 mai 1838 1,525,524 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 508,508 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt						
A REPORTER.			20,322,542 58	19,787,964 90	554,577 68	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			20,522,542 58	19,787,064 90	554,577 68	
Interêts de la dette (suite).	1 (suite)					
Intérêts de l'emprunt de francs 86,940,000, à 5 p. o/o, au- torisé par la loi du 26 juin 1840 4,347,000 »						
Dotation de l'amortissement de de cet emprunt 869,400 »	»	8	5,216,400 »	4,347,000 »	869,400 »	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'a- mortissement du même emprunt	»	9	108,000 »	108,000 »		
Intérêts de l'emprunt de francs 1,481,481 48 c, à 5 p. o/o, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers 74,074 07						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 14,814 81	»	10	88,888 88	88,888 88		
Frais relatifs au même emprunt	»	11	200 »	46 50	153 50	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante, calculés sur une émission éventuelle de . 10,000,000 »	»	12	500,000 »	321,404 26	178,595 74	
Intérêts de la dette viagère	»	13	5,500 »	5,163 34	336 66	
— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	»	14	25,000 »	25,000 »		
— à payer à la société générale pour fa- voriser l'industrie nationale, en exé- cution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835	»	15	230,705 89	223,521 35	7,584 56	
Indemnité de reprise à payer à la société con- cessionnaire du canal de Bruxelles à Charle- roy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette société et le Gouvernement	»	16	661,375 66	661,375 66		
A REPORTER			27,158,013 01	25,568,164 87	1,590,448 14	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	27,158,615 01	25,568,104 87	1,590,448 14	
Intérêts de la dette (suite).	I (suite)					
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>	»	17	(a) 150,000 »	150,000 »	»	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 février 1842, n° 43.
Paiement des intérêts arriérés des années 1851 à 1855, d'un capital de 8,000 florins, inscrit au grand livre auxiliaire de la dette active à Bruxelles, au profit de l'administration des pauvres de Waterlandkerkje en Zélande. . .	»	18	(b) 2,116 40	2,116 40	»	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 mars 1843, n° 144.
Arriérés, pour l'exercice 1842, des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 16 décembre 1851	»	17 bis	(c) 12,597 15	»	12,597 15	c) Par la loi du 16 février 1844, n° 28, il a été ouvert un crédit de fr. 806,163 73 c., réparti comme c'est indiqué aux art. 17 bis à 22 inclus.
Arriérés, pour l'exercice 1842, des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840. . .	»	18 bis.	9,284 89	»	9,284 89	
Intérêts et dotation de l'amortissement pour les mois de novembre et décembre 1842, de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842. . .	»	19	286,217 18	258,514 52	47,702 86	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt pour ces deux mois	»	20	7,500 »	2,585 14	5,114 86	
Intérêts arriérés de la dette flottante pour l'exercice 1859	»	21	28,581 95	28,581 95	»	
Intérêts arriérés de la même dette, pour l'exercice 1840	»	22	461,982 56	461,982 56	»	
A REPORTER.	. . .	. . .	28,116,895 14	26,451,745 24	1,665,147 90	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	28,116,895 14	26,451,745 24	1,665,147 90	
Rémunérations.	II					
Pensions ecclésiastiques . . . 450,000 »						
— civiles 540,000 »						
— civiques 205,000 »						
— militaires 1,860,000 »	»	1	3,085,000 »	2,905,745 68	177,254 52	
— de l'ordre Léopold . . . 25,000 »						
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés 5,000 »						
Traitements d'attente (<i>wachtgeld</i>) 44,454 58						
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) . . . 48,510 05	»	2	100,092 65	89,827 91	10,264 74	
Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>) 7,128 04						
Subvention à la caisse de retraite.	»	3	200,000 »	»	200,000 »	
Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Département des Finances, retenus en Hollande	»	4	558,000 »	»	558,000 »	
Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins demeuré en Hollande	»	5	9,947 08	8,489 56	1,457 72	
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande, et arriéré des intérêts sur les exercices clôturés	»	1	(a 125,000 »	121,195 52	5,804 48	« et b) Par la loi du 14 février 1844, n° 26, une somme de 7,000 francs a été transférée de l'art. 1 ^{er} à l'art. 2 du chap. III.
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour garantie des gestions des comptables, pour sûreté du paiement de droits de douanes et d'accises, pour garantie de gestions des receveurs communaux, des receveurs des bureaux de bienfaisance, etc.; arriérés des intérêts sur les exercices clôturés	»	2	(b 180,000 »	184,990 95	4,009 07	
Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État	»	3	50,000 »	»	50,000 »	
Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande	»	4	20,000 »	7,174 85	12,825 15	
TOTAUX.	. . .	. . .	52,451,952 87	29,760,169 49	2,692,783 38	

DOTATIONS. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i>	I.	Uniq.	2,751,522 75	2,751,522 75	»	
<i>Sénat</i>	II.	Uniq.	22,000 »	22,000 »	»	
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	Uniq.	(a 511,400 »	511,585 37	16 65	a) Ce crédit a été majoré : 1° de 100,000 fr. par la loi du 23 septembre 1842, n° 811, et 2° de 9,100 fr. par la loi du 4 avril 1843, n° 155.
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	»	1	45,586 20	45,586 20	»	
Personnel des bureaux	»	2	65,000 »	65,000 »	»	
Matériel et dépenses diverses	»	3	16,900 »	16,900 »	»	
TOTAUX.			3,410,008 95	3,409,992 32	16 65	

JUSTICE. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	159,000 »	158,098 62	1 38	
Matériel	»	3	20,000 »	19,998 03	1 97	
Frais d'impression des recueils statistiques . .	»	4	3,500 »	2,341 »	1,159 »	
Frais de route et de séjour.	»	5	6,000 »	5,986 »	14 »	
Ordre judiciaire.	II.					
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	»	1	235,800 »	235,050 »	750 »	
— (<i>Matériel</i>).	»	2	3,000 »	3,000 »	»	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)	»	3	542,720 »	541,469 96	1,250 04	
— (<i>Matériel</i>)	»	4	18,000 »	17,439 02	560 98	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce . .	»	5	849,450 »	842,623 24	6,806 76	
Justice de paix et tribunaux de police . . .	»	6	282,120 »	277,999 98	4,120 02	
Justice militaire.	III.					
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	»	1	63,320 »	61,556 05	1,763 95	
— (<i>Matériel</i>).	»	2	5,000 »	5,000 »	»	
Auditeurs militaires et prévôts	»	3	44,255 »	40,336 »	3,917 »	
Frais de justice	IV.					
Frais d'instruction et d'exécution.	»	1	584,000 »	576,122 18	7,877 82	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassa- tion, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le pro- cureur général et les administrations publi- ques	»	2	1,000 »	1,000 »	»	
A REPORTER.			2,836,145 »	2,807,920 08	28,222 92	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,856,143 »	2,807,920 08	28,222 02	
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux .	»	Uniq.	100,000 »	82,519 06	17,480 94	
Bulletin Officiel et Moniteur.	VI.					
Impression du <i>Bulletin officiel</i>	»	1	23,400 »	23,400 »	»	
— <i>Moniteur</i>	»	2	(a) 81,000 »	80,989 42	10 58	a) Ce crédit a été majoré de 11,000 francs par l'art. 2 de la loi du 10 février 1843, n° 40.
Abonnements au <i>Bulletin des Arrêts</i> de la Cour de Cassation	»	3	2,800 »	2,556 »	244 »	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions	»	1	10,000 »	6,582 66	3,417 54	
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	10,000 »	10,000 »	»	
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas	»	3	3,000 »	3,000 »	»	
Cultes.	VIII.					
Culte catholique.	»	1	4,006,047 »	3,988,558 27	17,708 73	
— protestant	»	2	53,000 »	52,973 54	26 46	
— israélite	»	3	11,000 »	10,800 »	200 »	
Secours	»	4	100,000 »	99,782 50	217 50	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et insensés dont le domicile de secours est inconnu	»	1	15,000 »	15,000 »	»	
A REPORTER.			7,251,390 »	7,183,861 53	67,528 47	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			7,251,390 »	7,185,861 55	67,528 47	
Établissements de bienfaisance (suite).	IX (suite)					
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	»	2	125,000 »	101,995 46	23,006 54	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	3	175,000 »	157,825 70	57,174 50	
Prisons. Service domestique.	X.					
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus.	»	1	1,200,000 »	1,026,454 25	173,545 75	
Traitement des employés attachés au service domestique	»	2	255,000 »	252,955 78	44 22	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	»	3	5,000 »	2,970 »	50 »	
Frais d'impression et de bureau	»	4	12,000 »	11,981 20	18 80	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	»	5	450,000 »	265,227 07	186,772 93	
Service des fabriques.						
Traitements et tantièmes accordés aux employés attachés aux directions des travaux	»	6	79,500 »	75,270 97	4,229 05	
Frais de bureau et d'impressions	»	7	8,000 »	6,425 74	1,576 26	
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	8	1,050,000 »	466,285 16	563,716 84	
Gratifications aux détenus.	»	9	165,000 »	160,748 28	4,251 72	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports	»	1	8,000 »	8,000 »	»	
Autres mesures de sûreté publique	»	2	60,000 »	60,000 »	»	
Dépenses imprévues	XII.	Uniq.	5,000 »	4,859 36	140 64	
Solde éventuelle de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos.	XIII.	Id.	57,280 »	57,280 »	»	
TOTAUX.			10,842,170 »	9,780,154 50	1,062,035 50	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
Frais de représentation (<i>mémoire</i>)	»	2	»	»	»	
Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	»	3	54,000 »	54,000 »	»	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, em- ployés et gens de service	»	4	2,000 »	»	2,000 »	
Matériel	»	5	52,000 »	52,000 »	»	
Achat de décorations de l'ordre Léopold . . .	»	6	10,000 »	10,000 »	»	
Traitements des agents politiques.	II.					
Autriche	»	1	40,000 »	40,000 »	»	
Confédération Germanique	»	2	40,000 »	10,853 53	29,166 67	
France	»	3	60,000 »	35,126 25	24,873 75	
Grande-Bretagne	»	4	80,000 »	76,891 63	3,108 37	
Pays-Bas	»	5	50,000 »	34,604 17	15,395 83	
Italie	»	6	40,000 »	56,636 98	5,565 02	
Prusse	»	7	50,000 »	50,000 »	»	
Turquie	»	8	40,000 »	40,000 »	»	
Brésil	»	9	21,000 »	21,000 »	»	
Danemark	»	10	15,000 »	15,000 »	»	
Espagne	»	11	15,000 »	15,000 »	»	
États-Unis	»	12	25,500 »	25,500 »	»	
Grèce	»	13	15,000 »	15,000 »	»	
Villes libres et anseatiques de Hambourg, Brême et Lubeck	»	14	15,000 »	15,000 »	»	
Portugal	»	15	15,000 »	15,000 »	»	
Sardaigne	»	16	15,000 »	14,131 95	868 05	
Suède	»	17	15,000 »	15,000 »	»	
Traitements des agents consulaires . . .	III.	Uniq.	110,000 *	110,000 »	»	
A REPORTER.			780,500 »	701,724 51	78,775 69	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1842

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations
REPORT			780,000 »	701,724 31	78,775 69	
<i>Traitements des agents politiques en inactivité, de retour de leur mission, sans qu'ils y soient remplacés</i>	IV	Uniq	10,000	4,653 35	5,346 67	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses</i>	V	Id	70,000 »	70,000 »		
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	VI.	Id.	75,000 »	74,998 72	1 28	
<i>Missions extraordinaires et dépenses imprévues</i>	VII	Id.	50,000 »	50,000 »		
<i>Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas</i>	VIII	Id.	75,000 »	75,000 »		
TOTAUX			1,060,000 »	976,356 56	84,143 64	

MARINE. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Personnel	"	1	6,050 "	6,049 88	" 12	
Matériel	"	2	3,500 "	3,500 "	"	
Bâtiments de guerre.	II.					
Personnel.	"	1	530,524 "	530,524 "	"	
Matériel	"	2	295,877 "	285,940 01	9,936 99	
<i>Magasin de la marine.</i>	III.	Uniq.	11,200 "	11,200 "	"	
Pilotage.	IV.					
Personnel (traitement fixe)	"	1	151,540 "	151,558 42	1 58	
— (traitement variable)	"	2	78,500 "	78,500 "	"	
Matériel	"	3	56,400 "	56,400 "	"	
<i>Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre</i>	V.	Uniq.	48,758 "	48,758 "	"	
<i>Secours maritimes (sauvetage)</i>	VI.	Id.	16,500 "	16,500 "	"	
<i>Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse</i>	VII.	Id.	4,000 "	4,000 "	"	
Pour solder les dépenses occasionnées par l'exploitation du service transatlantique de la navigation à vapeur, pendant 1842	"	"	(a 91,000 "	91,000 "	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 189.
Crédits ouverts au Ministère de la Marine, à charge d'en rendre compte.	"	"	"	17 01	17 01	
TOTAUX.			1,051,849 "	1,041,927 52	9,921 68	

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	91,850 "	91,847 89	2 11	
Loyer de l'hôtel du Ministre	"	3	9,000 "	9,000 "	"	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, etc.	"	4	31,600 "	31,225 "	375 "	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'adminis- tration centrale	"	5	6,000 "	5,992 80	7 20	
Ponts et chaussées, canaux, rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées.	II.					
<i>Ponts et chaussées.</i>						
Entretien et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets	"	1	2,600,000 "	2,565,854 80	34,165 14	
Plantations	"	2	50,000 "	47,765 12	2,236 88	
<i>Canaux, rivières, polders.</i>						
Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre	"	3	582,858 "	582,858 "	"	
Service du canal de Bruxelles à Charleroy . .	"	4	148,028 87	156,785 41	11,245 46	
A REPORTER.			5,340,316 87	5,292,285 08	48,031 79	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,340,316 87	5,292,285 08	48,031 79	
<i>Canaux, rivières, polders (suite).</i>	II (suite)					
Service de l'Escaut	"	5	89,095 "	89,095 "	"	
— de la Lys.	"	6	134,940 "	131,790 12	3,149 88	
— de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	"	7	238,580 "	215,560 24	24,819 76	
— de la Meuse dans le Limbourg	"	8	(a) 150,000 "	150,000 "	"	a) Ce crédit a été majoré de 110,000 francs par la loi du 26 juin 1842, n° 479.
— de la Dendre	"	9	17,451 "	17,070 39	560 61	
— du Ruppel, de la Dyle et du Demer . .	"	10	5,900 "	3,599 50	2,300 50	
Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre, frais d'études	"	11	100,000 "	29,555 06	70,444 94	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	"	12	66,481 "	56,337 05	10,143 95	
Confection et entretien des bacs et bateaux de passage et leurs dépendances	"	13	20,000 "	13,356 47	6,643 53	
Services des polders.	"	14	14,000 "	12,293 19	1,706 81	
<i>Ports et côtes.</i>						
Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blan- kenberghe.	"	15	219,835 50	219,835 30	"	
Phares et fanaux	"	16	5,000 "	4,556 27	443 73	
<i>Bâtiments civils.</i>						
Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État	"	17	34,000 "	33,998 99	1 01	
Constructions nouvelles et travaux d'améliora- tion	"	18	25,000 "	25,000 "	"	
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>						
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indem- nité et dépenses éventuelles	"	19	451,000 "	450,994 16	5 84	
A REPORTER.			4,911,377 17	4,745,324 82	168,052 55	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	.	.	4,011,577 17	4,745,524 82	168,052 55	
Chemin de fer.	III.	Uniq.				
Entretien de la route, des bâtiments et dépendances, locomotion et entretien du matériel, perception et factage, administration centrale et dépenses générales	"	S ^m 1.	4,440,000 "	4,454,580 64	5,619 56	
Postes.						
Personnel, matériel, transport des dépêches, service rural, papier pour le service des postes	"	S ^m 2.	(a 1,170,540 "	1,168,511 80	2,254 20	a) Ce crédit a été majoré de 100,000 francs, par la loi du 19 juin 1842, n° 415.
Mines.	IV.					
Conseil des mines	"	1	45,600 "	44,442 20	1,157 74	
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureaux et de déplacement, et dépenses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps	"	2	156,500 "	156,500 "	"	
Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.	"	3	45,000 "	44,996 59	5 41	
Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences	"	4	10,000 "	9,995 15	6 85	
Secours.	V					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas droit à la pension.	"	Uniq	5,000 "	1,550 "	1,450 "	
Dépenses imprévues	VI	Id.	50,000 "	28,595 77	1,406 25	
Acquit de dépenses de 1841 et années antérieures	"	"	(b 209,629 75	209,194 05	435 70	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 23 septembre 1842, n° 812.
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Publics, pour dépenses relatives au chemin de fer et au canal de Charleroy, à charge d'en rendre compte	.	.	"	5,558 76	5,558 76	
TOTAL.	.	.	11,021,452 90	10,846,625 82	174,827 08	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations.
Fonds spéciaux.						
Par la loi du 29 septembre 1842, n° 287, art. 1 ^{er} , le Gouvernement a été autorisé à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 francs.						
ART. 2. Les fonds empruntés seront affectés comme suit :						
1 ^o A l'achèvement du chemin de fer jusqu'à concurrence de 24 millions de francs, répartis de la manière suivante :						
A. Pour les lignes décrétées.			17,000,000 "	11,868,445 20	5,151,554 80	
B. Pour les bâtiments et clôtures des stations.			5,500,000 "	1,633,576 18	1,866,423 82	
C. Pour le matériel de locomotion			5,500,000 "	2,215,566 58	1,286,655 62	
2 ^o A la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg, jusqu'à concurrence de			2,000,000 "	614,757 51	1,585,242 69	
3 ^o Au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, jusqu'à concurrence de			1,500,000 "	558,698 88	1,161,501 12	
4 ^o Au creusement d'un canal à petite dimension du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétés intéressées, et d'après un tracé et aux conditions à déterminer par une loi préalablement à toute exécution			1,750,000 "	1,580,498 66	169,501 54	
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Publics pour dépenses relatives à l'achèvement du chemin de fer, etc., à charge d'en rendre compte.					11,000,657 59	
					1,671,794 50	
					9,528,862 89	
Construction d'un canal de Zelzaete à la mer du Nord, pour l'écoulement des eaux des Flandres. Premiers travaux de la section de Damme à la mer					424,865 42	
TOTALS.			50,500,000 "	20,746,273 69	9,755,726 51	

a) Par la loi du 26 juin 1842, n° 478, il a été ouvert un crédit de fr. 550,000
 Par la loi du 20 février 1844, n° 33, il a été ouvert un second crédit de fr. 700,000
 ENSEMBLE. . . . fr. 1,250,000

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	130,450 »	130,441 47	8 53	
Fournitures de bureau, achats et réparation de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	»	3	24,000 »	23,999 19	» 81	
Frais de route et de séjour, courriers extraor- dinaires	»	4	4,000 »	3,317 90	682 10	
Pensions, secours et statistique générale.	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	»	1	8,000 »	810 16	7,189 84	
Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves	»	2	7,570 80	4,995 21	2,575 59	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fon- ctionnaires, à des employés ou veuves d'em- ployés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheu- reuse	»	3	7,000 »	7,000 »	»	
Frais de publication des travaux de la direc- tion de la statistique générale et de la com- mission centrale	»	4	10,000 »	9,998 75	1 25	
Frais d'administration des provinces.	III.					
Province d'Anvers	»	1	117,477 »	117,305 30	171 70	
— de Brabant	»	2	124,275 »	123,620 83	654 17	
— de la Flandre occidentale	»	3	130,737 »	130,478 35	278 65	
A REPORTER.			584,529 80	572,967 16	11,562 64	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	584,520 80	572,067 16	11,562 64	
Frais d'administration des provinces (suite).	III (suite).					
Province de la Flandre orientale	"	4	131,048 "	131,944 71	5 29	
— de Hainaut	"	5	140,958 "	140,865 45	74 35	
— de Liège	"	6	125,350 "	125,087 53	242 67	
— de Limbourg.	"	7	102,545 40	102,555 46	11 94	
— de Luxembourg.	"	8	110,691 "	110,646 50	44 50	
— de Namur	"	9	104,265 "	101,526 50	2 756 50	
Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement.	"	10	18,500 "	18,272 40	227 60	
<i>Frais de milice.</i>						
Indemnité des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des mili- ciens semestriers; vacations des officiers de santé en matière de milice; primes pour ar- restation de réfractaires	"	11	58,540 "	58,280 50	59 50	
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	IV.	1	100,000 "	89,977 81	10,022 19	
Frais de confection des plans généraux de déli- mitation des chemins vicinaux.	"	2	141,002 75	141,902 75	"	
Académie royale de médecine et service de santé	V.	Uniq.	45,000 "	35,065 48	9,936 52	
A REPORTER.	. . .	. . .	1,663,787 95	1,628,866 05	34,921 90	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	1,665,787 05	1,628,866 05	34,921 90	
Archives du royaume.	VI.					
Frais d'administration (<i>Personnel</i>).	"	1	21,550 "	21,544 72	5 28	
— — — — — (<i>Matériel</i>)	"	2	2,600 "	2,599 65	" 57	
— de publication des inventaires des archives	"	3	4,000 "	2,600 "	1,400 "	
Archives de l'État dans les provinces, et frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale	"	4	15,000 "	14,654 47	365 53	
Frais de classement et d'inventaire des archives de la secrétairerie d'État allemande	"	5	2,400 "	2,400 "	"	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	6	3,500 "	3,499 98	" 02	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	Uniq.	30,000 "	29,999 56	" 64	
Dépenses diverses et extraordinaires.	VIII.					
Traitement du contrôleur des jeux de Spa, et autres dépenses	"	1	2,220 "	2,220 "	"	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	"	2	20,000 "	20,000 "	"	
Subside unique pour la reconstruction de la caserne de gendarmerie de Maeseyck	"	3	10,000 "	10,000 "	"	
A REPORTER.	. . .	. . .	1,774,857 95	1,758,164 21	36,693 74	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,774,857 95	1,738,164 21	36,693 74	
Agriculture.	IX.					
Agriculture	"	Uniq a)	745,500 "	742,735 42	744 58	a) Ce crédit a été majoré de 188,000 francs par la loi du 27 mai 1844, n° 102.
Milice.	X.					
Frais d'impression des listes alphabétiques (modèle G et I) pour l'inscription des miliciens (art. 50 de la loi du 8 janvier 1817)	"	Id.	1,600 "	1,580 "	20 "	
Garde civique.	XI.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	"	Id.	20,000 "	16,926 76	3,073 24	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XII.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	"	Id.	10,000 "	7,895 "	2,107 "	
Dotation de la légion d'honneur.	XIII					
Dotation en faveur de légionnaires ou de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, qui sont dans le besoin, et qui n'ont ni autre pension ni traitement quelconque	"	Id.	60,000 "	60,000 "	"	
A REPORTER.			2,009,957 95	2,567,519 50	42,638 56	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	2,600,957 95	2,567,510 59	42,658 56	
Commerce.	XIV.					
Encouragements divers pour le soutien et le développement du commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique commerciale et industrielle	»	1	162,500 »	161,826 19	675 81	
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voile, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les arrangements à prendre puissent obliger l'État à prendre des engagements au delà de l'année 1842, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service	»	2	100,000 »	97,544 55	2,455 47	
Primes pour construction de navires	»	5	65,000 »	41,298 »	25,702 »	
Pêche nationale	»	4	80,000 »	77,744 40	2,255 60	
Exploitation de la <i>British Queen</i>	»	5	(a) 250,000 »	250,000 »	»	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 février 1842, n° 43.
Industrie.	XV.					
Encouragements à l'industrie.	»	1	152,000 »	148,147 62	5,852 58	
Musée des arts et de l'industrie nationale	»	2	40,000 »	37,425 85	2,576 17	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (<i>Personnel et matériel</i>)	»	5	55,000 »	50,551 60	2,648 40	
A REPORTER.	. . .	. . .	3,402,457 95	3,411,655 56	80,802 59	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT			5,492,457 95	5,411,655 56	80,802 39	
Instruction publique.	XVI.					
Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État, bourses, médailles et subsides pour le matériel	"	1	(a 606,800 "	606,296 55	503 65	a) Ce crédit a été majoré de francs 49,779 45 ^{cs} , par la loi du 10 février 1843, n° 39
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et le concours universitaire	"	2	128,879 45	128,670 04	209 41	
Frais d'inspection des athénées et collèges.	"	3	7,500 "	7,269 05	30 95	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage.	"	4	167,100 "	166,968 05	131 95	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	"	5	5,000 "	5,000 "	"	
Traitements des instituteurs dans les neuf provinces, encouragements, subsides et secours.	"	6	555,000 "	529,802 06	5,197 94	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	"	7	20,000 "	10,453 42	5,546 58	
Lettres et sciences	XVII.	1	181,000 "	180,372 75	627 25	
Beaux-arts	"	2	198,000 "	197,879 15	120 87	
Exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles.	"	3	20,000 "	20,000 "	"	
Monument de la place des Martyrs	"	4	12,000 "	12,000 "	"	
Monuments à élever aux grands hommes de la Belgique, soit aux frais de l'État seul, soit par des provinces, des communes ou des sociétés, avec des subsides de l'État.	"	5	50,000 "	42,720 50	7,279 50	
Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	"	6	56,000 "	55,835 50	166 50	
Dépenses imprévues	XVIII	Uniq	18,000 "	17,965 02	54 98	
Réparations des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	"	"	(b 50,000 "	49,857 14	142 86	b) Ce crédit a été ouvert par l'art. 14 de la loi du 1 ^{er} mai 1842, n° 250.
Frais de confection de médailles de vaccine, pour les années 1837 et 1838	"	"	(c 14,259 08	15,975 52	265 56	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 10 février 1843, n° 39.
TOTAUX			5,541,776 48	5,242,716 00	99,060 50	

GUERRE. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	»	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des employés et gens de service	»	»	2	165,000 »	165,000 »	»	
Matériel du Ministère	»	»	3	40,000 »	40,000 »	»	
Dépôt de la guerre	»	»	4	19,000 »	19,000 »	»	
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs	»	»	5	16,000 »	15,950 »	50 »	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps. — Soldes des états- majors.	II.	1					
État-major général	»	»	1	597,477 60	557,453 95	60,023 65	
Indemnité aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale.	»	»	2	25,000 »	15,500 »	9,500 »	
État-majors des places	»	»	3	226,691 60	216,946 73	9,744 87	
Intendance militaire	»	»	4	111,042 »	105,255 74	5,786 26	
État-major particulier de l'artillerie	»	»	5	256,849 05	250,581 »	26,268 05	
— — du génie	»	»	6	288,405 50	282,503 28	5,902 22	
Soldes et habillement des troupes.	»	2					
Infanterie	»	»	1	10,377,000 »	10,211,375 05	165,624 97	
Cavalerie	»	»	2	5,556,000 »	5,245,801 85	112,198 15	
Artillerie	»	»	3	2,473,000 »	2,254,750 66	218,269 34	
Génie	»	»	4	560,000 »	540,742 72	28,257 28	
Gendarmerie	»	»	5	1,500,287 »	1,525,118 29	65,168 71	
Masses des corps, frais divers et indemnités.	»	3					
Masse de pain	»	»	1	1,525,556 45	1,319,002 73	4,553 72	
— de fourrages	»	»	2	2,854,112 50	2,778,499 45	55,613 07	
— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	»	»	3	100,000 »	97,125 52	2,874 48	
A REPORTER.				24,189,421 70	23,419,586 95	769,834 77	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	. . .	24,189,421 70	23,419,586 93	769,834 77	
Soldes et masses de l'armée, etc. (suite).	II (suite).	3 (suite).					
Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	»	»	4	70,000 »	63,562 31	6,637 69	
Masse de casernement des chevaux	»	»	5	88,297 04	79,003 98	9,293 06	
— — des hommes	»	»	6	622,607 95	619,397 62	3,500 33	
Frais de route et de séjour des officiers	»	»	7	100,000 »	73,076 37	26,923 63	
Transports généraux et autres	»	»	8	60,000 »	59,989 33	10 67	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	»	»	9	85,000 »	52,974 45	32,025 55	
Vivres au camp, logement et nourriture en route	»	»	10	577,970 14	348,404 60	20,565 54	
Remonte	»	»	11	277,065 »	274,999 20	2,065 80	
Frais de bureau et d'administration des corps	»	»	12	550,000 »	349,957 84	42 16	
Service de santé.	III.						
Personnel de l'administration centrale	»	»	1	21,392 50	20,527 85	1,064 67	
Pharmacie centrale.	»	»	2	95,800 »	69,273 77	26,526 23	
Personnel des hôpitaux	»	»	3	283,550 60	271,428 91	11,921 69	
Solde, supplément de solde et pain des militaires malades	»	»	4	402,500 »	399,855 75	2,444 27	
Loyer des bâtiments, réparations	»	»	5	25,000 »	25,022 28	1,977 72	
École militaire.	IV.						
Traitements et indemnités	»	»	1	32,847 90	32,847 81	18	
Enseignement	»	»	2	59,069 61	59,069 17	44	
Solde des élèves	»	»	3	39,400 »	39,573 22	26 78	
Dépenses d'administration.	»	»	4	25,682 40	23,620 56	61 84	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	»	»	1	600,000 »	599,967 15	32 85	
— du génie	»	»	2	1,250,000 »	1,228,203 09	1,796 91	
A REPORTER.	. . .	. . .	. . .	29,033,294 93	28,107,742 15	925,552 78	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			29,033,294 95	28,107,742 15	925,552 78	
Traitements divers.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	»	1	535,755 85	531,882 45	3,853 40	
Traitements des aumôniers	»	2	52,500 »	50,705 53	1,794 07	
— d'employés temporaires	»	3	5,850 »	5,850 »	»	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	»	4	26,012 74	24,078 06	1,935 78	
Dépenses imprévues	VII.	Uniq.	47,522 48	46,765 40	757 08	
Paiement de créances dues en vertu de jugements définitifs ou de transactions passées pour mettre fin à des procédures commencées.	VIII.	Id.	297,965 79	297,899 77	64 02	
Paiement des dépenses des années 1850 à 1855, qui restent à liquider	IX.	Id.	48,009 97	19,781 59	28,228 58	
Paiement des dépenses des années 1850 à 1858, qui restent à liquider	X.	Id.	209,545 56	195,021 42	16,525 94	
TOTAL.			30,036,255 12	29,057,726 87	978,508 25	

Le Budget de la Guerre, pour l'exercice 1842, a été fixé par la loi du 25 février 1842, n° 29, à la somme de . . . fr. 29,470,916 »
 Par la loi du 26 juin 1842, n° 481, il a été ouvert un crédit de fr. 297,965 79 c, formant le chap. VIII, art. unique, pour le paiement des créances dues en vertu de jugements définitifs ou de transactions passées, ci 297,965 79
 Par la loi du 8 octobre 1842, n° 829, l'art. 5 du chap. 1^{er} a été majoré de 10,000 »
 Par la loi du 27 décembre 1842, n° 1115, il a été ouvert un crédit de fr. 48,009 97 c, formant le chap. IX, article unique, applicable au paiement des dépenses arriérées des années 1850 à 1855, ci 48,009 97
 Par la loi du 50 décembre 1842, n° 1120, les sommes suivantes, restées disponibles aux articles désignés ci-après, savoir :

Au chap. II, section 2, art. 1 . fr. 54,000 »
 " II, " 3, " 2 . . 150,000 »
 " IV, " 1 . . 1,777 »
 " IV, " 2 . . 665 »
 " IV, " 4 . . 460 »
 TOTAL. . . fr. 206,900 »

ont été transférées comme suit, savoir :

Au chap. II, section 3, art. 1 . fr. 150,000 »
 " IV, " 3. . . 2,900 »
 " VI, " 1. . . 54,000 »
 TOTAL. . . fr. 206,900 »

Par la loi du 27 mars 1843, n° 147, il a été ouvert un crédit de fr. 209,545 56 c, formant le chapitre X, art. unique, pour payer les dépenses des années 1850 à 1858, qui restent à liquider 209,545 56

TOTAL. fr. 30,036,255 12

FINANCES. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires et employés . .	»	2	423,600 »	423,531 69	68 31	
Frais de tournée du Ministre et des fonctionnaires supérieurs	»	3	8,000 »	7,997 30	2 70	
Matériel	»	4	35,000 »	34,975 92	24 08	
Service de la monnaie	»	5	7,200 »	6,039 52	1,140 48	
Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	6	30,000 »	»	30,000 »	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	»	7	117,000 »	115,405 »	1,595 »	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	»	8	5,000 »	3,027 »	1,973 »	
Administration du Trésor dans les provinces	II.					
Traitements des directeurs	»	1	86,550 »	86,550 »	»	
Caisse générale de l'Etat	»	2	220,000 »	»	220,000 »	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.	III.					
Traitements des employés du service sédentaire	»	1	846,000 »	833,670 07	12,229 93	
Remises et indemnités des comptables . .	»	2	1,600,000 »	1,607,946 07	52,053 93	
Traitements des employés du service actif .	»	3	4,735,200 »	4,583,260 90	151,939 10	
— — de la garantie	»	4	43,860 »	43,860 »	»	
— de l'inspecteur en chef et des vérificateurs des poids et mesures . .	»	5	58,100 »	57,953 37	166 63	
Traitements des avocats de l'administration .	»	6	35,670 »	35,650 »	20 »	
Frais de bureau et de tournée	»	7	186,050 »	182,533 06	4,116 94	
Indemnités	»	8	362,800 »	354,466 94	28,333 06	
A REPORTER.			8,882,530 »	8,377,866 84	504,663 16	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations.
REPORT.			8,882,550 »	8,577,806 84	504,663 16	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite).					
Matériel	»	9	140,000 »	138,806 14	1,193 86	
Opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	»	10	500,000 »	299,999 04	» 96	
Indemnités pour transcriptions de muta- tions, etc., dans les bureaux de la conserva- tion du chef-lieu des sept provinces entière- ment cadastrées	»	11	25,000 »	24,999 78	» 22	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc. . .	»	12	51,000 »	20,252 61	10,747 59	
Administration de l'enregistrement des domaines et forêts.	IV.					
Traitements des employés de l'enregistrement.	»	1	552,100 »	550,779 11	1,410 89	
— — du timbre.	»	2	49,920 »	49,670 »	250 »	
— — du domaine	»	3	48,810 »	47,407 91	1,402 09	
— agents forestiers	»	4	225,000 »	219,426 01	5,573 99	
Remises des receveurs	»	5	922,635 »	802,064 49	119,670 51	
— des greffiers	»	6	41,000 »	40,993 91	6 09	
Frais de bureau des directeurs.	»	7	20,000 »	20,000 »	»	
Matériel	»	8	28,000 »	27,994 01	5 99	
Frais de poursuites et d'instances.	»	9	55,000 »	54,171 86	828 14	
Dépenses du domaine	»	10	(a) 555,980 04	555,710 73	22,269 31	a) Ce crédit a été majoré : 1 ^o de fr. 84,941 90 c ^s par la loi du 9 juillet 1842, n ^o 617; 2 ^o de fr 409,738 14 c ^s par celle du 8 fé- vrier 1843, n ^o 31.
Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des ti- tres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	V.	Uniq.	5,000 »	3,045 »	1,955 »	
Dépenses imprévues	VI.	1	14,000 »	11,273 18	2,726 82	
Travail extraordinaire	»	2	4,000 »	3,985 »	15 »	
Dommages-intérêts, etc., alloués au sieur Degruyter par arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles du 9 mai 1842 205,220 08	(b)	»	250,220 08	250,220 08	»	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 mars 1843, n ^o 148
Prix d'une transaction avec le sieur Lion, autorisée par dé- cision minist. du 26 mai 1842. 45,000 »						
TOTAUX.			11,950,285 12	11,277,565 70	672,719 42	

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-valeurs.	I					
Non valeurs sur le foncier	»	1	300,000 »	137,929 48	162,070 52	
— sur l'impôt personnel . . .	»	2	370,000 »	7,607 88	362,392 12	
— sur les patentes . . .	»	3	80,000 »	14,279 54	65,720 46	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité . . .	»	4	60,000 »	2,275 75	57,724 27	
Non-valeurs sur les redevances des mines	»	b	20,000 »	695 30	19,304 70	
Remboursements.	II					
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés . . .	»	1	30,000 »	17,387 90	12,612 10	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en dés-herérence, etc . . .	»	2	200,000 »	199,480 03	519 97	
Remboursement des postes aux offices étran-gers.	»	3	100,000 »	79,430 13	20,569 87	
Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux	»	4	(a) »	»	»	a) Par la loi du 19 juin 1842, n° 415, la somme de 50,000 francs, allouée d'a-bord à l'art 4 du chap II, a été au-aulée
Attributions d'amendes forestières . . .	»	5	12,000 »	12,000 »	»	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire . . .	»	6	»	»	»	
Péages.	III.					
Remboursement du péage sur l'Escaut	»	Uniq	650,000 »	640,992 81	9,007 19	
TOTAUX.			1,822,000 »	1,112,078 80	709,921 20	

RÉCAPITULATION.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	52,431,032 87	29,769,169 49	2,662,765 38	
Dotations	3,410,008 95	3,409,992 32	16 63	
Ministère de la Justice	10,842,170 »	9,780,134 50	1,062,035 50	
— des Affaires Étrangères	1,060,500 »	976,356 56	84,143 64	
— de la Marine	1,051,849 »	1,041,927 32	9,921 68	
— des Travaux Publics	11,021,452 90	10,846,625 82	174,827 08	
— de l'Intérieur	5,341,776 48	5,242,716 09	99,060 39	
— de la Guerre	30,036,233 12	29,057,726 87	978,508 25	
— des Finances	11,950,285 12	11,277,563 70	672,719 42	
Remboursements et non-valeurs	1,822,000 »	1,112,078 80	709,921 20	
	108,968,210 44	102,514,293 27	6,453,917 17	
Fonds spéciaux (lois du 29 septembre 1842, n° 287, du 26 juin 1842, n° 478, et du 20 février 1844, n° 33) . . .	30,500,000 »	20,746,273 69	9,753,726 31	
Pour le détail, voir à la fin du Budget des Travaux Publics.				
TOTAUX	139,468,210 44	123,260,566 96	16,207,643 48	

80

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1844.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	I.					
Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire 611,894 17						
Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010 58 (5 millions de flor.) à payer en exécution de l'art. 15 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839 9,970,116 41	»	1	10,582,010 58	10,106,107 08	475.903 50	
Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 fr., à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 5.040,000 »	»	2	6,048,000 »	5,749,836 85	298,163 17	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 1,008,000 »	»	3	122,000 »	57,872 36	64,127 64	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	»	4	1,500,000 »	1,500,000 »	»	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000 »	»	5	4,500 »	968 49	3,531 51	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 300,000 »	»	6	2,034,052 »	2,034,052 »	»	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de même emprunt	»					
Int. de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 25 mai 1838 . 1,525,524 »	»					
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 508,508 »	»					
A REPORTER.			20,290,542 58	19,448,816 76	841,725 82	

DETTE PUBLIQUE (suite). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			20,290,542 38	19,448,816 76	841,725 82	
Service de la dette (suite).	I (suite)					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt	»	7	32,000 »	20,537 01	11,462 99	
Intérêts de l'emprunt de francs 86,940,000, à 5 p. o/o, au- torisé par la loi du 26 juin 1840 4,347,000 »	»	8	5,216,400 »	4,347,000 »	869,400 »	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 869,400 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	»	9	108,000 »	43,470 »	64,530 »	
Complément des mêmes frais pour 14 mois (du 1 ^{er} novembre 1840 au 31 décembre 1841) .	»	10	91,000 »	61,708 75	29,291 25	
Intér. calculés à raison de 5 o/o, de l'empr. d'un capital no- minal de fr. 28,021,718 38 c, autorisé par la loi du 29 sep- tembre 1842 1,431,085 92	»	11	1,717,303 10	1,717,303 10	»	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 286,217 18						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt et à la confec- tion des titres.	»	12	67,696 90	44,249 71	23,447 19	
A REPORTER			27,522,942 38	25,685,085 33	1,839,857 25	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			27,522,942 58	25,083,085 33	1,859,857 25	
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Intérêts de l'emprunt de francs 1,481,481 48 c, à 5 p. %, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1839, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers						
74,074 07						
		13	88,888 88	88,888 88	"	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt						
14,814 81						
		14	200 "	86 50	115 50	
Indemnité pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution (en numé- raire)						
250,000 "						
		15	442,500 "	20,719 79	415,780 21	
Intérêts à 5 p. %, du 1 ^{er} fé- vrier au 31 décembre 1843, sur 7,000,800 francs, mon- tant approximatif des obli- gations à créer						
192,500 "						
		16	5,000 "	"	5,000 "	
Frais relatifs à l'émission, au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes obligations						
Intérêts calculés à raison de 5 p. %, des obligations à créer en vertu de la loi du 26 juin 1842, pour la con- struction d'un canal de Zel- zaete à la mer du Nord						
27,500 "						
		17	35,000 "	"	53,000 "	
Dotation de l'amortissement des obligations à créer						
5,500 "						
		18	4,000 "	"	4,000 "	
Frais relatifs à l'émission, au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes obli- gations						
A REPORTER.			28,096,531 46	25,798,780 50	2,297,750 96	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
REPORT.	.	.	28,096,551 46	25,798,780 50	2,297,750 96	
Service de la dette (suite)	I (suite)					
Rente à payer par suite de la convention conclue avec la ville de Bruxelles. . . .	"	19	300,000 "	500,000 "	"	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante, sur une émission éventuelle de 10 millions de francs, à 5 p. /	"	20	350,000 "	205,084 52	144,915 68	
Intérêts de la dette viagère	"	21	5,500 "	4,961 25	538 75	
— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée. . . .	"	22	25,000 "	25,000 "	"	
— à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835	"	23	250,705 89	225,521 55	7,584 56	
Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette société et le Gouvernement	"	24	661,375 66	661,375 66	"	
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>	"	25	150,000 "	"	150,000 "	
A REPORTER. . . .	.	.	29,819,115 01	27,218,523 05	2,600,580 95	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT . . .	.	.	29,810,115 01	27,218,525 06	2,600,589 95	
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques . . . 370,000 »	»	1	5,020,000 »	2,970,622 99	49,577 01	
— civiles 520,000 »						
— civiles 190,000 »						
— militaires 1,912,000 »						
— de l'ordre Léopold . . . 25,000 »						
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés 5,000 »						
Traitements d'attente (<i>wachtgeld</i>) 56,000 »						
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) . . . 48,510 05	»	2	91,638 07	87,954 89	5 685 18	
Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>) 7,128 04						
Subvention à la caisse de retraite	»	3	200,000 »	»	200,000 »	
Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Département des Finances, retenus en Hollande	»	4	600,000 »	»	600,000 »	
Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1850, à la charge du fonds des veuves et orphelins demeuré en Hollande	»	5	9,947 08	4,244 68	5,702 40	
Fonds de dépôt	III.					
Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande 110,000 »	»	1	111,000 »	105,507 52	5,492 68	
Arriérés des intérêts dus sur des exercices clôturés 1,000 »						
A REPORTER.			55,860,698 16	50,586,852 94	5,475,845 22	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT			33,860,698 16	30,386,852 94	3,473,845 22	
Fonds de dépôt (suite)	III (suite).					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor public de l'État, pour garantie de ges- tions des comptables, pour sûreté du paiement de droits de douanes et d'accises, pour garantie de gestions des re- ceveurs communaux, des re- ceveurs de bureaux de bien- faisance, etc, ci			194,000 »			
Arriérés des intérêts sur des exercices clôturés		2	195,000 »	194,291 01	708 99	
Intérêts des consignations faites dans les caisses du Trésor public de l'État		3	50,000 »	»	50,000 »	
Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande . . .		4	20,000 »	7,912 94	12,087 06	
TOTAUX.			34,125,698 16	30,589,056 89	3,536,641 27	
Dépenses spéciales.						
(Traité du 5 novembre 1842.)						
<i>Dette publique.</i>						
Le paiement à faire par la Belgique pour tra- vaux à exécuter au canal de Terneuzen. . . .			52,910 05	52,910 05	»	
A REPORTER.			52,910 05	52,910 05	»	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	52,910 05	52,910 05	»	
Depenses spéciales. (Traité du 5 novembre 1842.) <i>Dette publique (suite).</i>						
Le paiement à faire à la Néerlande pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt contracté pour la construction du <i>Zuid-Willems-Vaart</i>	. . .	. . .	605,174 60	605,174 60	»	
Le paiement à faire à la Néerlande pour rachat de la part de la Belgique dans la charge des pensions accordées à des étrangers qui ne sont domiciliés ni en Belgique, ni dans les Pays-Bas	. . .	. . .	325,586 24	325,586 24	»	
Le paiement à faire en restitution des pensions servies par le Trésor néerlandais, à des Belges domiciliés dans les provinces septentrionales de l'ancien royaume des Pays-Bas.	. . .	. . .	274,982 64	274,982 64	»	
Le montant du décompte des intérêts bonifiés à la Néerlande, sur une partie des retenues opérées et dont il a été fait emploi, en fonds nationaux, au profit du Trésor belge, sur le paiement de la rente de 5 millions de florins.	. . .	. . .	812,424 12	812,424 12	»	
Le montant de la somme de 700,000 florins bonifiée par le Gouvernement néerlandais, en acquit d'intérêts sur le capital de 7,000,000 de florins inscrit au profit du Gouvernement belge	. . .	. . .	1,481,481 48	1,481,481 48	»	
Le paiement à faire au Gouvernement néerlandais, pour rachat de droits de fanal	. . .	. . .	2,899 17	2,899 17	»	
TOTAUX.	. . .	. . .	3,551,258 50	3,551,258 30	»	

DOTATIONS. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations.
<i>Liste civile</i>	I	Uniq	2,751,522 75	2,751,522 75		
<i>Senat</i>	II	Uniq	22,000 »	22,000 »		
<i>Chambre des Représentants</i>	III	Uniq	404,850 »	525,919 70	78,930 30	
Cour des Comptes	IV					
Membres de la Cour	»	1	45,386 20	45,386 20	»	
Personnel des bureaux	»	2	65,000 »	65,000 »	»	
Matériel et dépenses diverses	»	5	16,900 »	15,500 »	3,400 »	
TOTAUX		.	3,505,458 95	3,221,128 65	82,530 30	

JUSTICE. - EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES	SOMMES DISPONIBLES	Observations
Administration centrale	I					
Traitement du Ministre		1	21,000 »	14,000	7,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service		2	159,000 »	158,999 42	» 58	
Matériel		3	20,000 »	19,999 82	» 18	
Frais d'impression des recueils statistiques		4	3,500 »	851 02	2,648 98	
Frais de route et de séjour		5	6,000	5,634 »	366 »	
Ordre judiciaire	II					
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)		1	255,800 »	255,050 »	750 »	
— (<i>Matériel</i>)		2	5,000 »	5,000 »	»	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)		3	542,720 »	538,969 98	3 750 02	
— (<i>Matériel</i>)		4	18,000 »	17,758 12	241 88	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce		5	859,850 »	856,464 01	3,385 99	
Justice de paix et tribunaux de police		6	282,120 »	278,046 66	4,073 34	
Justice militaire	III					
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)		1	65,520 »	58,028 20	7,491 80	
— (<i>Matériel</i>)		2	5,000 »	5,000	»	
Auditeurs militaires et prévôts		3	44,253 »	59,836 »	4,417 »	
Frais de justice	IV					
Frais d'instruction et d'exécution		1	679,000 »	579,862 11	299,137 89	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, a charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques		2	1,000 »	1,000 »	»	
A REPORTER			2,921,543 »	2,590,499 34	331,043 66	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT			2,921,545 »	2,590,499 34	331,045 66	
Palais de Justice.	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux, frais de premier ameublement du palais de la Cour de Cassation et des salles d'archives.	»	Uniq.	100,000 »	66,564 77	55,635 23	
Bulletin Officiel et Moniteur.	VI.					
Impression du <i>Bulletin officiel</i>	»	1	25,500 »	25,499 »	1 »	
— <i>Moniteur</i>	»	2	70,000 »	69,409 08	590 92	
Abonnements au <i>Bulletin des Arrêts</i> de la Cour de Cassation	»	3	2,800 »	2,464 »	336 »	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions	»	1	10,000 »	5,512 21	4,687 79	
Secours à des magistrats ou à des veuves et en- fants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un se- cours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	10,000 »	10,000 »	»	
Secours à des employés ou à des veuves et en- fants mineurs d'employés dépendant du Mi- nistère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	»	3	3,000 »	3,000 »	»	
Cultes.	VIII.					
Culte catholique.	»	1	3,956,047 »	3,916,550 56	59,516 44	
— protestant	»	2	61,000 »	58,149 60	2,850 40	
— israélite	»	3	11,000 »	11,000 »	»	
Secours	»	4	100,000 »	99,259 53	740 47	
A REPORTER.			7,268,890 »	6,853,488 09	415,401 91	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1845

NATURE DES CRÉDITS	CHAPITRES.	ARTICLES	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
REPORT			7,268,800 »	6,855,488 00	413,401 91	
Etablissements de bienfaisance	IX					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et insensés dont le domicile de secours est inconnu		1	20 000 »	18,387 79	1,612 21	
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	»	2	120,000 »	119,998 27	1 73	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	3	175,000	137,595 82	37,404 18	
Prisons	X					
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus	»	1	1,135,000 »	299,758 85	835,241 15	
Traitements des employés attachés au service domestique et aux directions des travaux	»	2	408,125 »	375 424 95	32,700 05	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	»	3	5,000 »	5 000		
Frais d'impressions et de bureau	»	4	20,000	19,714 38	285 62	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	»	5	450,000	318,253 46	131,746 54	
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	6	1,000,000 »	262,582 40	737,417 60	
Gratifications aux détenus	»	7	170,000	170,000	»	
Frais de police	XI					
Service des passe-ports	»	1	8,000 »	8,000 »		
Autres mesures de sûreté publique	»	2	60,000 »	60,000		
Depenses imprévues	XII	Uniq	5,000 »	1,956 78	3,063 22	
<i>Pour solde éventuel de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos</i>	XIII	Id	4,000 »	5,922 69	77 31	
Credits ouverts au Ministère de la Justice, pour dépenses relatives à l'entretien des détenus et à l'achat des matières pour la fabrication, à charge d'en rendre compte				1,164,973 68	2,192,951 52 1,164,973 68	
TOTAUX			10,847,015 »	9,819,037 16	1,027,977 84	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	62,000 »	62,000 »	»	
Frais des commissions d'examen	»	3	2,000 »	140 »	1,860 »	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, em- ployés et gens de service	»	4	2,000 »	»	2,000 »	
Matériel.	»	5	32,000 »	32,000 »	»	
Achat de décorations de l'ordre Léopold . .	»	6	10,000 »	10,000 »	»	
Traitements des agents politiques.	II.					
Autriche	»	1	40,000 »	38,541 65	1,458 35	
Confédération Germanique	»	2	40,000 »	26,226 85	13,773 17	
France	»	3	60,000 »	57,911 10	2,088 90	
Grande-Bretagne	»	4	80,000 »	80,000 »	»	
Pays-Bas	»	5	50,000 »	50,000 »	»	
Italie	»	6	40,000 »	36,518 54	3,481 46	
Prusse	»	7	50,000 »	50,000 »	»	
Turquie	»	8	40,000 »	40,000 »	»	
Brésil	»	9	21,000 »	21,000 »	»	
Danemarck	»	10	15,000 »	13,652 79	1,347 21	
Espagne	»	11	15,000 »	14,097 24	902 76	
États-Unis	»	12	25,500 »	25,500 »	»	
Grèce	»	13	15,000 »	15,000 »	»	
Hanovre, villes libres et anséatiques de Ham- bourg, Brême et Lubeck	»	14	15,000 »	15,000 »	»	
Portugal	»	15	15,000 »	15,000 »	»	
Sardaigne	»	16	15,000 »	13,909 73	1,090 27	
Suède	»	17	15,000 »	15,000 »	»	
A REPORTER.			680,500 »	652,497 88	28,002 12	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	680,500 »	652,497 88	28,002 12	
<i>Traitements des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non retribués.</i>	III.	Uniq.	110,000 »	108,202 60	1,797 40	
<i>Traitements des agents politiques et consulaires en inactivité, de retour de leur mission sans qu'ils y soient remplacés. . . .</i>	IV.	Id.	10,000 »	»	10,000 »	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et d'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses.</i>	V.	Id.	70,000 »	69,761 01	238 99	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	VI.	Id.	75,000 »	75,000 »	»	
<i>Missions extraordinaires et dépenses imprévues</i>	VII.	Id.	50,000 »	28,408 42	21,591 58	
<i>Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas . . .</i>	VIII.	Id.	120,756 26	119,641 18	1,095 08	
TOTAUX.	. . .	. . .	1,116,256 26	1,053,511 09	62,725 17 ⁴ / ₁₀	

MARINE. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Personnel	»	1	6,050 »	6,049 88	» 12	
Matériel	»	2	3,500 »	3,515 65	184 55	
Bâtiments de guerre.	II.					
Personnel.	»	1	297,471 60	155,250 10	162,221 50	
Matériel	»	2	249,796 45	200,401 55	49,394 90	
<i>Magasin de la marine.</i>	III.	Uniq.	11,200 »	9,518 12	1,681 88	
Pilotage.	IV.					
Personnel (traitement fixe)	»	1	151,540 »	64,404 17	67,135 85	
— (dépenses variables)	»	2	(a 128,985 51	64,955 10	64,028 21	
Matériel	»	3	(b 43,751 55	34,408 54	9,322 99	
<i>Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre</i>	V.	Uniq.	48,758 »	41,478 81	7,279 19	
<i>Secours maritimes (sauvetage)</i>	VI.	Id.	16,500 »	9,509 06	7,190 94	
<i>Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse</i>	VII.	Id.	4,000 »	1,900 »	2,100 »	
<i>Frais de police maritime, en exécution de la loi du 27 septembre 1842, n° 816</i>	VIII.	Id.	(c 50,000 »	15,225 51	14,774 49	
<i>Frais d'entretien du navire à vapeur la British Queen</i>	»	»	(d 50,000 »	22,587 28	7,412 72	
<i>Construction de quatre bateaux pilotes, destinés au service de la station des bouches de l'Escaut</i>	»	»	(e 155,000 »	110,584 18	24,615 82	
Crédits ouverts au Département de la Marine, pour solde et nourriture des officiers et équipages, etc., à charge d'en rendre compte.	»	»	»	356,147 69	356,147 69	
TOTAUX.	»	»	1,136,550 69	1,075,555 44	61,195 25	

a et b) Par la loi du 31 mai 1844, n° 110, l'art. 2 du chap. 4 a été majoré de . . . fr. 50,483.31 et l'art. 3 de . . . fr. 7,331.33
ENSEMBLE. . . . fr. 57,814.64

c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 190.

d) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 188.

e) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 178.

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	91,850 "	91,849 98	" 02	
Loyer de l'hôtel du Ministère	"	3	9,000 "	9,000 "	"	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, menues dépenses	"	4	31,600 "	30,456 64	1,143 36	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administra- tion centrale	"	5	8,000 "	5,596 70	2,403 30	
Ponts et chaussées, canaux, rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées.	II.					
<i>Ponts et chaussées.</i>						
Entretien et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets	"	1	2,600,000 "	2,452,099 51	147,900 49	
Plantations	"	2	50,000 "	49,618 46	381 54	
<i>Canaux, rivières, polders.</i>						
Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre	"	3	395,812 50	364,870 76	30,941 74	
Service du canal de Bruxelles à Charleroy . .	"	4	121,036 "	75,499 07	47,536 93	
— de l'Escaut	"	5	88,900 "	68,461 50	20,438 50	
— de la Lys	"	6	50,911 50	50,911 50	20,000 "	
— de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	"	7	238,580 "	226,882 92	11,497 08	
— de la Meuse dans le Limbourg . . .	"	8	150,000 "	105,853 67	44,146 33	
— de la Dendre	"	9	18,496 56	17,946 56	550 "	
— du Ruppel, de la Dyle et du Demer. .	"	10	5,900 "	5,816 67	83 33	
Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre; frais d'étude et de levée de plans; instruments	"	11	45,000 "	15,745 13	29,254 87	
A REPORTER.			3,925,886 56	3,560,609 07	356,277 49	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			3,925,886 56	3,569,609 07	356,277 49	
<i>Canaux, rivières, polders (suite).</i>	II (suite).					
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	»	12	45,881 94	37,734 51	8,147 43	
Première moitié de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque, et de l'écoulement des eaux	»	13	144,120 »	63,750 »	80,370 »	
Canaux de Gand à Ostende, dont l'État reprend l'administration à partir du 1 ^{er} janvier 1843.	»	14	40,751 »	59,884 76	866 24	
Confection et entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	»	15	20,000 »	8,735 68	11,264 32	
Service des polders	»	16	26,000 »	11,870 87	14,129 13	
<i>Ports et côtes.</i>						
Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.	»	17	265,959 15	227,505 67	38,053 48	
Phares et fanaux	»	18	1,000 »	597 37	402 63	
<i>Bâtiments civils.</i>						
Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État	»	19	34,000 »	33,995 99	4 01	
Constructions nouvelles et travaux d'amélioration	»	20	31,000 »	30,995 66	4 34	
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>						
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles	»	21	455,000 »	449,175 18	5,824 82	
Chemin de fer. — Postes.	III.					
<i>Chemin de fer.</i>						
Administration générale	»	1	291,500 »	285,581 68	7,918 32	
Service de l'entretien des routes et des stations.	»	2	1,443,000 »	978,431 07	464,568 93	
Service de locomotion et entretien du matériel.	»	3	2,570,700 »	2,189,525 29	381,376 71	
A REPORTER.			9,294,798 65	7,024,990 80	1,569,807 85	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			9,294,798 65	7,924,990 80	1,369,807 85	
Chemin de fer. — Postes (suite).	III (suite).					
Service des transports	»	4	1,094,800 »	728,864 50	365,935 50	
<i>Postes.</i>						
Personnel.	»	5	800,000 »	797,410 20	2,589 80	
Matériel	»	6	370,546 »	370,545 95	» 05	
Mines.	IV.					
Conseil des mines	»	1	45,600 »	57,188 07	8,411 93	
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, et dé- penses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps	»	2	156,500 »	151,855 59	4,446 41	
Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	»	3	45,000 »	44,985 »	15 »	
Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la pu- blication de plans et de mémoires, essais et expériences	»	4	10,000 »	9,560 59	439 61	
Secours.	V.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pen- sion.	»	Uniq.	5,000 »	2,250 »	750 »	
Dépenses imprévues	VI.	Id.	50,000 »	29,866 12	135 88	
Somme payée aux concessionnaires de la cana- lisation de la Sambre, à titre de 1 ^{re} moitié du dernier terme du prix de rétrocession.	»	a)	250,000 »	250,000 »	»	a) Par l'art. 3, § 2 de la loi du 18 juin 1836, n° 327, une somme de 500,000 fr. a été affectée au paye- ment, exigible le 1 ^{er} janvier 1840 par la société con- cessionnaire de la canalisation de la Sambre. Elle a été tenue en réserve en exécution de l'art. 10, § 2 de la transaction du 15 avril 1835, ap- prouvée par la loi du 26 avril 1835.
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Pu- blics, pour dépenses relatives au chemin de fer et au canal de Charleroy, à charge d'en rendre compte	»		»	1,141,252 54	1,141,252 54	
TOTAUX.			12,100,044 65	11,488,747 16	611,297 49	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	130,450 "	130,448 77	1 23	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	"	3	24,000 "	23,845 65	154 35	
Frais de route et de séjour, courriers extraor- dinaires	"	4	4,000 "	3,697 04	302 96	
Pensions et secours.	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	"	1	8,000 "	949 49	7,050 51	
Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves	"	2	7,570 80	4,907 34	2,663 46	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonc- tionnaires, à des employés ou veuves d'em- ployés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheu- reuse	"	3	7,000 "	7,000 "	"	
Statistique générale.	III.					
Frais de publication des travaux de la direc- tion de la statistique générale et de la com- mission centrale, ainsi que des commissions provinciales	"	Uniq.	25,000 "	23,763 37	1,236 63	
A REPORTER.			227,020 80	215,611 66	11,409 14	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations
REPORT	.	.	227,020 80	215,611 00	11,409 14	
Frais d'administration dans les provinces	IV.					
Province d'Anvers	"	1	117,477	110,785 94	6,691 06	
— de Brabant	"	2	124,275 "	124,221 50	53 70	
— de la Flandre occidentale	"	3	150,757	150,658 21	118 70	
— — orientale	"	4	151,948 "	151,919 29	28 71	
— de Hainaut	"	5	140,958 "	140,950 59	7 41	
— de Liège	"	6	125,550 "	125,088 01	241 99	
— de Limbourg	"	7	102,545 40	102,344 91	200 49	
— de Luxembourg	"	8	110,691 "	110,656 05	34 95	
— de Namur	"	9	104,265 "	101,856 58	2,406 42	
Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement	"	10	18,500 "	18,468 "	32 "	
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu ou siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels, vacations des officiers de santé en matière de milice, primes pour arrestation de réfractaires	"	11	58,540 "	58,204 59	135 41	
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	V	1	100,000 "	60,710	39,290 "	
Frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux.	"	2	141,902 75	134,124 97	7,777 78	
Académie royale de médecine et service de santé	VI.	Uniq	45,000 "	44,976 62	23 58	
A REPORTER	.	.	1,678,787 05	1,610,550 72	68,251 25	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	1,078,787 95	1,610,536 72	68,251 25	
Archives du royaume.	VII.					
Frais d'administration (<i>Personnel</i>).	"	1	21,530 "	21,549 72	" 28	
— — — (<i>Matériel</i>).	"	2	2,600 "	2,583 45	16 55	
— de publication des inventaires des archives	"	3	4,000 "	1,000 "	5,000 "	
Archives de l'État dans les provinces, et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	"	4	15,000 "	14,931 64	68 56	
Frais de classement et d'inventaire des archives de la secrétairerie d'Etat allemande	"	5	2,400 "	2,400 "	"	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	6	3,500 "	3,499 98	" 02	
<i>Frais de célébration des fêtes nationales.</i> .	VIII.	Uniq.	50,000 "	29,781 41	218 59	
Eaux de Spa.	IX.					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	"	1	2,220 "	2,220 "	"	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	"	2	20,000 "	20,000 "	"	
Agriculture.	X.					
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État (<i>juris d'examen</i>)	"	1	153,500 "	151,077 25	2,422 75	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	"	2	24,000 "	24,000 "	"	
Fonds d'agriculture.	"	3	393,000 "	391,287 68	1,712 32	
A REPORTER.	. . .	. . .	2,350,537 95	2,274,667 85	75,690 10	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
REPORT.	.	.	2,350,357 95	2,274,067 85	75,090 10	
Milice	XI.					
Frais d'impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens	"	Uniq.	1,600 "	1,575 "	25 "	
Garde civique	XII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'ac- compagnent, et frais de bureau de l'état-ma- jor; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	"	Id.	20,000 "	19,973 58	26 62	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIII					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	"	Id.	5,000 "	2,560 "	2,440 "	
Dotation de la légion d'honneur.	XIV.					
Dotation en faveur de légionnaires ou de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, et qui sont dans le besoin	"	Id.	76,000 "	75,585 58	416 62	
Commerce	XV					
Ecole de navigation	"	1	16,000 "	15,858 86	141 14	
Chambres de commerce	"	2	12,000 "	10,597 51	1,602 49	
Portion imputable sur l'exercice 1845, de la garantie accordée par le Gouvernement pour l'exportation des produits de l'industrie colonnière	"	3	70,000 "	"	70,000 "	
Frais de rédaction et de publication de la sta- tistique industrielle et agricole	"	4	45,500 "	45,470 01	29 99	
A REPORTER	.	.	2,596,457 95	2,446,085 90	150,371 96	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCACTIONS	DEPENSES	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
Report	.	.	2,596,457 95	2,446,085 99	150,371 96	
Commerce (suite)	XV. (suite)					
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voile, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les arrangements à prendre puissent obliger l'Etat à prendre des engagements au delà de l'année 1845, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs	"	5	100,000 "	71,515 "	28,485 "	
Primes pour construction de navires	"	6	55,000 "	"	55,000 "	
Pêche nationale	"	7	90,000 "	89,717 52	282 48	
Industrie.	XVI.					
Encouragements à l'industrie.	"	1	135,000 "	132,526 28	2,473 72	
Musée des arts et de l'industrie nationale	"	2	40,000 "	34,610 33	5,389 67	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (<i>Personnel et matériel</i>)	"	3	33,000 "	29,037 41	3,962 59	
Instruction publique.	XVII					
<i>Enseignement supérieur</i>						
Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat, bourses, médailles et subsides pour le matériel	"	1	606,800 "	605,296 41	1,503 59	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et le concours universitaire	"	2	a) 118,227 76	116,472 58	1,755 18	a) Ce crédit a été majoré de 39,127 francs 76 c ^s par la loi du 27 mai 1844, n° 102
A REPORTER	.	.	3,774,485 71	3,525,261 52	249,224 10	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			3,774,485 71	3,525,261 52	249,224 19	
Instruction publique (suite)	XVII					
<i>Enseignement moyen</i>	(suite)					
Frais d'inspection des athénées et collèges. . .	"	3	7,500 "	3,876 75	3,425 25	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage. . . .	"	4	167,100	167,094 91	5 09	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	"	5	5,000 "	4,900 "	100 "	
<i>Enseignement primaire</i>						
Frais d'inspection, traitements des instituteurs dans les neuf provinces, écoles primaires supérieures et écoles normales (1 ^{er} établissement), encouragements, subsides et secours.	"	6	413,000 "	414,585 48	614 52	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	"	7	20,000 "	11,720 "	8,280 "	
<i>Lettres et sciences</i>	XVIII	1	181,000 "	178,781 76	2,218 24	
Beaux-arts	"	2	197,000 "	196,999 51	" 49	
Administration et entretien des bâtiments et des collections cédées à l'Etat, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	"	3	25,000 "	18,867 95	6,132 05	
Monument de la place des Martyrs	"	4	10,000 "	9,999 70	" 30	
Dernier sixième du prix du monument élevé à la mémoire du chanoine Triest	"	5	12,500 "	12,500 "	"	
Premier septième pour l'exécution de la statue equestre de Godefroid de Bouillon.	"	6	12,500 "	12,500 "	"	
Subsides aux villes et aux communes pour des monuments à élever aux grands hommes de la Belgique	"	7	10,000 "	10,000 "	"	
Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	"	8	50,000 "	53,997 25	2 75	
<i>Depenses impreuues</i>	XIX.	1	14,000 "	13,979 00	20 10	
Travail extraordinaire	"	2	4,000 "	3,998 45	1 55	
TOTAUX			4,890,885 71	4,620,865 18	270.022 53	

GUERRE. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	»	»	1	»	21,000 »	»	
— des employés et gens de service .	»	»	2	»	162,194 47	»	
Supplément de traitement aux officiers . . .	»	»	3	»	3,372 28	»	
Matériel du Ministère	»	»	4	»	40,000 »	»	
Dépôt de la guerre	»	»	5	»	18,995 57	»	
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	»	»	6	»	6,000 »	»	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps. — Soldes des états- majors.	II.	1					
État-major général.	»	»	1	»	255,055 97	»	
— des places	»	»	2	»	100,290 20	»	
Service de l'intendance militaire,	»	»	3	»	53,605 84	»	
— de santé.	»	»	4	»	141,119 78	»	
Indemnité de représentation	»	»	5	»	»	»	
Soldes et habillement des troupes.	•	2					
Infanterie.	»	»	1	»	6,088,754 01	»	
Cavalerie	»	»	2	»	1,792,704 47	»	
Artillerie	»	»	3	»	1,528,145 54	»	
Génie.	»	»	4	»	353,856 56	»	
Gendarmerie.	»	»	5	»	929,680 »	»	
A REPORTER.				»	11,494,774 69	»	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	..	..	..	°	11,404,774 69	°	
Masses des corps, frais divers et indemnités.	II (suite).	3					
Masse de pain	°	°	1	°	1,145,578 58	°	
— de fourrages	°	°	2	°	2,985,315 98	°	
— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	°	°	3	°	54,405 67	°	
— de renouvellement de la buflleterie et du harnachement.	°	°	4	°	29,716 95	°	
— de casernement des chevaux	°	°	5	°	31,084 72	°	
— — des hommes	°	°	6	°	551,666 95	°	
Frais de route et de séjour des officiers	°	°	7	°	26,692 22	°	
Transports généraux et autres	°	°	8	°	32,177 55	°	
Primes de rengagement	°	°	9	°	70 °	°	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	°	°	10	°	48,771 55	°	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route.	°	°	11	°	256,671 27	°	
Remonte	°	°	12	°	174,760 °	°	
Frais de bureau et d'administration des corps	°	°	13	°	172,451 25	°	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités de l'état-major et des employés du service intérieur.	°	°	1	°	18,841 27	°	
Enseignement (<i>traitement des professeurs.</i>	°	°	2	°	58,171 90	°	
Solde des élèves	°	°	3	°	21,214 90	°	
Dépenses d'administration.	°	°	4	°	19,554 54	°	
Matériel du service de santé et hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale	°	°	1	°	85,028 52	°	
Solde, supplément de solde et pain des militaires malades	°	°	2	°	210,087 58	°	
Loyer des bâtiments, réparations	°	°	3	°	12,098 91	°	
A REPORTER.	..	..	..	°	17,569,710 45	°	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations
REPORT	..	.	»	17,369,710 45	»	
Matériel de l'artillerie et du génie	V.					
Matériel de l'artillerie	»	1	»	484,165 82		
— du génie	»	2	»	1,053,514 74		
Traitements divers	VI					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	»	1	»	175,885 65	»	
Traitements des armés	»	2	»	15,544 06	»	
— d'employés temporaires	»	3	»	2,925 »	»	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	»	4	»	11,884 77	»	
Depenses imprevises	VII.	Uniq	»	53,000 84	»	
Créances arriérées sur les années 1838 et 1839, pour travaux d'appropriation et fournitures de mobilier effectuées à l'hôtel du Ministère de la Guerre, et achat des objets mobiliers qui manquent et sont encore nécessaires audit hôtel.	VIII.	1d	(a) »	49,786 26	»	a) Loi du 14 avril 1843, n° 173
Depenses arriérées	IX	1	(b) »	96,131 44	»	b) Loi du 14 avril 1843, n° 174
Solde des travaux entrepris par la v ^e Beekman.	»	2	(c) »	50,579 48	»	c) Loi du 16 février 1844, n° 21
Apurement des créances arriérées de l'année 1830	»	3	(d) »	9,033 01	»	d) Loi du 9 juillet 1844, n° 142
Crédits ouverts aux intendants militaires, pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins pour le service de l'armée, à justifier sur les allocations du Budget, au moyen de pièces de dépenses acquittées	»	»	»	9,254,411 30	»	
TOTAUX.			28,959,762 09	28,548,202 82	411,559 27	

Credits alloués au Ministère de la Guerre pour l'exercice 1843.

Par la loi du 30 décembre 1842, n° 1109, un crédit provisoire de	fr.	4,000,000 »
Id 14 février 1843, n° 41, id		5,000,000 »
Id 14 avril 1843, n° 173, id.		19,000,000 »
Id 14 avril 1843, n° 174, il a été ouvert pour les dépenses arriérées un crédit supplémentaire de.		96,859 74
(Ce crédit forme le chapitre IX, article unique).		
Id 14 avril 1843, n° 175, il a été ouvert un crédit de 50,000 francs, applicable aux dépenses indiquées au chapitre VIII, article unique		50,000 »
Id. 17 décembre 1843, n° 906, un crédit de		2,700,000 »
Id. 16 février 1844, n° 21, il a été ouvert pour solde des travaux entrepris par la veuve L. Beekman, un crédit de		53,556 54
Id 9 juillet 1844, n° 142, il a été ouvert, pour l'apurement des créances arriérées de l'année 1830, un crédit de.		59,545 81
TOTAUX.	fr.	28,959,762 09

FINANCES. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires et employés	"	2	452,400 "	452,253 52	166 68	
Frais de tournée du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.	"	3	8,000 "	8,000 "	"	
Matériel	"	4	40,000 "	39,941 14	58 86	
Service de la monnaie	"	5	7,200 "	5,210 60	1,989 40	
Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	"	6	30,000 "	369 63	29,630 37	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	"	7	117,000 "	105,095 51	11,904 49	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	"	8	25,000 "	25,299 72	1,700 28	
Frais de voyage et de séjour, sur déclarations relatives à un exercice clôturé, et particulièrement à l'exercice 1842, dont le crédit est insuffisant	"	9	(a 622 30	285 "	337 30	a et b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 23 mars 1844, n° 47
Administration du Trésor dans les provinces.	II					
Traitements des directeurs	"	1	86,550 "	86,550 "	"	
Caisse générale de l'Etat	"	2	220,000 "	"	220,000 "	
Depenses du service de la caisse générale de l'Etat, pendant les années 1858, 1859 et 1840	"	3	(b 765,887 73	"	765,887 73	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.	III.					
Traitements des employés du service sédentaire.	"	1	865,400 "	693,897 36	169,502 64	
Remises et indemnités des comptables	"	2	1,710 000 "	12,059 01	1,697,340 99	
Traitements des employés du service actif.	"	3 (c	5,018,500 "	3,855,705 41	1,162,794 59	c) Par la loi du 15 avril 1843, n° 177, le chapitre III, art. 3, a été majoré de 40,000 francs pour le service de surveillance des fabriques de sucre.
— — de la garantie	"	4	43,860 "	35,638 54	8,221 66	
— des vérificateurs des poids et mesures	"	5	52,100 "	42,250 03	9,849 97	
— des avocats de l'administration	"	6	35,670 "	35,670 "	"	
Frais de bureau et de tournée	"	7	186,650 "	185,120 97	5,529 03	
Indemnités	"	8	241,800 "	165,498 11	78,301 89	
A REPORTER			9,025,640 03	5,764,424 15	4,161,215 88	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			9,925,640 05	5,764,424 15	4,161,215 88	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite)					
Matériel	"	9	140,000 "	112,969 52	27,030 48	
Crédit pour les opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	"	10	500,000 "	272,909 51	27,090 69	
Indemnités pour transcriptions de muta- tions, etc., dans les bureaux de la conserva- tion au chef-lieu des sept provinces entière- ment cadastrées	"	11	25,000 "	24,999 10	" 90	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc. . .	"	12	51,000 "	23,937 22	7,062 78	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitements des employés de l'enregistrement.	"	1	356,290 "	353,650 81	2,659 19	
— — du timbre.	"	2	51,200 "	50,971 85	228 15	
— — du domaine	"	3	55,400 "	54,542 08	857 92	
— des agents forestiers.	"	4	225,000 "	219,354 07	5,645 95	
Remises des receveurs (<i>Frais de perception</i>) .	"	5	848,861 25	7,954 70	840,906 55	
— des greffiers	"	6	41,000 "	38,509 02	2,690 98	
Frais de bureau des directeurs.	"	7	20,000 "	20,000 "	"	
Matériel	"	8	28,000 "	27,986 96	13 04	
Frais de poursuites et d'instances.	"	9	55,000 "	52,591 94	2,608 06	
Dépenses du domaine	"	10	61,500 "	26,216 50	55,083 70	
A REPORTER.			12,165,091 28	7,050,597 05	5,113,094 25	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
RAPPORT			12,163,691 28	7,050,597 03	5,113,094 25	
<i>Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des ti- tres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.</i>	V.	Uniq.	5,000 »	4,230 »	770 »	
<i>Dépenses imprévues</i>	VI.	1	14,000 »	13,764 68	235 32	
<i>Travail extraordinaire</i>	»	2	4,000 »	4,000 »	»	
<i>Pour faire face aux dépenses résultant de l'exé- cution de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842</i>	»	3	(a 21,525 »	21,065 »	460 »	a et b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 23 mars 1844, n° 47.
<i>Paiement des dépenses relatives à des exercices clôturés, et particulièrement de celles qui se rapportent à des termes antérieurs au 1^{er} oc- tobre 1830.</i>	»	4	(b 15,000 »	»	15,000 »	
<i>Paiement des intérêts judiciaires et des frais dus en vertu d'un jugement rendu le 29 mai 1843, au profit des sieurs J. Van Daehne et C^e, à la Haye.</i>	VII.	Uniq.	(c 11,178 »	11,178 »	»	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 14 février 1844, n° 27.
TOTAUX.			12,234,394 28	7,104,834 71	5,129,559 57	

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-valeurs.	I.					
Non-valeurs sur le foncier	"	1	500,000 "	110,384 43	189,615 57	
— sur l'impôt personnel	"	2	370,000 "	3,596 64	366,403 36	
— sur les patentes	"	3	80,000 "	3,093 45	76,906 55	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité.	"	4	50,000 "	"	50,000 "	
Non-valeurs sur les redevances des mines . .	"	5	16,000 "	60 "	15,940 "	
Remboursements.	II.					
Restitution de droits et amendes, et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	"	1	50,000 "	22,561 53	7,438 47	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en dés-hérence, etc.	"	2	200,000 "	169,420 20	30,579 80	
Remboursement des postes aux offices étrangers.	"	5	100,000 "	82,967 11	17,032 89	
Attributions d'amendes forestières	"	4	12,000 "	"	12,000 "	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire	"	5	"	"	"	
Péages.	III.					
Remboursement du péage sur l'Escaut . . .	"	Uniq	650,000 "	645,169 71	4,830 29	
TOTAUX.			1,788,000 "	1,037,253 07	750,746 93	

RÉCAPITULATION.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	34,125,698 16	50,589,056 89	3,556,641 27	
Dotations	3,303,458 95	3,221,128 65	82,330 30	
Ministère de la Justice	10,847,015 »	9,819,037 16	1,027,977 84	
— des Affaires Étrangères	1,116,236 26	1,053,511 09	62,725 17	
— de la Marine	1,136,530 69	1,075,335 44	61,195 25	
— des Travaux Publics.	12,100,044 65	11,488,747 16	611,297 49	
— de l'Intérieur	4,890,885 71	4,620,865 18	270,022 55	
— de la Guerre	28,059,762 09	28,548,202 82	411,559 27	
— des Finances	12,234,394 28	7,104,834 71	5,129,559 57	
Remboursements et non-valeurs	1,788,000 »	1,037,255 07	750,746 95	
Dépenses spéciales (Traité du 5 novembre 1842).	110,502,025 79	98,537,970 17	11,944,055 62	
Dette publique	3,551,258 30	3,551,258 30	»	
TOTAUX.	114,053,284 09	102,109,228 47	11,944,055 62	

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,
PAR CHAPITRES ET ARTICLES,
DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1844,
AU 1^{er} SEPTEMBRE 1844.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	1.					
Arrérages de l'inscription au grand livre des rentes créées sans désignation de capital, portée, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	»	1	300,000 »	»	300,000 »	
Arrérages de l'inscription de (400,000 florins) 846,560 francs au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	»	2	846,560 »	»	846,560 »	
Intérêts des capitaux inscrits au grand livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution du même traité	»	3	9,735,440 78	»	9,735,440 78	
Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 5,040,000 »	»	4	6,048,000 »	1,420,225 87	4,627,774 13	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 1,008,000 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt, et arriérés pour les exercices 1842 et 1843	»	5	140,000 »	14,392 25	125,607 75	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000 »	»	6	1,500,000 »	»	1,500,000 »	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 500,000 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	»	7	4,500 »	»	4,500 »	
Int. de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838 1,525,524 »	»	8	2,034,032 »	116,155 »	1,917,877 »	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 508,508 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	»	9	34,000 »	1,161 55	32,838 45	
À REPORTER	.		20,642,532 78	1,551,934 67	19,090,598 11	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			20,642,532 78	1,551,954 67	19,090,598 11	
Service de la dette (suite)	I (suite).					
Intér. de l'empr. de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840. 4,547,000 »	»	10	5,216,400 »	1,449,000 »	3,767,400 »	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 869,400 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'a- mortissement dudit emprunt, et arriérés pour les exercices 1842 et 1843	»	11	130,000 »	14,490 »	115,510 »	
Intérêts de l'emprunt de francs 28,621,718 40 c., autorisé par la loi du 29 septembre 1842 1,431,085 92	»	12	1,717,503 10	»	1,717,503 10	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 286,217 18						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'a- mortissement de cet emprunt, et arriérés pour l'exercice 1843	»	13	45,000 »	»	45,000 »	
Intérêts de l'emprunt de francs 1,481,481 48 c., à 5 p. %, à autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers . . . 74,074 07	»	14	88,888 88	»	88,888 88	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 14,814 81						
Frais relatifs au même emprunt	»	15	200 »	19 80	180 20	
Indemnité pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution (en numé- raire) 250,000 »	»	16	460,000 »	»	460,000 »	
Intér. à 3 p. %, sur 7,000,000 de francs, montant approxi- matif des obligations à créer. 210,000 »						
Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations	»	17	5,000 »	»	5,000 »	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante, sur une émission éventuelle de 10 millions de francs	»	18	500,000 »	42,922 80	457,077 20	
A REPORTER.			28,805,524 76	5,058,567 27	25,746,957 49	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). -- EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	28,805,324 76	5,058,567 27	25,746,957 49	
Service de la dette (suite).	I (suite)					
Intérêts de la dette viagère.	"	19	5,300 "	"	5,300 "	
— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée.	"	20	12,500 "	"	12,500 "	
Indemnité de reprise à payer à la société con- cessionnaire du canal de Bruxelles à Charle- roy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1854, entre cette société et le Gouvernement.	"	21	661,375 66	550,687 82	550,687 84	
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20, § 6, et art. 23 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 flor.	"	22	52,910 05	52,910 05	"	
Payement à faire au Gouvernement des Pays- Bas, pour le rachat des droits de fanal men- tionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842 (10,000 florins)	"	25	21,164 02	"	21,164 02	
Crédit ouvert par l'art. 10 de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (<i>Bulletin</i> n° 13), pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui seront créés en vertu des dispositions de la loi susmentionnée sur la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs de l'année 1832, et de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c° de l'année 1829	. . .	. . .	80,000 "	40,000 "	40,000 "	
Crédit ouvert par l'art. 4 de la loi du 22 mars 1844, n° 44 (<i>Bulletin</i> n° 15), pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui seront créés en vertu des dispositions de la loi susmentionnée, qui autorise le Gouver- nement à ouvrir un emprunt de 84,656.000 francs	. . .	. . .	70,000 "	65 "	69,937 "	
A REPORTER	. . .	. . .	29,708,574 49	5,482,028 14	26,226,546 35	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			29,708,574 49	3,482,028 14	26,226,546 35	
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques . . . 330,000 »	»	1	3,100,000 »	1,478,544 85	1,681,455 15	
— civiles 515,000 »						
— civiques 187,000 »						
— militaires 2,100,000 »						
— de l'ordre Léopold . . . 23,000 »						
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés 5,000 »						
Remboursement à faire au Trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1844	»	2	44,867 72	»	44,867 72	
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). 59,000 »	»	3	89,000 »	42,099 14	46,900 86	
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>). . . 43,500 »						
Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>) 6,500 »						
Subvention à la caisse de retraite.	»	4	944,000 »	»	944,000 »	
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc. . . 300,000 »	»	1	330,000 »	156,311 73	173,688 27	
Arriérés sur des intérêts dus sur des exercices clôturés . . 30,000 »						
Intérêts des consignations faites dans les caisses du Trésor public de l'État	»	2	70,000 »	»	70,000 »	
Intérêts et remboursements des consignations antérieures au 1 ^{er} octobre 1830	»	3	20,000 »	»	20,000 »	
TOTAUX.			34,366,442 21	5,158,983 86	29,207,458 35	

DOTATIONS. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i>	I.	Uniq.	2,751,522 75	1,854,215 12	917,107 65	
<i>Sénat</i>	II.	Uniq.	24,000 "	17,000 "	7,000 "	
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	Uniq.	406,550 "	306,455 12	99,894 88	
Cour des Comptes.	IV.					
<i>Membres de la Cour</i>	"	1	45,586 20	28,924 52	14,461 88	
<i>Personnel des bureaux</i>	"	2	71,000 "	45,040 62	25,959 58	
<i>Matériel et dépenses diverses</i>	"	3	16,900 "	11,000 "	5,900 "	
TOTAL			3,312,958 95	2,242,635 18	1,070,523 77	

JUSTICE. — EXERCICE 1844

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPLAIS	SOMMES DISPONIBLES	Observations
Administration centrale	I					
Traitement du Ministre .	"	1	21,000 "	14,000 "	7,000 "	
— des fonctionnaires, employés et gens de service .	"	2	169,000	98,469 27	60,550 75	
Matériel	"	3	20,000 "	19,970 64	29 56	
Frais d'impression des recueils statistiques	"	4	3,500 "	"	3,500 "	
Frais de route et de séjour .	"	5	6,000 "	2,551 45	5,468 55	
Ordre judiciaire	II					
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	"	1	253,800 "	114,458 55	119,341 67	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	10,500 "	8,824 57	1,675 63	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>) .	"	3	542,720 "	268,859 98	273,860 02	
— (<i>Matériel</i>) .	"	4	18,000 "	9,836 "	8,164 "	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce .	"	5	859,850 "	416,731 62	425,098 38	
Justice de paix et tribunaux de police	"	6	282,120 "	159,080 "	145,040 "	
Justice militaire	III					
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	"	1	65,520 "	29,014 10	34,505 90	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	5,000 "	2,500 "	2,500 "	
Auditeurs militaires et prévôts	"	3	41,253 "	18,668 "	22,585 "	
Frais de justice	IV					
Frais d'instruction et d'exécution. . . .	"	1	679,000 "	70,441 53	608,558 67	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassa- tion, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou certitudes réclamées par le pro- cureur général et les administrations publi- ques	"	2	1,000 "	500 "	500 "	
Palais de justice.	V					
Constructions, réparations et loyer de locaux	"	1	65,000 "	10,500	54,500	
Supplément de subside à verser dans la caisse communale de Gand, à cause de la construc- tion du palais de justice, à charge par la pro- vince de fournir pareille somme .	"	2	50,000 "	"	50,000 "	
A REPORTER			3,041,043 "	1,224,385 09	1,816,657 01	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,041,045 "	1,224,385 09	1,816,657 91	
Bulletin Officiel et Moniteur.	VI.					
Impression du <i>Bulletin officiel</i>	"	1	25,500 "	12,162 78	11,337 22	
— <i>Moniteur</i>	"	2	70,000 "	40,564 90	29,435 10	
Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts</i> de la Cour de Cassation	"	3	2,800 "	2,464 "	336 "	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions	"	1	10,000 "	614 50	9,385 50	
Secours à des magistrats ou à des veuves et en- fants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un se- cours, par suite d'une position malheureuse.	"	2	12,000 "	12,000 "	"	
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas. . . .	"	3	3,000 "	1,200 "	1,800 "	
Cultes.	VIII.					
Culte catholique.	"	1	4,006,047 "	1,970,535 07	2,035,511 95	
— protestant	"	2	57,900 "	24,439 46	33,460 54	
— israélite	"	3	11,000 "	4,450 "	6,550 "	
Secours aux membres des anciennes corpora- tions religieuses et aux ministres de divers cultes	"	4	100,000 "	54,196 62	45,803 38	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	"	1	20,000 "	2,048 75	17,951 25	
A REPORTER.			7,357,290 "	3,349,061 17	4,008,228 83	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			7,557,290 "	3,540,061 17	4,008,228 85	
Établissements de bienfaisance (suite).	IX. (suite).					
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	"	2	120,000 "	40,217 46	70,782 54	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	"	3	175,000 "	8,513 80	160,086 20	
Prisons.	X.					
<i>SECTION 1^{re}. — Service domestique.</i>						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus; frais d'habillement et de couchage des gardiens, et gratification aux détenus	"	1	1,155,000 "	411,856 42	725,165 58	
Traitements des employés attachés au service domestique	"	2	550,825 "	191,585 66	159,259 54	
Récompenses à accorder aux employés, pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	"	3	3,000 "	"	3,000 "	
Frais d'impressions et de bureau	"	4	15,000 "	5,571 99	7,428 01	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	"	5	550,000 "	82,108 93	467,891 07	
Réparations d'entretien (n° 3 de l'article 69 de la loi provinciale), dont le Gouvernement se charge par suite d'abonnement contracté par les provinces	"	6	19,608 "	"	19,608 "	
A REPORTER.			9,725,725 "	4,097,695 43	5,626,027 57	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	.	.	0,723,725	4,097,695 43	5,026,027 57	
Prisons (suite).	X					
<i>SECTION 2. — Service des travaux</i>	(suite)					
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	"	7	900,000	533,617 19	366,382 81	
Gratification aux détenus	"	8	170,000	111,500 "	58,500 "	
Frais d'impressions et de bureau.	"	9	8,000	1,540 84	6,659 16	
Traitements et tantièmes des employés.	"	10	87,500	36,352 53	50,947 47	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports	"	1	20,000	20,000 "	"	
Autres mesures de sûreté publique	"	2	48,000	48,000 "	"	
Depenses impreuues	XII.	Uniq	6,500	3,039 57	3,460 43	
Solde de depenses arrierees, concernant des exercices dont les Budgets sont clos.	XIII.	Id.	20,000	7,121 13	12,878 87	
Crédits ouverts au Ministère de la Justice, pour dépenses relatives à l'entretien des détenus et à l'achat des matières pour la fabrication, à charge d'en rendre compte	.	.	"	61,478 54	61,478 54	
TOTAUX.	.	.	10,983,725	4,920,345 23	6,063,377 77	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	62,000 »	41,132 89	20,867 11	
Frais des commissions d'examen	»	3	2,000 »	»	2,000 »	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, em- ployés et gens de service	»	4	2,000 »	»	2,000 »	
Matériel	»	5	52,000 »	27,279 24	4,720 76	
Achat de décorations de l'ordre Léopold . .	»	6	10,000 »	10,000 »	»	
Traitements des agents politiques.	II.					
Autriche	»	1	40,000 »	29,999 88	10,000 12	
Confédération Germanique	»	2	40,000 »	29,999 94	10,000 06	
France	»	3	60,000 »	43,955 56	16,044 44	
Grande-Bretagne	»	4	80,000 »	59,999 94	20,000 06	
Pays-Bas	»	5	50,000 »	37,499 94	12,500 06	
Italie	»	6	40,000 »	22,118 41	17,881 59	
Prusse	»	7	50,000 »	37,499 98	12,500 02	
Turquie	»	8	40,000 »	29,999 88	10,000 12	
Brésil	»	9	21,000 »	10,500 »	10,500 »	
Danemarck	»	10	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Espagne	»	11	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
États-Unis	»	12	25,500 »	19,500 »	6,000 »	
Grèce	»	13	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Hanovre, villes libres et anséatiques de Ham- bourg, Brême et Lubeck	»	14	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Portugal	»	15	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Sardaigne	»	16	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Suède	»	17	15,000 »	7,500 »	7,500 »	
A RAPPORTER.			680,500 »	488,485 66	192,014 54	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	680,500 "	488,485 66	192,014 54	
<i>Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>	III.	Uniq.	110,000 "	79,866 65	50,133 57	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et d'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses.</i>	IV.	Id.	70,000 "	50,490 92	59,509 08	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	V.	Id.	75,000 "	48,850 92	26,140 08	
<i>Missions extraordinaires, traitements des agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues</i>	VI.	Id.	50,000 "	2,125 56	47,874 44	
<i>Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas . . .</i>	VII.	Id.	(a 89,263 74	50,580 64	58,683 10	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 29 juin 1844, n° 131.
TOTAUX.	. . .	. . .	1,074.765 74	680,409 53	594,554 41	

MARINE. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Personnel	»	1	6,050 »	3,624 92	2,425 08	
Matériel	»	2	3,500 »	1,005 10	2,494 90	
Bâtiments de guerre.	II.					
Personnel.	»	1	297,471 »	»	297,471 »	
Vivres	»	2	148,000 »	99,286 81	48,715 19	
Feu, lumière et entretien	»	3	68,321 »	22,306 38	46,014 62	
Équipement partiel du brick	»	4	33,000 »	293 14	32,706 86	
<i>Magasin de la marine.</i>	III.	Uniq	11,200 »	3,764 05	7,435 35	
<i>Pilotage</i>	IV.	Id.	342,000 »	11,421 79	330,578 21	
<i>Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.</i> . .	V.	Id.	48,758 »	18,135 49	30,622 51	
<i>British Queen</i>	VI.	Id.	(a) 14,000 »	1,085 75	12,914 27	a) Ce crédit a été majoré de 4,000 francs par la loi du 13 juillet 1844, n° 143.
<i>Police maritime</i>	VII.	Id.	30,000 »	936 »	29,064 »	
<i>Secours maritimes (sauvetage)</i>	VIII.	Id.	16,500 »	»	16,500 »	
<i>Secours aux marins blessés, frais d'hôpital et secours aux veuves d'officiers de marine qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse</i>	IX.	Id.	4,000 »	1,012 50	2,987 50	
<i>Construction de deux bateaux pilotes pour la station d'Ostende</i>	X.	Id.	42,000 »	10,000 »	32,000 »	
					891,927 49	
Crédits ouverts au Ministère de la Marine, pour le personnel et le matériel des bâtiments de guerre, etc., à charge d'en rendre compte.			»	490,000 »	490,000 »	
TOTAL			1,064,800 »	662,872 31	401,927 49	

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	145,650 »	86,919 92	56,730 08	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, etc	»	3	31,600 »	16,708 66	14,891 34	
Ameublement de l'hôtel du Ministre. . .	»	4	9,000 »	5,810 20	3,189 80	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	»	5	8,000 »	1,447 48	6,552 52	
Ponts et chaussées, canaux et rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées.	II					
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées						
Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, salaire des préposés aux ponts à bascule, études de projets, impressions	»	1	2,697,400 »	377,647 54	2,319,752 46	
Plantations	»	2	50,000 »	15,553 96	34,466 04	
SECTION 2 — Canaux, rivières, polders.						
Service des canaux de Gand au Sas de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre canalisée	»	3	428,561 50	44,974 08	383,587 42	
Service du canal de Bruxelles à Charleroy	»	4	121,056 »	23,485 03	97,552 97	
— de l'Escaut	»	5	149,958 62	26,875 24	123,083 38	
— de la Lys	»	6	57,911 50	13,652 63	44,258 87	
— de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	»	7	240,800 »	15,825 »	226,975 »	
A REPORTER			3,958,717 62	640,877 74	3,317,839 88	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,958,717 62	640,877 74	5,317,839 88	
<i>Canaux, rivières, polders</i> (suite).	II (suite)					
Service de la Meuse dans le Limbourg.	»	8	150,000 »	27,350 »	122,650 »	
— de la Dendre	»	9	57,800 »	4,798 28	53,001 72	
— du Ruppel, de la Dyle et du Demer.	»	10	5,900 »	650 »	5,250 »	
Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre ; frais d'étude et de levées de plans ; achats et réparations d'instruments.	»	11	60,000 »	7,670 »	52,330 »	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	»	12	52,125 10	14,495 »	17,628 10	
Troisième quart, de la part de l'État, dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque, et de l'écoulement des eaux	»	15	72,060 »	2,250 »	69,810 »	
Service des canaux de Gand à Ostende	»	14	45,463 01	3,585 74	41,877 27	
— du canal de Mons à Condé	»	15	45,400 »	»	45,400 »	
Nouveau canal de la Campine	»	16	7,625 »	»	7,625 »	
Service des bacs et bateaux de passage	»	17	20,000 »	470 »	19,530 »	
— des polders	»	18	26,000 »	1,911 »	24,089 »	
SECTION 3. — Ports et côtes.						
Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blan- kenberghe.	»	19	206,682 55	68,133 60	138,548 95	
Phares et fanaux	»	20	2,897 37	»	2,897 37	
SECTION 4. — Bâtiments civils.						
Entretien et réparations	»	21	52,600 »	4,568 42	48,031 58	
Constructions nouvelles et travaux d'améliora- tion	»	22	72,100 »	1,181 »	70,919 »	
SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées						
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indem- nités et dépenses éventuelles, frais des jurys d'examen de l'école du génie civil, voyages des élèves	»	25	448,800 »	217,160 45	231,639 55	
A REPORTER.			5,244,168 74	995,101 23	4,249,067 51	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,244,168 74	995,101 23	4,249,067 51	
Chemin de fer et postes.	III.					
CHEMIN DE FER.						
§ 1 ^{er} . <i>Administration générale.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	»	1	196,505 »	124,251 73	72,253 27	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. .	»	2	129,000 »	65,977 10	63,022 90	
§ 2. <i>Service de l'entretien des routes et stations.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	»	3	142,310 »	68,184 96	74,125 04	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. .	»	4	1,113,500 »	12,285 »	1,101,017 »	
Renouvellement de billes et fers	»	5	205,000 »	106,806 »	98,194 »	
§ 3. <i>Service de locomotion et d'entretien du matériel.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	»	6	125,460 »	80,851 76	44,608 24	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. .	»	7	2,563,975 »	608,113 37	1,955,861 63	
§ 4. <i>Service des transports.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois	»	8	581,560 »	225,254 49	158,305 51	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indem- nités pour pertes et avaries.	»	9	575,380 »	961 88	574,418 12	
§ 5. <i>Frais de perception.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	»	10	222,010 »	99,664 14	122,345 86	
Loyer de locaux.	»	11	5,300 »	2,634 92	2,665 08	
A REPORTER.			10,903,968 74	2,588,084 58	8,515,884 16	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	10,903,908 74	2,388,084 58	8,515,884 16	
Chemin de fer et postes (suite).	III (suite).					
POSTES.						
Personnel des postes	»	12	825,000 »	453,982 27	371,017 75	
Matériel	»	13	305,546 »	145,832 24	251,713 76	
Mines.	IV.					
Conseil des mines	»	1	45,600 »	27,458 87	18,161 13	
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frai de bureau et de déplacement, et dé- penses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps	»	2	160,000 »	74,030 31	85,969 69	
Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement. . .	»	3	45,000 »	150 »	44,850 »	
Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la pu- blication de plans et de mémoires, essais et expériences	»	4	10,000 »	240 »	9,760 »	
Jurys d'examen, voyages des élèves des mines.	»	5	6,000 »	»	6,000 »	
Secours.	V.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pen- sion.	»	Uniq.	3,000 »	1,525 »	1,475 »	
Dépenses imprévues	VI.	Id.	30,000 »	1,529 57	28,670 63	
Continuation des travaux du canal de la Campine, décrété par les lois du 29 sep- tembre 1842 et du 10 février 1845	VII.	Id.	(a 1,110,000 »	»	1,110,000 »	a) Ce crédi a été ouvert par la loi du 24 juillet 1844, n° 160.
A REPORTER	. . .	. . .	13,554,114 74	5,090,612 64	10,443,502 10	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT. . .		. . .	13,534,114 74	3,090,612 64	10,443,502 10	
Depenses concernant des exercices anterieurs a celui de 1844 (a.						a) Par la loi du 30 mars 1844, n° 57, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr. 510,985 10 c., réparti comme c'est indiqué ci-contre.
<i>Exercice 1840 et années antérieures</i>						
Pour le payement de diverses créances arriérées.	.	. . .	11,875 14	8,546 11	3,527 03	
<i>Exercice 1841.</i>						
Chemin de fer (Entretien).	III	1	11,581 15	»	11,581 15	
— (Dépenses de perception)	»	3	116,415 51	1,832 85	114,580 46	
Dépenses imprévues	VIII.	Uniq.	69 25	69 25	»	
<i>Exercice 1842.</i>						
Canaux et rivières	II	3	9,612 39	9,575 28	37 11	
Service de l'Escaut	»	5	8,174 72	4,777 95	3,596 77	
Ports et côtes	»	15	2,179 75	2,019 74	160 01	
Personnel des ponts et chaussées	»	19	1,925 42	1,925 42	»	
Chemin de fer	III.	1	260,327 08	184,705 01	75,622 07	
<i>Exercice 1843.</i>						
(Canaux et rivières, etc)						
Pour indemnité à accorder au sieur Delbroeck, du chef des travaux exécutés en 1836, à l'écluse de Hocht du canal de Maestricht à Bois-le-Duc	II	5	10,000 »	10,000 »	»	
Service de la Lys	»	6	38,828 89	17,900 11	20,928 78	
Bâtimens civils	»	19	40,000 »	»	40,000 »	
A REPORTER.		. . .	14,045,099 84	3,331,764 36	10,713,335 48	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	14,045,099 84	3,311,764 26	10,713,335 48	
Dépenses concernant les exercices 1839 à 1844 inclus (a).						a) Par la loi du 7 juillet 1844, n° 139, il a été ac- cordé divers cré- dits supplémen- taires, s'élevant ensemble à francs 195,128 34 c.
Exercice 1839.						
Dépenses imprévues	IX.	Uniq.	129 60	»	129 60	
Exercice 1840.						
Routes.	II.	1	22,091 15	»	22,091 15	
Rivière l'Escaut.	III.	4	590 »	»	590 »	
Dépenses imprévues	XII.	Uniq	286 80	»	286 80	
Exercice 1841.						
Routes.	II.	1	900 »	»	900 »	
Personnel des ponts et chaussées.	»	19	232 »	212 »	20 »	
Postes.	III.	7	100 »	»	100 »	
Dépenses imprévues	VII.	Uniq	136 80	»	136 80	
Exercice 1842.						
Routes.	II.	1	651 51	»	651 51	
Rivière l'Escaut.	»	5	154 55	»	154 55	
Postes.	III.	Uniq.	2,724 85	»	2,724 85	
Mines.	IV.	4	129 60	»	129 60	
Exercice 1843.						
Chemin de fer (Administration générale) . . .	III.	1	15,733 12	7,686 12	8,047 »	
— (Service de locomotion et entre- tien du matériel	III.	3	92,292 76	70,719 58	21,575 18	
Postes (Personnel)	»	5	5,578 85	2,795 96	582 89	
— (Matériel)	»	6	50,816 99	»	50,816 99	
Exercice 1844.						
Postes (Personnel)	III.	12	12,500 »	»	12,500 »	
— (Matériel)	»	13	12,500 »	»	12,500 »	
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Pu- blics, pour dépenses relatives au chemin de fer et au canal de Charleroy, à charge d'en rendre compte	. . .	. . .	»	2,067,356 97	2,067,356 97	
TOTAUX.	. . .	. . .	14,240,228 18	5,480,554 99	8,759,693 19	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DEPENSES	SOMMES DISPONIBLES	Observations
Administration centrale	I					
Traitement du Ministre		1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service		2	157,000 »	86,403 65	50,596 35	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses		3	24,000 »	22,551 56	1 668 64	
Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires		4	4,000 »	177 40	3,822 60	
Pensions et secours	II					
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés		1	5,000	28 75	4 971 25	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves		2	7,570 80	2,453 67	5,117 13	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse		3	7,000	6,450 »	550 »	
Statistique générale	III					
Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales		Uniq	25,000 »	8,000 72	16,090 28	
Frais d'administration dans les provinces	IV					
Province d'Anvers		1	121,477	55,994 60	65,482 40	
— de Brabant		2	124,275 »	70,018 31	54,256 69	
— de la Flandre occidentale		3	130,757 »	63,268 95	67,488 05	
— — orientale		4	133,448	67,444 68	66,003 32	
— de Hainaut		5	140 938	78,160 47	62,777 53	
A REPORTER		.	881,465 80	475,641 56	405,824 24	

INTÉRIEUR (suite). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	881,465 80	475,641 56	405,824 24	
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV (suite)					
Province de Liège	»	6	125,330 »	67,980 43	57,349 57	
— de Limbourg	»	7	104,345 40	59,960 63	44,384 77	
— de Luxembourg.	»	8	110,691 »	52,996 54	57,694 46	
— de Namur	»	9	104,263 »	51,552 39	52,910 61	
Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement.	»	10	18,500 »	»	18,500 »	
<i>Frais de milice.</i>						
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers; vacations; primes pour arrestations de réfractaires.	»	11	58,540 »	16,973 36	41,566 64	
Subsides.	V.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.	»	1	100,000 »	10,298 65	89,701 35	
Complément des frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux	»	2	50,000 »	35,968 35	14,041 45	
Service de santé.	VI.					
Service de santé.	»	1	27,000 »	3,303 »	21,637 »	
Académie royale de médecine.	»	2	18,000 »	18,000 »	»	
A REPORTER.	. . .	. . .	1,507,935 20	794,525 11	803,410 09	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	1,597,935 20	794,525 11	803,410 00	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	»	Uniq.	30,000 »	10,361 42	19,638 58	
Eaux de Spa.	VIII.					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	»	1	2,220 »	»	2,220 »	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	»	2	20,000 »	20,000 »	»	
<i>Subsides aux provinces de Luxembourg et de Limbourg, pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie, l'une à St-Hubert et l'autre à Tongres</i>	IX.	Uniq.	20,000 »	»	20,000 »	
<i>École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen.</i>	X.	1	153,500 »	66,151 75	87,548 27	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	»	2	24,000 »	12,000 »	12,000 »	
Fonds d'agriculture.	XI.					
Encouragements à l'agriculture	»	Uniq.	393,000 »	268,206 42	124,793 58	
Milice.	XII.					
Frais d'impression des listes alphabétiques.	»	Id.	1,600 »	1,587 50	12 50	
Garde civique.	XIII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	»	Id.	20,000 »	8,377 74	11,622 26	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIV.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	»	Id.	5,000 »	1,910 »	3,090 »	
A REPORTER.	. . .	. . .	2,267,255 20	1,183,119 92	1,084,135 28	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
REPORT .	.	.	2,267,255 20	1,183,119 92	1,084,135 28	
Légion d'honneur et croix de fer	XV					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, qui sont dans le besoin .	»	Uniq.	80,000 »	39,950 .	40,050 »	
Commerce	XVI.					
Ecole de navigation .	»	1	16,000 »	8,110 »	7,890 »	
Chambres de commerce . . .	»	2	12,000 »	5,315 41	6,684 59	
Portion imputable sur l'exercice 1844, de la garantie accordée par le Gouvernement pour l'exportation des produits de l'industrie cotonnière.	»	3	65,000 .	,	65,000 »	
Frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole; frais divers	»	4	45,500	20,495 78	25,004 22	
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voile, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1844, et sans que les subside puissent excéder 40,000 francs par service .	»	5	115,000 .	5,555 »	109 645 »	
Primes pour construction de navires	»	6	40,000 »	»	40,000 »	
Pêche nationale	»	7	95,000 »	8,555 50	86,664 50	
Industrie	XVII.					
Encouragements à l'industrie . . .	»	1	210,000 »	98,094 94	111,905 06	
Musée de l'industrie nationale	»	2	40,000 »	15,371 92	24,628 08	
A REPORTER	.	.	2,985,755 20	1,384,148 47	1,601,606 73	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	2,985,755 20	1,584,148 47	1,601,606 75	
Industrie (suite).	XVII					
	(suite).					
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (<i>Personnel et matériel</i>)	"	3	53,000 "	14,019 98	18,980 02	
Instruction publique.	XVIII					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État, bourses, médailles et subsides pour le matériel	"	1	621,800 "	295,595 18	328,404 82	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques, et dépenses du concours universitaire	"	2	79,100 "	51,912 "	27,188 "	
<i>Enseignement moyen.</i>						
Frais d'inspection des athénées et collèges.	"	3	7,500 "	"	7,500 "	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage.	"	4	167,100 "	162,750 "	4,550 "	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	"	5	5,000 "	4,400 "	600 "	
<i>Enseignement primaire</i>						
Frais d'inspection, frais des écoles normales et des écoles primaires supérieures, dépenses des cours normaux, encouragements, subsides aux communes et secours	"	6	651,000 "	265,195 28	387,806 72	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	"	7	20,000 "	4,000 "	16,000 "	
SECTION 1 ^{re} . — <i>Lettres et sciences</i>	XIX.	1	217,000 "	120,350 11	96,640 89	
SECTION 2. — <i>Archives du royaume.</i>						
Frais d'administration (<i>Personnel</i>).	"	2	21,550 "	15,516 48	8,033 52	
— — (<i>Matériel</i>)	"	3	2,600 "	647 29	1,952 71	
— de publication des inventaires des archives	"	4	4,000 "	"	4,000 "	
A REPORTER.	. . .	. . .	4,815,005 20	2,312,141 79	2,502,863 41	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	. . .	. . .	4,815,005 20	2,312,141 70	2,502,863 41	
SECTION 2. — <i>Archives du royaume</i> (suite).	XIX. (suite)					
Archives de l'Etat dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	»	5	15,000 »	7,255 23	7,744 77	
Frais de classement et de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'Etat allemande . .	»	6	2,400 »	1,400 »	1,000 »	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'Etat	»	7	5,500 »	2,333 54	1,166 66	
SECTION 3. — <i>Beaux-arts</i>	»	8	227,000 »	161,505 58	65,496 42	
Monument de la place des Martyrs	»	9	10,000 »	»	10,000 »	
Deuxième septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon.	»	10	12,500 »	12,500 »	»	
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	»	11	10,000 »	»	10,000 »	
Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	»	12	36,000 »	7,476 75	28,523 25	
Dépenses imprévues et travail extraordinaire	XX.	Uniq.	18,000 »	14,335 74	3,644 26	
A REPORTER.	. . .	. . .	5,149,405 20	2,518,966 43	2,630,438 77	

INTERIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	(PARITÉS.)	ARTICLES	ALLOCATIONS	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
RÉSUMÉ			5,149 40 20	2,518,966 45	2,630,438 77	
<i>Frais de confection des tables decennales des actes de l'état civil pour la période de 1835 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale</i>	XXI	Uniq	(a 50,000 »	9,928 62	20,071 38	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 27 mai 1844, n° 102
<i>Frais de confection des médailles de la vaccine accordées pour l'exercice 1840</i> 12,550	XXII	Uniq	(b 18,550	12,491 48	6,058 52	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 27 mai susmen- tionnée
<i>Pour payer la part due au gou- vernement dans l'expertise des musées acquis en 1842 de la ville de Bruxelles</i> 6,000						
<i>Pour subvenir, pendant l'année 1844, aux dépenses que nécessite l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les éven- nements de guerre</i>	XXIII	Uniq	(c 50,950 »	21,189 74	29,740 26	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 29 juin 1844, n° 130
TOTAL			5,248,884 20	2,562,576 27	2,680,508 95	

GUERRE. -- EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	"	"	1	"	14,000 "	"	
— des employés et gens de service	"	"	2	"	106,575 92	"	
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au département de la guerre	"	"	3	"	"	"	
Matériel du Ministère	"	"	4	"	25,291 04	"	
Dépôt de la guerre	"	"	5	"	4,506 53	"	
Secours à d'anciens militaires et employés, à des veuves et enfants mineurs.	"	"	6	"	2,085 "	"	
Soldes et masses de l'armée. -- Frais divers des corps.	II.						
<i>Soldes de l'état-major</i>		1					
État-major général.	"	"	1	"	"	"	
— des places	"	"	2	"	"	"	
Intendance militaire	"	"	3	"	"	"	
Service de santé.	"	"	4	"	"	"	
Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spé- ciale	"	"	5	"	"	"	
<i>Soldes et habillement des diverses armes.</i>		2					
Infanterie.	"	"	1	"	95,406 92	"	
Cavalerie	"	"	2	"	22,825 95	"	
Artillerie	"	"	3	"	1,702 22	"	
Génie	"	"	4	"	1,421 98	"	
Gendarmerie.	"	"	5	"	500 "	"	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>		3					
Masse de pain	"	"	1	"	105,995 54	"	
— de fourrages	"	"	2	"	1,502,219 75	"	
— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	"	"	3	"	"	"	
A REPORTER.					1,741,277 45	"	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES	SOMMES DISPONIBLES	Observations
RÉGIONS				»	1,741,277 45	»	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités (suite)</i>	II (suite)	3 (suite)					
Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement	»	»	4	»	»	»	
— — — — — des chevaux	»	»	5	»	»	»	
— — — — — des hommes	»	»	6	»	222,056 00	»	
Frais de route et de séjour des officiers	»	»	7	»	205 15	»	
Transports généraux et autres	»	»	8	»	7,148 21	»	
Primes de rengagement	»	»	9	»	»	»	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	»	»	10	»	25,049 60	»	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route.	»	»	11	»	54,545 59	»	
Remonte	»	»	12	»	»	»	
Frais de bureau et d'administration des corps.	»	»	13	»	»	»	
Ecole militaire	III.						
Traitements et indemnités.	»	»	1	»	»	»	
Enseignement	»	»	2	»	»	»	
Solde des élèves	»	»	3	»	»	»	
Dépenses d'administration	»	»	4	»	2,225 85	»	
Matériel du service de santé et hôpitaux	IV						
Pharmacie centrale	»	»	1	»	58,951 82	»	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades	»	»	2	»	11,045 59	»	
Loyer des bâtiments et réparations	»	»	3	»	5 645 99	»	
Matériel de l'artillerie et du génie	V.						
Matériel de l'artillerie	»	»	1	»	257,487 78	»	
— — — — — du génie	»	»	2	»	187,797 71	»	
A reporter				»	2,549,408 66	»	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
REPORT .		.	"	2,549,408 66	"	
Traitements divers.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	"	1	"	1,412 16	"	
Traitements des aumôniers	"	2	"	"	"	
— d'employés temporaires	"	3	"	"	"	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	"	4	"	"	"	
Dépenses imprévues	VII.	Uniq.	"	17,138 69	"	
Crédits ouverts au Ministère de la Guerre, pour dépenses à faire au fur et à mesure, à charge d'en rendre compte	.	.	"	13,400,000 "	"	
TOTAUX	.	.	24,000,000 "	15,967,959 51	8,032,040 49	

Credits alloués au Ministère de la Guerre pour l'exercice 1844.

Par la loi du 30 décembre 1843, n° 927	fr.	4,000,000 "
Id 18 février 1844, n° 29		5,000,000 "
Id 29 mai 1844, n° 103		5,000,000 "
Id 30 juin 1844, n° 132		10,000,000 "
TOTAL	fr.	24,000,000 "

FINANCES. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	14,000 "	7,000 "	
— des fonctionnaires et employés. .	"	2	452,400 "	204,497 44	137,902 56	
Frais de tournées	"	3	8,000 "	2,055 85	5,944 15	
Matériel	"	4	40,000 "	25,069 73	14,930 27	
Service de la monnaie	"	5	7,200 "	2,050 87	5,149 13	
Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	"	6	30,000 "	1,075 74	28,924 26	
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes	"	7	210,000 "	"	210,000 "	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	"	8	117,000 "	54,811 67	62,188 33	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	"	9	25,000 "	7,254 20	17,745 80	
Administration du Trésor dans les provinces.	II.					
Traitements des directeurs	"	1	86,550 "	45,275 "	41,275 "	
Caisse générale de l'État	"	2	250,000 "	"	250,000 "	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.	III.					
Traitements des employés du service sédentaire.	"	1	865,400 "	16,551 24	848,848 76	
Remises proportionnelles des receveurs et indemnités accordées par les litt. B, C et D de l'arrêté royal du 18 novembre 1822, n° 137.	"	2	1,710,000 "	500 "	1,709,500 "	
Service actif. — Traitements	"	3	448,400 "	205 "	448,195 "	
Douane et recherche maritime. — Traitements.	"	4	5,950,200 "	810 "	5,949,390 "	
Accises. — Traitements	"	5	750,000 "	688 "	749,312 "	
A REPORTER.			8,977,050 "	462,678 74	8,514,371 26	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES	SOMMES DISPONIBLES	Observations
REPORT			8,977,050 »	462,678 74	8 514,371 26	
Administration des contributions, etc. (suite)	III (suite)					
Traitements des employés de la garantie		6	45,860 »	»	45 860 »	
— des vérificateurs des poids et mesures		7	32,100 »	»	32,100 »	
— des avocats de l'administration		8	35,670 »	17,025 »	18,645 »	
Frais de bureau et de tournée		9	186,650 »	104,730 88	81,919 12	
Indemnités		10	266,800 »	49,925 94	216,874 06	
Matériel		11	140,000 »	27,005 96	112,996 04	
Credit pour les opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg		12	209,571 32	50,082 32	159,288 80	
Indemnités pour les transcriptions de muta- tions, etc., dans le bureau de la conserva- tion du chef-lieu des sept provinces entière- ment cadastrées		13	25,000 »	10,205 22	14,794 78	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc		14	31,000	7,597 94	23,402 06	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts	IV					
Traitements du personnel de l'enregistrement.		1	536,290 »	1,050 »	535,240 »	
— du timbre.		2	51,200 »	»	51,200 »	
— des domaines		3	76,500 »	577 78	75,922 22	
— des agents forestiers.		4	245,600 »	»	245,600 »	
Remises des receveurs		5	848,861 25	»	848,861 25	
— des greffiers		6	41,000 »	»	41,000 »	
Frais de bureau des directeurs.		7	20,000 »	10,000 »	10,000 »	
Matériel		8	52,000 »	19,158 83	12,861 17	
Frais de poursuites et d'instances		9	55,000 »	29 129 16	25,870 84	
Dépenses des domaines		10	(a) 128,300 »	5,248 33	123,051 45	a) Par la loi du 14 juillet 1844, n° 144, il a été ou- vert au chap. IV, art 10, un crédit de 50,000 francs, pour payer la part contributive du domaine national dans les frais de construction de la route projetée de Dolham à la forêt d'Hertogenwald
Palais de Bruxelles et de Tervueren.		11	23,800 »	54 49	23,745 51	
A REPORTER			11,843,852 57	794,449 01	11,049,403 56	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1844

NAIURE DES CRÉDITS	CHAPITRES	ARTICLES	ALLOCATIONS	DÉPLAÇÉS	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
REPORT			11,843,852 57	794 449 01	11,049,403 56	
<i>Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des ti- tres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse</i>	V	Uniq	3 000	1,246	3,756	
<i>Depenses imprévues</i>	VI	1	14,000	7,196 98	6,803 02	
Travail extraordinaire		2	4,000		4,000	
Pour faire face aux dépenses résultant de l'ex- écution de l'art 64 du traité du 5 novembre 1842		3	(a 26,725 »	22,451 25	4,293 75	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 23 mars 1844, n° 47
TOTAUX			11 895,577 57	825 322 24	11,068,255 55	

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-valeurs.	I.					
Non-valeurs sur le foncier	"	1	500,000 "	11,675 "	288,527 "	
— sur l'impôt personnel	"	2	570,000 "	"	570,000 "	
— sur les patentes	"	5	80,000 "	"	80,000 "	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité.	"	4	50,000 "	"	50,000 "	
Non-valeurs sur les redevances des mines	"	5	10,000 "	"	10,000 "	
Remboursements.	II.					
Restitution de droits et amendes, et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	"	1	50,000 "	26,029 10	5,970 90	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.	"	2	250,000 "	55,155 05	214,864 95	
Remboursement des postes aux offices étrangers.	"	5	150,000 "	14,865 76	135,136 24	
Attributions d'amendes forestières	"	4	18,000 "	"	18,000 "	
Déficit de comptables, anciens et nouveaux (pour mémoire).	"	"	"	"	"	
Péages.	III.					
Remboursement du péage sur l'Escaut.	"	Uniq.	800,000 "	"	800,000 "	
TOTAL.			2,014,000 "	87,700 91	1,956,299 00	

RÉCAPITULATION.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	54,566,442 21	5,458,985 86	29,207,458 35	
Dotations	5,512,058 95	2,242,655 18	1,070,525 77	
Ministère de la Justice	10,983,725 »	4,920,345 25	6,065,577 77	
— des Affaires Étrangères	1,074,765 74	680,409 55	594,554 41	
— de la Marine	1,064,800 »	662,872 51	401,927 40	
— des Travaux Publics	14,240,228 18	3,480,554 90	8,759,093 19	
— de l'Intérieur	5,248,885 20	2,562,576 27	2,686,508 95	
— de la Guerre	24,000,000 »	15,967,959 51	8,052,040 49	
— des Finances	11,895,577 57	825,522 24	11,068,255 55	
Remboursements et non-valeurs	2,044,000 »	87,700 91	1,956,299 09	
TOTAUX	108,229,578 85	58,189,540 05	60,640,058 82	